

# COLLECTION DES RaPPORTS

JUILLET 91

■ N° 101

LA PERCEPTION DES POLITIQUES DE LA FAMILLE

- Rapport triennal -

Laurent Clerc  
Georges Hatchuel  
Jean-Luc Volatier

**Crédoc - Collection des rapports. N°  
0101 : La perception des politiques  
de la famille, rapport triennal / L.  
Clerc, G. Hatchuel, J.L. Volatier.  
Juillet 1991.**

CREDOC•Bibliothèque



**CREDOC**

Laurent Clerc  
Georges Hatchuel  
Jean-Luc Volatier

## **La perception des politiques de la famille**

### **- Note de synthèse -**

Les données de l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", à laquelle la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) participe depuis l'origine, permettent de suivre, depuis maintenant treize ans, l'évolution des opinions et attitudes de la population sur un grand nombre de sujets, au sein desquels *la politique familiale* occupe une place centrale.

Le CREDOC a ainsi réalisé pour la CNAF, ces dernières années, divers travaux qui visaient à mobiliser la richesse du matériau multi-thématique recueilli auprès de la population française. Ces études ont été consacrées, entre autres, aux attitudes vis-à-vis de la famille ou du mariage, aux attentes en matière de petite enfance ou à l'évolution des opinions sur l'activité féminine.

Le présent rapport fournit une exploitation approfondie de certains résultats des dernières phases de l'enquête (1987 à 1990) - analyse dite triennale -, notamment ceux relatifs à la famille ou à sa constitution, et surtout à la politique familiale.

On sait en effet que les politiques de la famille composent un ensemble relativement large, aux objectifs multiples et enchevêtrés, parfois contradictoires, dont la mesure des effets d'ensemble reste difficile à réaliser. *Que pensent aujourd'hui les Français de cet ensemble de prestations communément regroupées sous le titre fédérateur de prestations familiales et quelle image en ont-ils ? Quels jugements portent-ils sur l'efficacité de ce système et sur ses objectifs ? Qu'en attendent-ils ?*

Voilà les questions auxquelles ce rapport tente d'apporter quelques éléments de réponse. Certes, il est difficile de donner une réponse unique à ces interrogations ou de porter un regard univoque sur ce sujet. Aussi trois thèmes ont été successivement

abordés, qui fournissent une bonne idée de la façon dont aujourd'hui se structurent les opinions des Français en matière de politique familiale :

- **Le nombre idéal d'enfants.**
- **L'âge limite du droit aux allocations familiales.**
- **Les perceptions et les attentes vis-à-vis des prestations familiales.**

### **Le nombre d'enfants considéré comme idéal : un bon indicateur de la descendance finale.**

Connaître les aspirations des Français en matière de fécondité est évidemment d'un intérêt considérable. D'abord, parce que nombre d'enjeux économiques et politiques importants dépendent en partie de la fécondité. D'autre part, parce que cela pose la question de la nature et du niveau de ce qu'on peut appeler les incitations financières à la natalité.

Une question posée depuis 1978 dans l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" (*Quel est le nombre d'enfants que vous considérez actuellement comme idéal pour une famille en général ?*) permet d'apporter un éclairage intéressant sur ce point. Cette question se réfère, certes, tout autant à la norme, l'aspect collectif de la natalité, qu'aux aspirations personnelles de chacun en matière de fécondité. Or l'exploitation des réponses fournies à cette question depuis treize ans montre que "le nombre idéal d'enfants" constitue un bon indicateur de la descendance finale, calculé globalement pour l'ensemble de la population : en effet, on constate que ce nombre est un indicateur subjectif de descendance finale idéale qui évolue parallèlement à la descendance finale réelle. Même si au niveau individuel, il ne s'agit sans doute pas d'un prédicteur du nombre d'enfants qu'aura précisément tel ou tel Français, c'est en revanche, pour une classe d'âge donnée, un indice qui évolue de façon très cohérente avec la fécondité réelle.

Cet indicateur s'avère d'ailleurs particulièrement révélateur lorsqu'on se restreint à la sous-population des personnes mariées ou cohabitantes, c'est-à-dire aux individus dont on peut supposer qu'ils ont un projet familial qui n'est pas lié aux aléas d'une hypothétique rencontre.

L'analyse menée montre en particulier :

- \* Une **forte stabilité** de cet indicateur depuis 1978. Cette constatation confirme l'idée que la fécondité s'est stabilisée ces dernières années à un niveau supérieur à celui de l'indice conjoncturel de fécondité.
- \* Cette stabilité apparaît également **pour chacune des différentes générations** que l'on est en mesure d'observer depuis treize ans, c'est-à-dire depuis que nous posons la question aux Français.
- \* L'augmentation légère ou la stabilité de cet indicateur entre 1980 et 1990 pour les personnes de moins de 45 ans laisse penser que **l'indice conjoncturel de fécondité pourrait remonter dans les prochaines années**, même s'il convient en la matière de rester d'une extrême prudence.
- \* Enfin, on remarque que le **niveau de revenus**, c'est-à-dire les **facteurs économiques**, semblent **peu jouer dans l'expression du nombre idéal d'enfants**. Le **niveau de formation initiale (diplômes possédés) et la profession** semblent, au contraire, exercer un **rôle important dans l'élaboration du projet familial**. On note également que dans les catégories culturellement ou socialement favorisées, le nombre idéal d'enfants, déjà plus élevé qu'en moyenne, semble être en légère augmentation ces dernières années.

## **L'âge limite du droit aux allocations familiales.**

*Comment réagissent les Français à la notion d'âge limite du droit aux allocations familiales ? Pour eux, la durée de versement des allocations doit-elle varier selon la situation propre de l'enfant ou être identique pour tous ? Quel est l'âge limite auquel songent les Français ?*

L'analyse des réponses à ces interrogations se situe, il faut le souligner, dans un contexte où les Français apparaissent plutôt dubitatifs sur le rôle d'incitation à la natalité des prestations familiales. Dans ce cadre, les prestations leur paraissent plutôt constituer une aide à l'entretien des familles - surtout celles qui ont les enfants les plus âgés - plutôt qu'à leur constitution. De fait, on relève que plus des deux tiers de la

population (67% en 1990) considèrent que l'âge limite du droit aux allocations familiales doit dépendre de la situation de l'enfant.

Ainsi découvre-t-on l'existence d'une forme de *consensus* recouvrant pratiquement *toutes les catégories sociales* pour reconnaître que certaines situations - études principalement, mais aussi chômage - doivent donner droit à des allocations familiales jusqu'à un âge relativement avancé (21 ans environ). Autrement dit, il semble faire partie des attentes de la population que la possibilité, pour un enfant, de faire des études soit soutenue par les allocations familiales. De la même façon, pour les Français, ces allocations doivent aussi contribuer à aider les familles comportant un enfant d'âge adulte au chômage. C'est à la fois reconnaître la difficulté de la situation de chômage et souligner que les familles ont un rôle à jouer dans l'aide et l'entretien des jeunes sans emploi ; mais c'est aussi reconnaître la nécessité d'une solidarité envers ces familles. Ces sentiments semblent d'autant plus ancrés dans la population française qu'ils s'expriment de manière très stable depuis 1987, première année où ces questions ont été posées.

Il reste, qu'au-delà de ce consensus relatif, deux éléments complémentaires méritent d'être soulignés :

\* Les Français dans leur majorité attendent une durée de versement un peu plus longue quand l'enfant est étudiant (21 ans et demi en moyenne) que quand il est au chômage (21 ans). Par contre, quand l'enfant exerce une activité professionnelle, la durée proposée est plus faible (18 ans et demi). Elle est d'ailleurs, dans ce dernier cas, la même que celle proposée par les tenants d'un âge limite identique pour tous les enfants.

\* Que l'enfant soit chômeur ou étudiant, l'âge limite souhaité pour ouvrir droit aux allocations familiales varie assez sensiblement selon le niveau de diplôme possédé, voire selon les catégories socio-professionnelles. Les diplômés, notamment, estiment que les enfants étudiants doivent bénéficier des allocations jusqu'à un âge plus élevé (un peu plus de 22 ans) que ne le considèrent les non-diplômés. **La hiérarchie qui apparaît dans les réponses semble, en quelque sorte, traduire une norme sociale, comme si les durées proposées étaient révélatrices de l'intérêt que chaque groupe social porte au fait, pour un enfant, de suivre des études.** Là encore, les facteurs culturels (niveau de diplôme notamment) apparaissent plus discriminants que les critères économiques (niveau de revenus) ou démographiques (âge, nombre d'enfants).

## Une typologie des opinions sur les prestations familiales.

Enfin, répondre aux deux questions de fond que nous nous posions : *Qu'entendent les Français par "prestations familiales" ? Qu'en attendent-ils ?* nécessitait d'apporter un éclairage général à quelques-unes des interrogations actuelles du débat social, même si celles-ci ne prétendent pas, à elles seules, couvrir tout le champ des interrogations possibles : Y a-t-il, pour la population, ou pour certains groupes sociaux, un lien entre prestations familiales et lutte contre la pauvreté ? Les prestations ont-elles, dans l'esprit des Français, un effet sur la natalité ? Les prestations familiales sont-elles perçues uniquement comme une aide contribuant à couvrir les charges occasionnées par les enfants, ou ont-elles un rôle à jouer dans la redistribution collective des plus hauts vers les plus bas revenus ?

Certes, une bonne partie des réponses à ces questions figure ponctuellement dans l'enquête "Aspirations". Mais notre objectif n'était pas d'étudier une à une les opinions des Français sur chacun de ces thèmes. Il était plutôt de les aborder de manière synthétique. Il était aussi de relier ces opinions sur les prestations à un ensemble d'attitudes concernant des domaines fort divers : les conditions de vie, les inquiétudes, les opinions sur la société, les pratiques culturelles, etc...

Dans ce contexte, l'ensemble des données des deux dernières années de l'enquête (1989-1990) a été mobilisé de façon à décrire, dans le détail, les différentes zones de l'espace des opinions des Français sur les prestations familiales. La classification réalisée montre ainsi que les prestations ne sont pas du tout perçues de la même manière par les différents groupes de la population.

Deux grands axes structurent l'espace des opinions sur les aides relatives à la famille : un axe de considérations financières traduisant des attitudes de satisfaction-insatisfaction, un axe de redistribution opposant les partisans du critère "ressources" aux défenseurs de l'aide privilégiant le nombre d'enfants. Ainsi :

- \* D'un côté, les Français qui attendent plus d'argent, ceux qui estiment que les prestations familiales sont insuffisantes, s'opposent à ceux qui considèrent que cette aide est globalement suffisante.
- \* Sur le second axe, aux partisans de la redistribution verticale, qui pensent que les prestations familiales doivent avoir pour effet de corriger les inégalités de

revenus, s'opposent les Français qui mettent plutôt en valeur, dans les caractéristiques donnant lieu à l'attribution de ces prestations, le nombre d'enfants du ménage, autrement dit ceux qui considèrent que le système devrait davantage favoriser les grandes familles. Les premiers souhaitent plutôt des différenciations tenant compte des ressources des familles; les seconds privilégient plutôt le nombre d'enfants et l'égalité de traitement.

**Mais le plus frappant de l'analyse typologique menée est que les groupes de population pour lesquels les prestations familiales doivent jouer un rôle significatif de redistribution sociale sont largement majoritaires : ils représentent 75% des Français.**

Certes, au sein de ces groupes, on trouve aussi bien des personnes aisées que des individus aux faibles ressources, des familles ayant plusieurs enfants que des ménages sans enfants. Mais les uns se distinguent des autres par un type d'attente différent vis-à-vis des prestations familiales : les plus aisés, favorables aussi à la solidarité, préconisent plutôt d'axer l'effort sur les **aides en nature** (services et équipements collectifs) ; les groupes aux ressources plus modestes attendent que les prestations familiales jouent un rôle de redistribution **monétaire** des revenus.

A l'autre extrémité de l'échelle des opinions sur les prestations, certains groupes, dont il faut bien constater qu'ils sont plus rares - ils ne représentent que 12% de la population -, considèrent qu'il faut valoriser avant tout l'aspect "taille de la famille" dans l'attribution des prestations familiales. Pour ces groupes, on peut penser qu'il s'agit plutôt d'une volonté de soutien face aux dépenses occasionnées par un nombre important d'enfants que d'une valorisation de l'aspect d'aide à la natalité.

Ainsi apparaît-il finalement quatre grandes catégories de Français, de taille très inégale :

**\* Les insatisfaits des prestations familiales en vigueur (42% de la population au total): ils réclament une augmentation financière de ces prestations et une accentuation de la redistribution sociale. Il s'agit ici d'allocataires de prestations familiales, aux revenus relativement faibles, déclarant s'imposer régulièrement des restrictions dans leur vie quotidienne. On trouve là des insatisfaits de la société telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, qui réclament des changements radicaux. Leurs pratiques culturelles sont faibles, à l'exception de l'audition quotidienne de la télévision.**

Si l'ensemble de ces individus réclament tous une augmentation de l'aide en espèces, les uns ont des positions plus tranchées ou plus nuancées que les autres en matière de redistribution. Un premier groupe (15%), qui comprend les plus radicaux, désire qu'on améliore la redistribution verticale en supprimant toute forme de prestations familiales aux personnes ayant de hauts revenus. Un deuxième groupe (19%), plus nuancé, propose plutôt de moduler les prestations en fonction du revenu de chaque foyer, sans pour autant les supprimer systématiquement aux plus aisés. Enfin, un troisième groupe (8% de la population française), celui des plus défavorisés, réclame une prise en charge globale par la collectivité, c'est-à-dire par "ceux qui ont les moyens de payer".

- \* **Les partisans de la solidarité à l'égard des plus défavorisés, favorables à une redistribution collective "vigilante" (34% de la population).** Relativement privilégiés, du point de vue des revenus comme de celui des diplômés, les membres de ce groupe se prononcent aussi en faveur de la redistribution sociale via les prestations familiales. Mais ils ne souhaitent pas pour autant que cette redistribution ait des effets néfastes ; ils craignent notamment une "déresponsabilisation" des populations aidées. Pour l'éviter, ils croient plutôt à la nécessité d'augmenter les aides en nature.

Un premier groupe (11%) propose, pour ce faire, de favoriser la redistribution par le biais des services ; sa population correspond à la frange supérieure des classes moyennes. Un deuxième groupe (13%) déclare sa préférence pour une aide sous forme d'équipements collectifs ; ses membres sont plutôt jeunes, parisiens et expriment des opinions très modernistes sur la famille. Enfin, un troisième groupe (9%), plus âgé, émet des opinions un peu plus contestatrices ; il est favorable à une redistribution "contrôlée", redistribution qu'on accepte dans son principe, mais dont on craint qu'elle ne fasse peut-être pas assez place à un véritable effort individuel.

L'ensemble de cette population se caractérise par de fortes pratiques culturelles et associatives, par une relative satisfaction, aussi bien à l'égard de l'évolution des conditions de vie qu'à propos du fonctionnement de la société.

- \* **Ceux qui considèrent que la priorité en matière de politique familiale devrait concerner l'aide aux familles nombreuses (12% de la population).** Ce groupe met l'accent sur l'importance que doit avoir le nombre d'enfants dans l'attribution des prestations familiales. Sa caractérisation socio-démographique est malaisée. Tout au plus y relève-t-on des pratiques culturelles peu développées. En tout état de

cause, la diffusion des pratiques religieuses, tout en restant minoritaire, y est plus importante que dans le reste de la population. Est-ce parce que les membres du groupe bénéficient à la fois de hauts revenus et, dans une proportion supérieure à la moyenne, de prestations familiales ? Toujours est-il que, plutôt que de valoriser la redistribution sociale, ils préfèrent prôner, en matière d'aides familiales, l'égalité pour tous les enfants quelles que soient les ressources de leur famille.

\* Enfin, les "sans opinions" (12% de la population) n'expriment guère d'avis sur l'ensemble des questions sur les prestations familiales ; ils en émettent peu également sur une bonne partie des thèmes de société sur lesquels ils ont été interrogés, comme s'ils préféreraient par pudeur, crainte ou ignorance, ne pas exprimer leur opinion. On y relève une sur-représentation de veufs (veuves), de personnes seules ou âgées, de ruraux et une pratique religieuse un peu plus intense que celle de l'ensemble de la population.

Mais au-delà de cette description révélatrice des attentes actuelles des Français, le travail réalisé permet de prendre la mesure de la faiblesse du lien qui semble exister entre les opinions sur les prestations familiales et celles concernant des thèmes apparemment très proches tels que la famille, le mariage, mais aussi les inquiétudes, le cadre de vie, voire l'essentiel des caractéristiques socio-économiques de la population. Ainsi, tout se passe comme si les attitudes sur la famille, le mariage, le nombre d'enfants ne correspondaient pas vraiment à des types particuliers d'opinions sur les prestations familiales. **Les opinions sur ces prestations sembleraient, en effet, plutôt être partie prenante d'un ensemble d'attitudes générales sur la société dans son ensemble.** Dans ce contexte, les prestations familiales ne seraient qu'un élément supplémentaire du jugement global que chacun porte sur la société, sur son fonctionnement et sur son efficacité à répondre au besoin de solidarité qui paraît, au moins dans les réponses fournies, dominer dans une majorité de la population, peut-être pour des raisons différentes selon les catégories sociales.

En tout état de cause, force est de constater -ce constat répond peut-être à un certain aspect moralisateur du questionnement, mais il semble bien réel- qu'une forte majorité de Français considère que les prestations familiales doivent avoir pour objectif de lutter contre la pauvreté. Cette opinion est certainement à relier au désir dominant de la population que les prestations jouent un rôle de redistribution sociale. N'est-il pas ainsi révélateur de noter que les prestations familiales ne sont plus aujourd'hui vraiment perçues par la majorité des Français, d'abord comme un élément particulier

de l'aide aux familles ayant des enfants, mais beaucoup plus comme un des instruments d'une vaste politique de redistribution sociale ?

N'est-il pas, dans ces conditions, relativement justifié de se demander si les prestations familiales correspondent encore aujourd'hui, dans l'esprit des Français, à ce pourquoi elles avaient été conçues ?

**CREDOC**

LA PERCEPTION DES POLITIQUES DE LA FAMILLE

– Rapport triennal –

Laurent Clerc -  
Georges Hatchuel  
Jean-Luc Volatier

Secrétariat : Lucette Laurent

JUILLET 91

142, rue du Chevaleret  
7 5 0 1 3 - P A R I S

---

## **CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS**

**Etude réalisée à la demande de la :**  
**Caisse Nationale des Allocations Familiales.**

**Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :**

- . Georges Hatchuel (Directeur adjoint)
- . Laurent Clerc, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros, Lucette Laurent, Olivier Martin, Viviane Payet-Thouvenot, Jean-Luc Volatier.

### **C R E D O C**

Président : Bernard Schaefer  
Directeur : Robert Rochefort

## S O M M A I R E

	<b>Pages</b>
<b>Introduction</b> .....	1
<b>CHAPITRE I : Le nombre d'enfants considéré comme idéal</b> .....	5
1 - Conjoncture démographique et fécondité désirée .....	9
1.1 - Un indicateur de la descendance finale .....	9
1.2 - Une évolution parallèle à celle de la descendance finale .....	12
1.3 - Stabilité globale du nombre idéal d'enfants moyen depuis 1978 .....	14
2 - Nombre idéal d'enfants, caractères socio-démographiques et opinions	21
2.1 - Etude d'un échantillon fictif de femmes .....	21
2.2 - Le nombre idéal est lié avant tout au niveau culturel .....	25
2.3 - Les caractéristiques des enquêtés optant idéalement pour deux ou trois enfants .....	29
<b>CHAPITRE II : L'âge de l'enfant et le droit aux allocations familiales</b>	33
1 - La population est en majorité favorable à une modulation de l'âge limite selon la situation de l'enfant .....	37
1.1 - Le cadre général des opinions .....	37
1.2 - Les Français se prononcent principalement en fonction de leur âge et de leur niveau d'études .....	40
2 - Age de l'enfant et allocations familiales .....	47
2.1 - Les personnes hostiles à la modulation proposent un âge limite moyen de 18 ans et demi .....	47
2.2 - Les "partisans de la différenciation" proposent, logiquement, un âge limite dépendant de la situation de l'enfant .....	52

<b>Chapitre III : Les Français et les prestations familiales</b>	
<b>Une typologie des opinions</b> .....	65
1 - L'espace des opinions sur les prestations familiales (1989-1990) ....	71
1.1 - Description de l'espace des opinions sur les prestations familiales .....	76
1.2 - Les caractéristiques socio-démographiques : peu de liens apparents avec les opinions sur la politique familiale .....	80
1.3 - Le budget familial et les restrictions régulières sont des indicateurs des opinions sur la redistribution .....	83
1.4 - Il n'apparaît pas de liens entre les opinions sur le mariage, la famille et le travail féminin et les positions sur la politique familiale .....	86
1.5 - Les opinions sur le cadre et les conditions de vie semblent liées, dans une faible mesure, à celles sur la politique familiale .....	88
1.6 - Inquiétudes et opinions sur la politique familiale n'apparaissent pas liées entre elles .....	90
1.7 - Les attitudes sur les prestations familiales n'apparaissent pas indépen- dantes de celles exprimées sur les divers thèmes de société .....	92
1.8 - Des pratiques culturelles et associatives très discriminantes .....	95
2 - Une typologie de la population française (1989-1990) .....	101
I - Les classes du cadran "Est" : accentuer la redistribution sociale et augmenter les prestations en espèces .....	105
A - La classe 1 .....	105
B - La classe 2 .....	110
C - La classe 3 .....	115
II - Les classes du cadran "Sud-Sud Est" : oui à la redistribution sociale, mais attention aux effets pervers .....	119
A - La classe 4 .....	119
B - La classe 5 .....	123
C - La classe 6 .....	128
III - Le cadran "Nord" : priorité à l'enfant et aux familles nombreuses La classe 7 .....	133
IV - Le cadran "Nord Ouest" : des personnes isolées sans opinion La classe 8.....	139
V - Conclusion du chapitre .....	141
<b>Conclusion générale</b> .....	143
Annexe au chapitre II : Quelques tableaux complémentaires .....	155
Annexe au chapitre III : Liste de l'ensemble des questions utilisées dans le chapitre .....	157

## INTRODUCTION

Les données longitudinales de l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", à laquelle la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) participe depuis l'origine - elle est même un de ses fondateurs -, permettent de suivre, depuis maintenant treize ans, l'évolution des opinions et attitudes de la population sur un grand nombre de sujets (environnement, budget et restrictions, inquiétudes, logement, énergie, transports, politique sociale, indemnisation du chômage, pauvreté, etc), au sein desquels la *politique familiale* occupe une place centrale.

Certaines questions sont en effet suivies, à l'identique ou légèrement modifiées, d'année en année ; elles autorisent comparaisons ou analyses d'évolution. De fait, divers travaux ont été réalisés pour la CNAF ces dernières années, qui visaient à mobiliser le matériau ainsi recueilli. Ils étudiaient, entre autres, les attitudes vis-à-vis de la famille ou du mariage (1), les attentes en matière de petite enfance (2) ou l'évolution des opinions sur l'activité féminine (3).

Le présent rapport vise à fournir une exploitation approfondie de certains des résultats des dernières phases de l'enquête (1987 à 1990) - analyse dite triennale -, notamment ceux relatifs à la famille ou à sa constitution, et surtout à la politique familiale.

Trois thèmes seront successivement abordés, qui fournissent une bonne idée de la façon dont aujourd'hui se structurent les opinions des Français en matière de politique familiale :

- **Le nombre idéal d'enfants.**
- **L'âge limite du droit aux allocations familiales.**
- **Les perceptions et les attentes vis-à-vis des prestations familiales.**

- 
- (1) - "*Les opinions sur la famille, les aspirations vis-à-vis de la politique familiale*", Rapport triennal, Frédéric Chateau, Crédoc, Collection des Rapports, N° 49, Septembre 1988. Voir aussi "*Consommation et Modes de vie*", N° 52, Septembre 1990,
- (2) - "*Accueil de la petite enfance et activité féminine*", Georges Hatchuel, Crédoc, Collection des Rapports, N° 61, Mai 1989.
- (3) - "*Activité féminine et jeune enfant*", Georges Hatchuel, Crédoc, Collection des Rapports, N° 95, Février 1991.

*"Quel est le nombre d'enfants que vous considérez actuellement comme idéal pour une famille en général" ?* C'est à l'analyse des réponses à cette question, posée depuis 1978 dans l'enquête "Aspirations", qu'est consacré **le chapitre I du rapport**. Quels enseignements peut-on tirer d'une telle question, qui se réfère à la fois à la norme, l'aspect collectif de la natalité, mais aussi aux aspirations personnelles de chacun en matière de fécondité ? Cet indicateur subjectif peut-il nous fournir des indications sur le projet familial des Français ? La réponse à cette question est positive : le *"nombre d'enfants idéal"* constitue un bon indicateur de la descendance finale, calculé globalement pour l'ensemble de la population. Bien entendu, cette conclusion n'apparaît pas seulement au vu des données recueillies ces quatre dernières années, mais provient d'une exploitation des réponses fournies à cette question depuis 1978. Cette constatation confirme l'idée que la fécondité s'est stabilisée ces dernières années à un niveau supérieur à celui de l'indice conjoncturel de fécondité.

*Comment réagissent les Français à la notion d'âge limite du droit aux allocations familiales ? Pour eux, la durée de versement des allocations doit-elle varier selon la situation propre de l'enfant ou être identique pour tous ? Quel est l'âge limite auquel songent les Français ?* C'est à l'analyse des réponses à ces interrogations qu'est consacré **le chapitre II**. Celles-ci se situent, faut-il le souligner, dans un contexte où les Français apparaissent plutôt dubitatifs sur le rôle d'incitation à la natalité des prestations familiales. Dans ce contexte, les prestations leur paraissent plutôt constituer une aide à l'entretien des familles - surtout celles qui ont les enfants les plus âgés - plutôt qu'à leur constitution. De fait, près des deux tiers d'entre eux considèrent que la situation propre de l'enfant doit primer dans la durée de versement. On découvre ainsi l'existence d'une certaine forme de consensus, recouvrant pratiquement toutes les catégories sociales, pour reconnaître que certaines situations - études principalement, mais aussi chômage - doivent donner droit à des allocations familiales jusqu'à un âge relativement avancé (21 ans environ).

Enfin, **le chapitre III** est consacré à la présentation d'une typologie des opinions des Français sur la politique familiale. Il vise à répondre aux deux questions suivantes : *Qu'entendent les Français par "prestations familiales" ? Qu'en attendent-ils ?* Répondre à ces questions, c'est bien entendu tenter d'apporter un éclairage à quelques-unes des interrogations actuelles du débat social, parmi lesquelles : "Y a-t-il, pour la population, ou pour certains groupes d'entre elle, un lien entre prestations familiales et lutte contre la pauvreté ? Les prestations ont-elles, dans l'esprit des Français, un effet sur la natalité ? Les prestations familiales sont-elles perçues

uniquement comme une aide contribuant à couvrir les charges occasionnées par les enfants, ou ont-elles un rôle à jouer dans la redistribution collective des plus hauts vers les plus bas revenus ?"

Certes, une bonne partie des réponses à ces questions figurent ponctuellement dans l'enquête "Aspirations". Mais notre objectif n'était pas ici d'étudier une à une les opinions des Français sur chacun de ces thèmes. Il était plutôt d'aborder les attitudes de manière synthétique.

Dans ce contexte, l'ensemble des données des deux dernières années (1989-1990) de l'enquête a été mobilisé de façon à décrire, dans le détail, les différentes zones de l'espace des opinions des Français sur les prestations familiales. La classification réalisée montre ainsi que les prestations ne sont pas du tout perçues de la même manière par les différents groupes de la population : ceux qui attendent plus d'argent s'opposent à ceux qui considèrent que cette aide est globalement suffisante ; aux partisans de la redistribution verticale, visant à corriger les inégalités de revenus, s'opposent également ceux qui considèrent que le système devrait davantage favoriser les grandes familles sans tenir compte des ressources. Mais les uns et les autres ne sont pas du tout également représentés dans la population. C'est à leur description que le chapitre III est notamment consacré.

## L'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

Réalisé chaque automne depuis 1978, avec une vague supplémentaire au printemps depuis 1984, ce système d'enquêtes contractuel a pour objet l'observation et le suivi dans le temps des phénomènes en mutation dans notre société. Il répond à un besoin des décideurs en matière d'information économique et sociale.

Son objectif est le repérage, en niveau, de l'évolution et de la structure d'un ensemble d'indicateurs objectifs et subjectifs décrivant *les attitudes, les opinions et les aspirations des Français vis-à-vis des conditions de vie et de la qualité de la vie.*

Son originalité tient à ce que chaque thème est abordé à la fois sous son aspect factuel, concret, et à travers l'opinion des personnes interrogées. On enregistre ainsi des informations subjectives et objectives qui sont analysées simultanément. Ceci permet d'appréhender des tendances et des évolutions et de procéder aussi à des "*coupes instantanées*" dans un cadre d'analyse rigoureux.

A l'origine de la mise en place de cet instrument, on trouve en effet l'idée suivante : le repérage de changements significatifs et la détermination ou l'identification d'aspirations nouvelles, en période de mutations relativement rapides, exigent la prise en compte d'indicateurs subjectifs. Ce que pensent, ce que perçoivent les Français, ou au moins ce qu'ils disent penser ou percevoir, constitue un élément essentiel d'information pour appréhender ces transformations.

De ces objectifs, découlent les trois caractéristiques principales du système d'enquêtes :

- Les thèmes traités sont multiples et visent, à l'intérieur des limites techniques ou contractuelles, à recouvrir les aspects les plus variés des conditions de vie, telles qu'elles sont vécues et perçues.
- Le questionnaire contient une large part de questions subjectives (incluant notamment des questions ouvertes), volontairement mêlée à un grand nombre d'indicateurs de situations.
- Une périodicité annuelle. Environ les deux tiers du questionnaire sont reconduits tous les ans. Cependant, certaines questions reviennent avec une périodicité plus grande que d'autres. Ces variations proviennent du caractère contractuel de nos interrogations.

Indiquons enfin que l'enquête porte, à chaque vague, sur un échantillon de 2000 individus, représentatif de l'ensemble des Français métropolitains de 18 ans et plus. La méthode adoptée est celle des quotas (sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, région et taille d'agglomération). L'échantillon est renouvelé à chaque vague. Les 2000 personnes de chacune des vagues sont interrogées à domicile par des enquêteurs professionnels.

# **CHAPITRE I**

## **LE NOMBRE D'ENFANTS CONSIDERE COMME IDEAL**

## CHAPITRE I

### LE NOMBRE D'ENFANTS CONSIDERE COMME IDEAL

L'évolution de la fécondité en France est un sujet d'interrogation très actuel pour au moins deux raisons : d'une part, nombre d'enjeux économiques et politiques importants dépendent en partie de la fécondité. D'autre part, des débats récents montrent qu'il règne actuellement une vraie incertitude sur le sens et l'ampleur de cette évolution.

Les enjeux économiques et politiques sont multiples, mais suffisamment connus pour que nous ne les détaillions pas ici. Ils posent en tout état de cause la question de la nature et du niveau de ce qu'on peut appeler les incitations financières à la natalité. Comme certains de ces voisins, la France a en effet cherché depuis quelques décennies à favoriser la natalité, mais les moyens qui doivent être consacrés à une telle politique sont en question, en particulier dans le cadre des comparaisons entre pays européens. Dans ces débats, la différence entre "la fécondité moyenne souhaitable de la population" et "la fécondité moyenne réelle" est bien entendu un paramètre essentiel.

Notre objectif n'est évidemment pas de nous prononcer sur la fécondité moyenne souhaitable, qui dépend largement des objectifs politiques fixés et doit être déterminée par des calculs démographiques que nous dirons sophistiqués (1).

**Nous nous intéresserons plutôt dans ce chapitre à l'évolution actuelle et future de la fécondité en France, et aux aspirations des Français dans ce domaine.**

-----  
(1) - En fixant par exemple un objectif de stabilité à moyen terme de la taille de la population au niveau actuel, les démographes doivent faire intervenir de nombreux paramètres pour estimer une fécondité optimale : flux migratoires, espérance de vie, fécondité, âge de procréation, etc...

Dans un passé récent, la fécondité, mesurée classiquement à l'aide de l'indice conjoncturel de fécondité (1), apparaît relativement stable, celui-ci se situant aux alentours de 1,8 enfants par femme, après avoir baissé dans les années 60 et le début des années 70. Les démographes ont mis en évidence que cette baisse était due à la raréfaction des familles nombreuses, mais aussi à l'accroissement des âges auxquels les femmes mettent au monde leur premier enfant. Deux facteurs distincts jouent donc : **la fécondité** proprement dite, c'est-à-dire le nombre d'enfants qu'une femme aura eus au cours de sa vie et les **âges** auxquels elle aura donné naissance à ses enfants (ce qu'on appelle aussi le calendrier des naissances). Rappelons que cet accroissement de l'âge moyen de conception n'est pas sans conséquences sur la natalité : quand il augmente, la natalité a tendance à baisser (2). Mais cet accroissement est naturellement limité et son effet ne peut donc pas durer. C'est pourquoi l'étude de **la descendance finale**, c'est-à-dire du nombre moyen d'enfants conçus par une génération de femmes au cours de leur vie passée, est essentielle. Le problème majeur de cet indicateur est qu'il n'est connu, par définition, que pour les générations de femmes ayant atteint environ 40 ans.

Il existe en revanche un **indicateur subjectif** de descendance finale indépendant du calendrier des naissances : **le nombre idéal d'enfants pour une famille française en général**, indicateur qui figure dans l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" du CREDOC depuis 1978. Cette période d'observation assez longue, 13 ans, permet déjà d'observer, par génération, l'évolution du nombre d'enfants mis au monde et de mettre cette évolution en regard avec celle du nombre idéal d'enfants déclaré. C'est ce qui constituera l'objet de notre première partie.

Pour mieux interpréter l'évolution récente de la fécondité, nous étudierons dans une seconde partie **les variations de cet indicateur selon les principales variables socio-démographiques des individus sur la période 1987-1990.**

-----  
 (1) - L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme sur l'ensemble des classes d'âge des femmes, des taux de fécondité par âge, c'est-à-dire des rapports du nombre d'enfants qu'elles ont eu dans l'année à l'effectif des femmes du même âge. Les évolutions de cet indicateur doivent être interprétées avec précaution, car cet indice est influencé par la fécondité au sens strict, mais aussi par le calendrier des naissances, par les fluctuations de la pyramide des âges des femmes en âge de procréer.

(2) - Lévy M.L. "Le calendrier de la fécondité", Population et Société, INED, Paris, N° 249, Septembre 1990.

## 1. - Conjoncture démographique et fécondité désirée.

### 1.1. - Un indicateur de la descendance finale.

Depuis 1978, l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" recueille les réponses à la question suivante : *"Quel est le nombre d'enfants que vous considérez actuellement comme idéal pour une famille en général ?"*.

Cette question est posée à un échantillon représentatif de l'ensemble de la population, hommes et femmes, âgée de 18 ans et plus.

L'interrogation porte bien sur une famille en général, et non pas sur la propre famille de l'enquêté(e). La réponse traduit la norme ou la mode diffusée concernant le "bon" nombre d'enfants qu'une famille devrait avoir, et donc un aspect collectif de la natalité. Mais cette question a aussi un aspect beaucoup plus personnel, car l'enquêté(e) exprime également ses propres aspirations et envisage la question sous l'angle de sa propre famille, présente ou future (1).

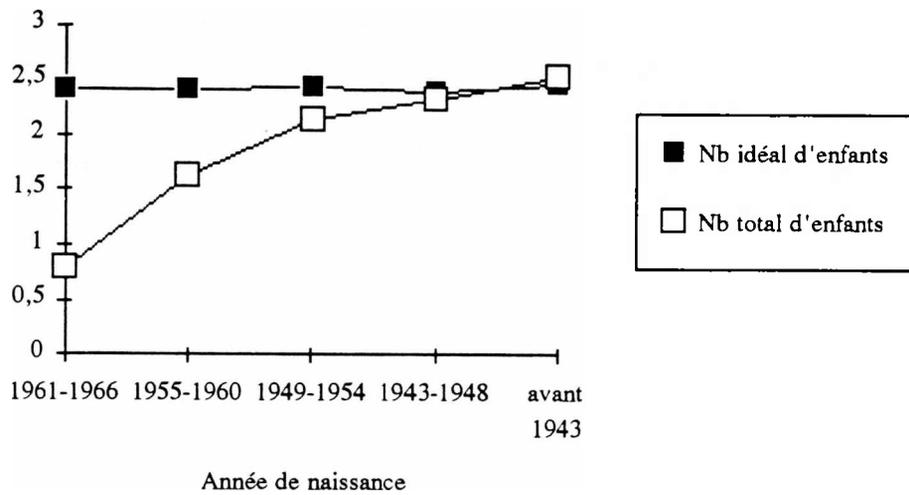
Il est intéressant d'autre part de constater que le nombre idéal d'enfants déclaré correspond, dans l'imaginaire des Français, à une famille constituée et non en voie de constitution. Ainsi, les jeunes de 24 à 29 ans déclarent, en 1990, un nombre idéal d'enfants voisin de 2,5, alors qu'ils n'ont encore en réalité qu'1,3 enfants en moyenne. Cet écart entre la réalité et le nombre idéal s'amenuise quand on s'intéresse aux personnes plus âgées. Il s'agit donc bien d'un indicateur de descendance finale, donc prospectif, même si rien ne permet par exemple d'affirmer, à la vue de cet indicateur, que les personnes nées entre 1961 et 1966 auront en moyenne deux enfants et demi quand elles auront environ 45 ans.

Le fait qu'il s'agit bien d'un indicateur de descendance finale apparaît ainsi clairement dans les quatre graphiques suivants, relatifs aux années 1987, 1988, 1989 et 1990.

---

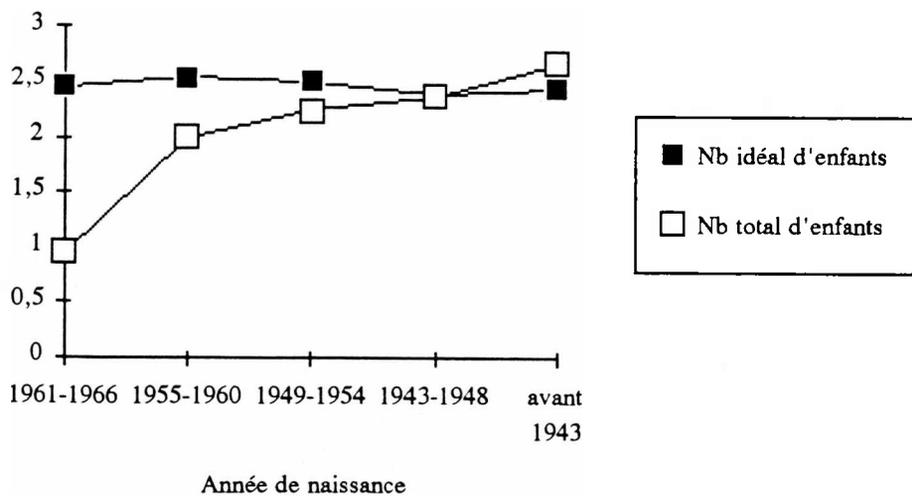
(1) - Cette dualité a été analysée en détail par Michel Grignon dans *"Comprendre le projet familial pour cibler la politique"*, CREDOC, 1987. Collection des rapports, n° 16.

Graphique A1. Situation à la fin de l'année 1987



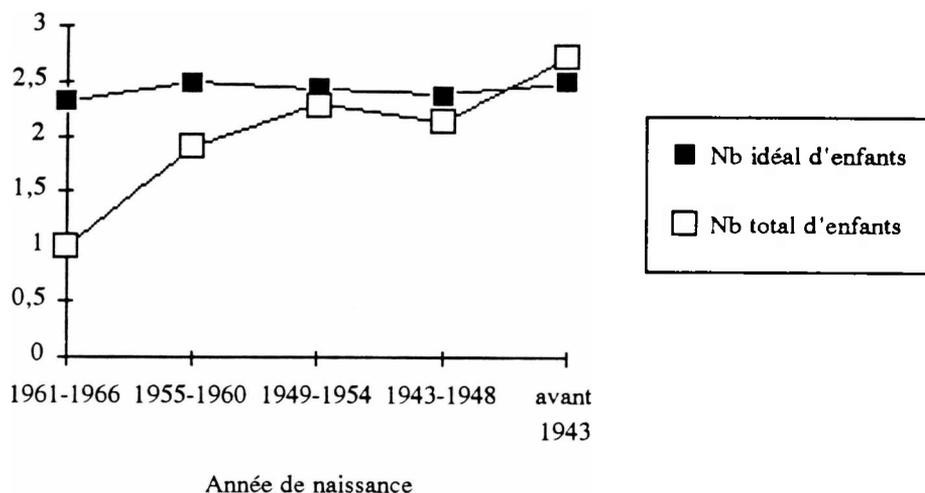
Source : CREDOC

Graphique A2. Situation à la fin de 1988



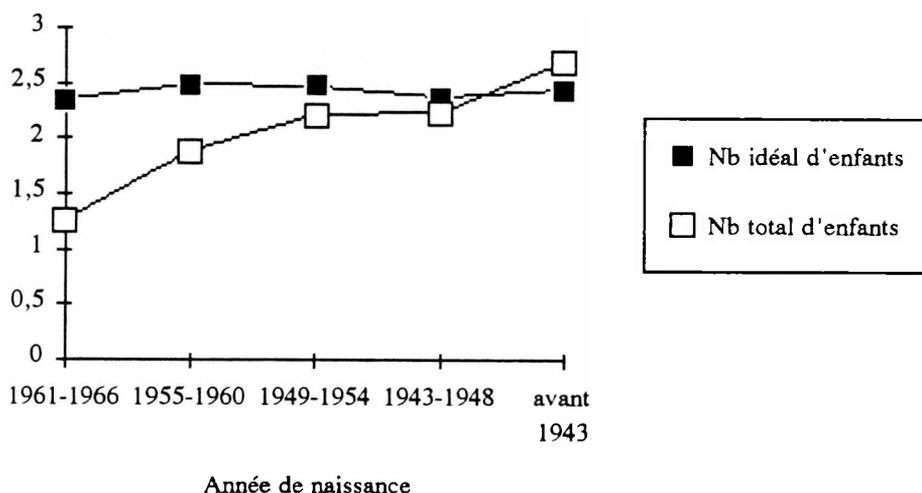
Source : CREDOC

Graphique A3. Situation à la fin de 1989



Source : CREDOC

Graphique A4. Situation à la fin de l'année 1990



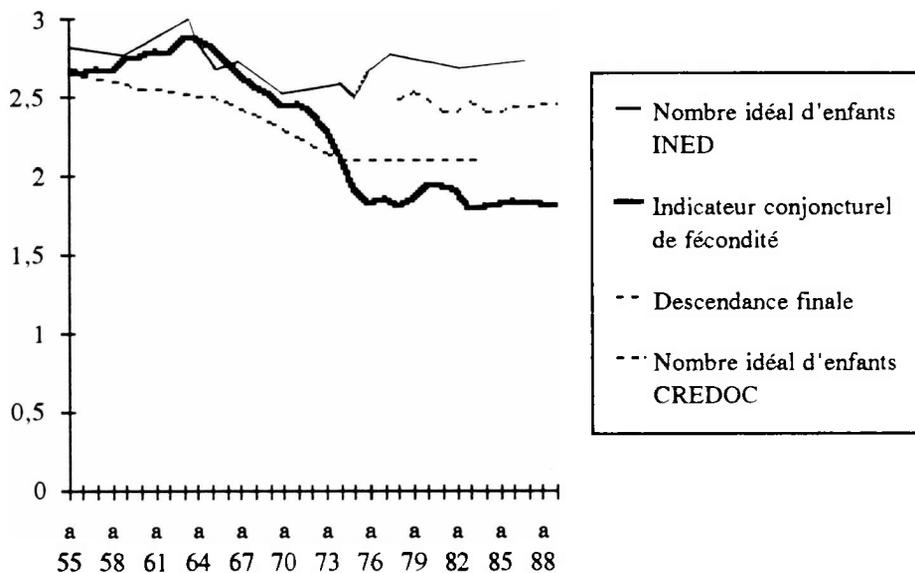
Source : CREDOC

Le fait que cet indicateur subjectif est bien un indicateur de descendance finale est confirmé, nous allons le voir, par l'examen de son évolution sur longue période : il évolue en effet parallèlement à la descendance finale moyenne réelle.

## 1.2 - Une évolution parallèle à celle de la descendance finale.

Le CREDOC suit régulièrement le nombre idéal d'enfants depuis 1978, et l'INED pose cette question moins régulièrement depuis 1955 (1). L'évolution du nombre idéal d'enfants des enquêtes de l'INED ou du CREDOC ne correspond plus, depuis 15 ans, à celle de l'indice conjoncturel de fécondité (graphique A5) : il est resté stable alors que l'indice conjoncturel de fécondité a subi un décrochement à la fin des années 70.

Graphique A5



(a = année)

Le paradoxe n'est qu'apparent : le nombre idéal moyen de l'INED, comme celui du CREDOC, est plutôt **un indicateur de la descendance finale**. Or, nous l'avons signalé en introduction, les femmes ont actuellement leurs enfants plus tardivement que par le passé, ce qui conduit à des valeurs de l'indice conjoncturel de fécondité proches de 1,8 depuis une dizaine d'années, alors que la descendance finale des femmes nées jusqu'au début des années cinquante, qui sont les seules observables jusqu'à présent, reste toujours supérieure à 2 en moyenne.

(1) - Charbit (Yves). "L'opinion sur la politique démographique, la nuptialité et les nouvelles techniques de procréation en mai 1987". Population, n°6, Décembre 1989

Le nombre idéal d'enfants moyen que nous mesurons par l'enquête "Aspirations et Conditions de vie des Français" a donc suivi une évolution parallèle à celle de la descendance finale sur la période où cet indice de fécondité est actuellement calculable. Ces évolutions parallèles ne permettent pas de conclure que le nombre idéal d'enfants est le seul bon indicateur de la descendance finale. Cependant, son examen complète utilement, en première approche, celui de l'indice conjoncturel de fécondité avec lequel il partage un avantage majeur : une disponibilité rapide. Il faut enfin préciser que le nombre idéal d'enfants dans une famille n'est pas un estimateur de la descendance finale : il évolue parallèlement à celle-ci, mais reste à un niveau légèrement supérieur.

### 1.3 - Stabilité globale du nombre idéal d'enfants moyen depuis 1978

#### 1.3.1 - Une stabilité globale remarquable : une représentation particulière qui met en évidence cette stabilité

Malgré quelques petites fluctuations non significatives, la grande stabilité du nombre idéal d'enfants moyen apparaît clairement dans le tableau suivant : l'ampleur maximale des fluctuations sur cette période est limitée à 0,14, soit moins de 6% de la valeur moyenne du nombre idéal d'enfants sur cette période.

Tableau A1

#### Nombre idéal d'enfants

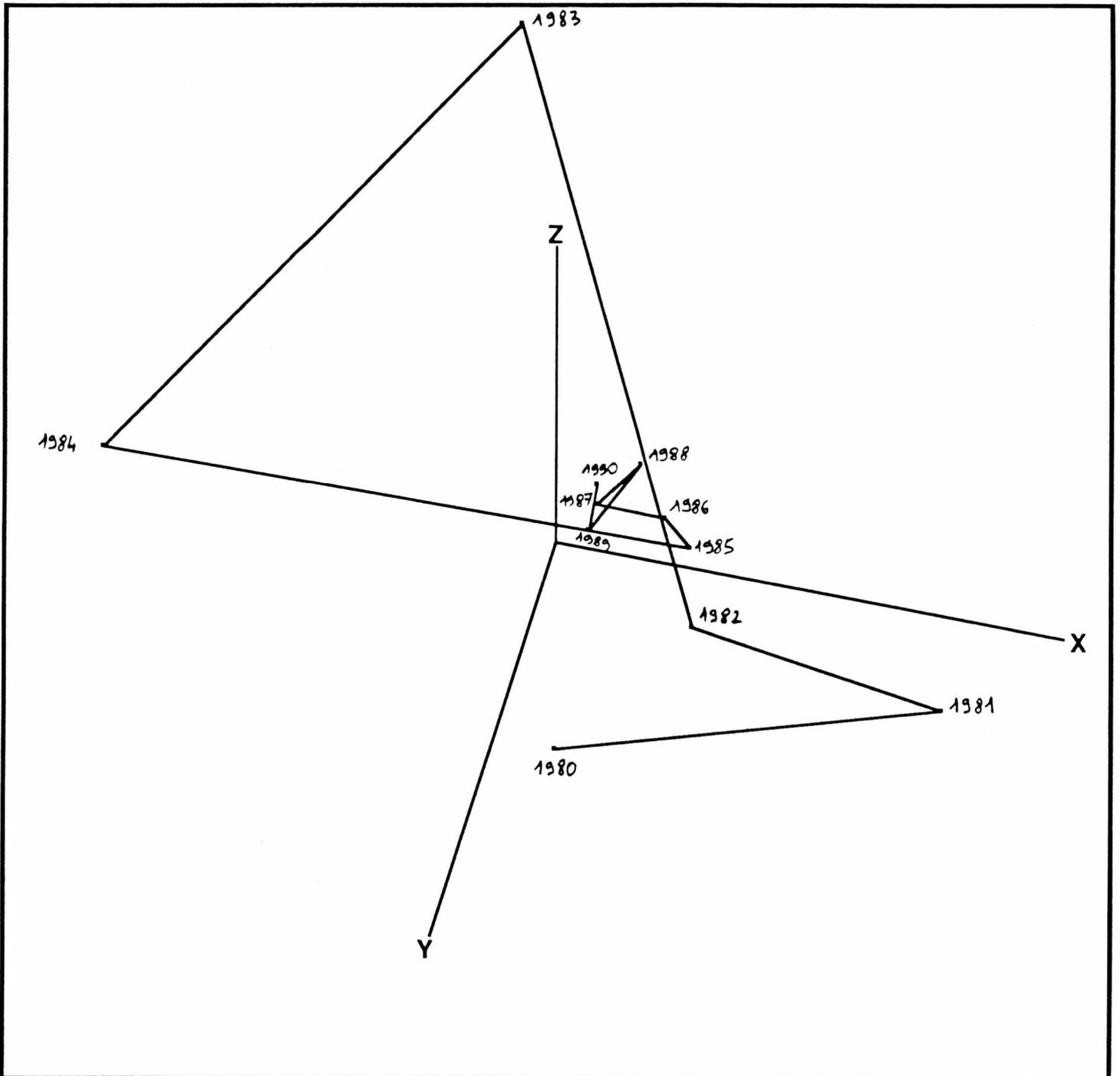
	Nombre idéal d'enfants moyen
1978	2,48
1979	2,54
1980	2,48
1981	2,41
1982	2,41
1983	2,47
1984	2,40
1985	2,40
1986	2,44
1987	2,44
1988	2,46
1989	2,45
1990	2,44

Les représentations ci-après permettent de mettre aussi cette stabilité en évidence : chaque point figurant les années a pour coordonnées  $(I_{t-2}, I_{t-1}, I_t)$ , selon une méthode développée par N. Bonneuil à l'INED (1), où  $I_t$  est la valeur moyenne du nombre idéal d'enfants sur la sous-population de mariés et cohabitants à l'année t. Le graphique A6 est une projection dans l'espace à trois dimensions des points figurant les années.

(1) - Bonneuil Noel : "Conjoncture et structure dans le comportement de fécondité", INED, Paris, Population, N° 1-1989.

## Graphique A6

Projection du nombre idéal d'enfants dans un espace à trois dimensions

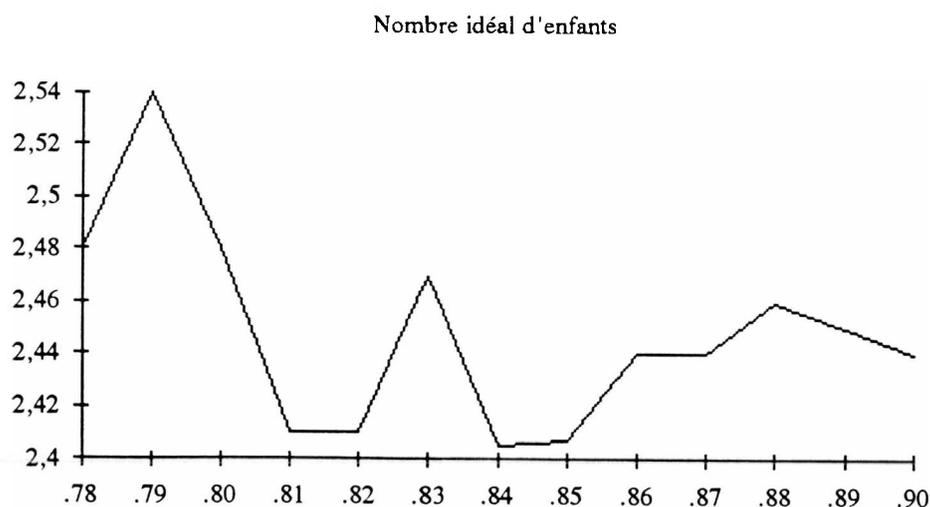


On remarquera comme les points de ce graphique semblent converger à partir de la deuxième moitié des années 80. Bien sûr, cette observation est insuffisante pour conclure à une convergence durable. Cependant, les travaux de N. Bonneuil conduisent à des figures de convergences similaires, non pas pour la projection du nombre idéal d'enfants, mais pour l'indice conjoncturel de fécondité. Dans ce cas particulier, il construit une fonction de premier retour et voit, dans la zone de convergence, la présence d'un pôle attracteur qui correspondrait à la zone stable d'un cycle suivi par l'indice conjoncturel de fécondité.

Nous disposons de séries trop limitées dans le temps pour pouvoir construire à notre tour une projection à partir du nombre idéal d'enfants depuis les années 30; il faut nous contenter de la période 1980-1990. La similitude, sur cette période d'une dizaine d'années, avec les courbes mises en évidence par l'I.N.E.D. pour l'indice conjoncturel de fécondité nous conduit à l'hypothèse suivante : le nombre idéal d'enfants pourrait aussi évoluer de façon cyclique, son cycle comportant un nombre pour l'instant inconnu d'attracteurs, l'un de ses attracteurs correspondant au point de convergence de la deuxième moitié des années 80; cet attracteur serait même synonyme de zone stable dans laquelle le nombre idéal d'enfants oscille en l'absence de choc externe affectant la situation démographique du pays.

Le graphique A7 ci-après est construit à partir des valeurs de l'indicateur de 1978 à 1990, indiquées dans le tableau A1.

Graphique A7



La stabilité du nombre idéal d'enfants moyen mise ici en évidence est relative à l'ensemble de la population française âgée de 18 ans et plus. Dans cette population, de nombreuses personnes ne sont pas susceptibles d'avoir un projet familial. Peu de Français ont des enfants après 50 ans ; notamment les femmes mettent au monde leurs enfants pratiquement toutes avant 45 ans. Les personnes ni mariées, ni cohabitantes sont elles aussi éloignées a priori d'un projet familial. Nous nous proposons par conséquent de limiter maintenant notre étude aux personnes mariées ou cohabitantes âgées de 20 à 45 ans.

### 1.3.2 - Cohérence, par classe d'âge, entre l'évolution du nombre idéal d'enfants et celle du taux de fécondité réel

Une étude ligne à ligne du tableau A2 suivant montre que le nombre idéal d'enfants est resté stable de 1980 à 1990 pour les personnes mariées ou cohabitantes âgées de 20 à 45 ans, quelle que soit leur classe d'âge. Une remontée pour les classes d'âge 26-30 ans et 31-35 ans apparaît cependant assez probable même si les évolutions ne sont pas statistiquement significatives.

**Tableau A2**  
**Le nombre idéal d'enfants en 1980, 1985 et 1990**  
**selon les différentes classes d'âge des personnes mariées ou cohabitantes**

âge :	Nombre idéal d'enfants pour une famille en général				
	1980	1985	1990	Variations 1980/1985	Variations 1990/1985
21 à 25 ans	2,42	2,39	2,44	-1,3%	+2,1%
26 à 30 ans	2,25	2,28	2,37	+1,3%	+3,9%
31 à 35 ans	2,34	2,40	2,50	+2,6%	+4,2%
36 à 40 ans	2,32	2,37	2,53	+2,2%	+6,8%
41 à 45 ans	2,58	2,42	2,32	-6,6%	-4,3%

On ne peut pas ne pas être frappé de la concordance de cette stabilité avec la légère remontée du taux de fécondité réel pour les classes d'âge de 26 à 40 ans (1).

(1) - Calot G. "Fécondité du moment, fécondité des générations". INED, Paris. Population et Société, N° 245, Avril 1990.

Cette remontée est en effet la conséquence de l'arrêt du décalage du calendrier des naissances et de la stabilité de la descendance finale. Une étude par génération ou par cohorte confirme cette stabilité.

Nous avons ici repris la méthode de générations fictives développée par Michel Grignon en 1987 au CREDOC (1). Cette méthode permet de comparer des générations ou des cohortes à âge égal. Mais dans un premier temps, suivons d'abord les cohortes de 5 ans d'amplitude, de 5 ans en 5 ans.

**Tableau A3**

**Le nombre idéal d'enfants en 1980, 1985 et 1990  
selon les différentes générations des personnes mariées ou cohabitantes**

Génération née entre :	Nombre idéal d'enfants pour une famille en général				
	1980	1985	1990	Variations 1985/1980	Variations 1990/1985
1955 et 1959	2,42	2,28	2,50	-6,1%	+9,6%
1950 et 1954	2,25	2,40	2,53	+6,7%	+5,4%
1945 et 1949	2,34	2,37	2,32	+1,3%	-2,2%
1940 et 1944	2,32	2,42	2,38	+4,3%	-1,7%
1937 et 1942	2,58	2,54	2,55	-1,6%	+0,4%

Pour l'ensemble des générations étudiées, le nombre idéal d'enfants moyen est stable de 1980 à 1990 : les fluctuations sont faibles et vont tantôt dans un sens croissant et tantôt dans un sens décroissant ; elles peuvent être attribuées à l'échantillonnage.

On peut aussi comparer les générations entre elles aux mêmes étapes de leur cycle de vie, c'est-à-dire à âge égal.

-----  
(1) - On regroupe toutes les personnes de l'enquête 1990 suivant leur année de naissance, afin de créer des tranches comparables, de cinq ans d'amplitude. Puis on détermine les mêmes tranches parmi les personnes enquêtées en 1985 et 1980 : on compare alors le nombre moyen d'enfants mis au monde et le nombre idéal moyen d'enfants pour chacune de nos tranches aux trois années considérées, comme si on suivait au fil des ans des "générations fictives". En effet, l'intervalle de temps entre chacune des trois années considérées correspond à l'intervalle de temps entre deux "générations fictives".

Tableau A4

**Le nombre idéal d'enfants selon l'âge  
et selon les différentes générations des personnes mariées ou cohabitantes**

Génération née entre :	Nombre idéal d'enfants pour une famille en général				
	21 à 25 ans	26 à 30ans	31 à 35 ans	36 à 40 ans	41 à 45 ans
1955 et 1959	2,42	2,28	2,50		
1950 et 1954		2,25	2,40	2,53	
1945 et 1949			2,34	2,37	2,32
1940 et 1944				2,32	2,42
1935 et 1939					2,58

En ligne, les évolutions sont par construction identiques à celles du tableau précédent. On peut constater aussi qu'il y a stabilité entre les générations et à âge égal du nombre idéal d'enfants moyen. Il y aurait peut-être même une légère augmentation pour les classes d'âge comprises entre 26 et 40 ans.

En conclusion, le nombre idéal d'enfants, pour une famille en général, est un indicateur subjectif de descendance finale idéale qui évolue parallèlement à la descendance finale réelle. Même si, au niveau individuel, il ne s'agit sans doute pas d'un prédicteur du nombre d'enfants qu'aura tel ou tel Français, c'est en revanche, pour une classe d'âge donnée, un indice qui évolue de façon cohérente avec la fécondité réelle.

L'augmentation légère ou la stabilité de cet indicateur entre 1980 et 1990 pour les personnes de moins de 45 ans environ est à ce titre très intéressante. Cette stabilisation de la descendance finale à un niveau difficile à estimer mais, en tout état de cause, certainement supérieur au niveau de l'indice conjoncturel de fécondité, laisse entendre que cet indice risque d'augmenter à nouveau dans les prochaines années.

Plusieurs questions peuvent être posées maintenant : *"S'agit-il d'une stabilisation conjoncturelle ou plus durable ?"*. Le suivi de cette même variable permettra de donner, dans les années à venir, un élément de réponse. *"Quelles conséquences*

*concrètes aura-t-elle sur l'évolution de la fécondité réelle et peut-on mettre en relation ce nombre idéal d'enfants déclaré avec les conditions de vie et les opinions des Français ?".* Laissons aux démographes le soin de trancher sur le premier point. Notons que l'hypothèse d'une stabilisation de la descendance finale aux alentours du niveau de renouvellement des générations, et donc d'un accroissement prochain de l'indice conjoncturel de fécondité, est actuellement considérée comme possible, voire même vraisemblable par certains démographes. En revanche, l'analyse transversale du nombre idéal d'enfants selon les caractéristiques socio-démographiques et les opinions peut être réalisée dès à présent à l'aide de l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français".

## 2 - Nombre idéal d'enfants, caractères socio-démographiques et opinions.

### 2.1 - Etude d'un échantillon fictif de femmes

Même si le sexe n'est pas la variable socio-démographique la plus liée au nombre d'enfants considéré comme idéal, il est intéressant dans un premier temps de séparer hommes et femmes. En effet, un nombre idéal d'enfants peut être considéré comme l'expression d'un projet concepteur pour les femmes, en particulier pour celles qui sont aussi mariées ou cohabitantes. Sur la période 1987-1990, nous distinguons donc à nouveau la sous-population des mariés et cohabitants de la population totale.

**Tableau A5**  
**Le nombre idéal d'enfants selon le sexe**  
**(ensemble de la population)**

Ensemble de la population	1987	1988	1989	1990
Femmes	2,48	2,50	2,53	2,46
Hommes	2,40	2,41	2,39	2,38

Les femmes ont donc une conception du nombre idéal d'enfants légèrement supérieure à celle pour laquelle se prononcent les hommes (l'écart varie suivant les années entre 0,08 et 0,14, soit entre 3,3 et 5,9%, en moyenne 4,2%). On remarque par ailleurs la même stabilité sur la période que celle déjà constatée, quel que soit le sexe considéré.

Pour les mariés et les cohabitants, les résultats sont pratiquement identiques :

**Tableau A6**  
**Le nombre idéal d'enfants**  
**selon le sexe (mariés et cohabitants)**

	1987	1988	1989	1990
Femmes	2,48	2,50	2,52	2,46
Hommes	2,41	2,42	2,39	2,42

Les femmes se prononcent toujours en faveur d'un nombre idéal plus élevé que le nombre idéal avoué par les hommes, mais l'écart entre les sexes diminue : il vaut en moyenne 0,08, soit 3,3%, alors qu'on rappelle qu'il vaut en moyenne 4,2% sur

l'ensemble de la population. La diminution est faible, elle n'en conduit pas moins à des écarts insignifiants entre les sexes, puisque de toutes façons inférieurs à la marge d'erreur propre au sondage.

Pour les femmes, le nombre idéal d'enfants est aussi un indicateur de descendance finale. Nous fondant sur la très faible amplitude de cet écart mesuré sur les hommes et les femmes mariés et cohabitants, nous avons construit un échantillon fictif de femmes nous permettant de faire des comparaisons pour chaque tranche d'âge entre 18 et 46 ans.

La construction de cet échantillon porte sur l'année 1990, année pour laquelle l'écart entre le nombre idéal moyen déclaré par les femmes et celui déclaré par les hommes est le plus faible (0,04, soit 1,7%). A partir de la population sondée, nous construisons l'échantillon suivant :

- si l'individu interrogé est de sexe féminin, il est maintenu tel quel;
- sinon, on regarde le lien qui existe entre l'individu interrogé et la deuxième personne de son ménage; si cette personne est la conjointe de l'individu interrogée, on remplace cet individu par sa conjointe, c'est-à-dire qu'on attribue à sa conjointe le nombre d'enfants qu'il a déclaré avoir mis au monde, ainsi que le nombre d'enfants qui lui semble idéal pour une famille en général.

Il n'y a rien là de très extraordinaire : si l'on excepte les remariages ayant donné lieu à des naissances, une personne de sexe masculin a eu ses enfants avec sa conjointe; il est donc tout à fait légitime d'attribuer à sa conjointe le nombre total d'enfants qu'il a déclaré avoir mis au monde. De même, nous avons vu qu'en 1990, il n'y avait en moyenne pratiquement pas d'écart entre les hommes et les femmes mariés et cohabitants à propos du nombre idéal d'enfants. Aussi avons-nous fait l'hypothèse de donner à sa conjointe le nombre d'enfants que cette personne de sexe masculin considère comme idéal.

Cette construction nous permet de disposer d'un échantillon fictif de 1 720 femmes en 1990, et ainsi de travailler sur des échantillons significatifs pour chaque tranche d'âge entre 18 et 46 ans. Nous avons repondéré cet échantillon fictif à partir des chiffres de l'INED concernant le nombre total de femmes en France en 1990 pour chaque tranche d'âge, afin d'obtenir un échantillon fictif représentatif, en terme d'âge uniquement, de la population féminine de plus de 18 ans. La réponse à la question concernant le

nombre idéal d'enfants nous permet alors d'aborder, non plus le projet familial, mais ce qu'on pourrait nommer le "projet concepteur" des femmes de l'échantillon.

**Tableau A7**  
**Nombre total et nombre idéal d'enfants en 1990,**  
**pour notre échantillon fictif de femmes**

Catégorie d'âge	Nombre total d'enfants	Nombre idéal d'enfants
18-25 ans	0,40	2,40
26-30 ans	1,33	2,43
31-35 ans	2,09	2,43
36-40 ans	2,18	2,43
41-45 ans	2,20	2,43
46 et plus	2,56	2,48
Ensemble	2,03	2,45

Quelle que soit la tranche d'âge considérée, le nombre idéal d'enfants est pratiquement invariable. On observe par ailleurs que le nombre total d'enfants croît pour finalement avoisiner le nombre idéal d'enfants. **Le nombre idéal d'enfants, lorsqu'il concerne des femmes, apparaît donc aussi comme un indicateur du projet concepteur.** Cette observation est d'autant plus remarquable que notre échantillon permet d'éviter le biais de construction qui pouvait apparaître lorsqu'on étudiait uniquement la sous-population des couples. Dans cet échantillon fictif, seuls les enfants vivant dans une famille monoparentale dont l'adulte est de sexe masculin ont pu nous échapper. Mais dans la mesure où c'est la prévision du nombre total d'enfants qui nous intéresse, et que ces enfants sont mis au monde par des femmes, quelle que soit la structure de la famille dans laquelle ils grandissent, le "projet concepteur" ainsi mesuré en est une bonne approximation.

Enfin, on remarque que pour la tranche la plus âgée, qui comprend les femmes dont la descendance finale est atteinte, le nombre idéal d'enfants est inférieur au nombre total d'enfants mis au monde. S'agit-il là d'un aveu révélateur d'aspirations personnelles contrariées au cours de l'existence, qui voudrait qu'on ait eu plus d'enfants qu'on n'en voulait ? Les démographes savent que les générations anciennes ont mis au monde plus d'enfants qu'elles ne le désiraient, ce qui est moins vrai aujourd'hui. Ou s'agit-il d'une perception différente de la question sur le nombre idéal d'enfants, qui incite à profiter de sa propre expérience pour estimer le nombre idéal qu'on peut conseiller aux autres, puisqu'ici il n'est plus question alors de projet familial ni de projet de conception ?

Notons que si la construction d'un échantillon fictif a pu nous fournir des effectifs suffisants pour effectuer des mesures pour chaque tranche d'âge de 18 à 46 ans, l'étude de la seule sous-population des femmes de l'échantillon réel, celui de départ, mène à des résultats d'ensemble identiques : en 1990, l'ensemble des femmes de l'échantillon réel se prononçait en faveur d'un nombre idéal moyen d'enfants de 2,46, et déclarait avoir mis au monde une moyenne de 2,01 enfants. Ces chiffres sont tout à fait semblables aux 2,45 et 2,03 que nous obtenons sur la population fictive (cf tableau A7). Rappelons que cette population fictive présente l'avantage de comporter des effectifs suffisants pour que nous puissions effectuer des moyennes dans chaque tranche d'âge, ce qui n'est pas le cas de la sous-population des femmes de l'échantillon originel.

Nous avons vu dans ce chapitre que les hommes et les femmes déclarent environ le même nombre idéal d'enfants. Nous allons étudier maintenant les variations selon d'autres critères socio-démographiques.

## 2.2. - Le nombre idéal d'enfants est lié avant tout au niveau culturel

Le nombre idéal d'enfants varie-t-il fortement selon certaines caractéristiques socio-démographiques ? C'est ce que nous avons voulu mesurer sur les années les plus récentes, 1987 à 1990. Faute de différences notables en fonction du statut matrimonial, nous apprécierons successivement les effets du diplôme, de la catégorie socio-professionnelle et des revenus.

### 2.2.1. Les diplômés du supérieur s'opposent aux diplômés du secondaire

Le nombre idéal d'enfants déclaré est effectivement plus élevé chez les titulaires d'un diplôme d'études supérieures. Ceci ne signifie cependant pas que le nombre idéal d'enfants s'accroît régulièrement avec le niveau d'études (tableau A8). En effet, le nombre idéal se situe à un niveau moyen pour les non-diplômés, il baisse chez les titulaires du CEP et du BEPC, puis il remonte chez les titulaires du BAC et de diplômes universitaires pour se retrouver, dans ce cas, très largement au dessus de la moyenne nationale (2,79 en 1990 contre 2,42 en moyenne).

**Tableau A8**

#### Le nombre idéal d'enfants en fonction du diplôme

	1987	1988	1989	1990
Aucun diplôme	2,44	2,41	2,48	2,38
CEP	2,38	2,43	2,41	2,37
BEPC, BEPS	2,40	2,41	2,36	2,33
BAC	2,51	2,52	2,55	2,55
Diplôme univ.	2,66	2,68	2,68	2,79
Ensemble	2,44	2,46	2,46	2,42

Relevons encore l'évolution divergente qu'ont suivie les différentes catégories de diplômés en quatre ans. Alors que les moins diplômés se positionnent relativement bas en fin de période par rapport à 1987, les plus diplômés ont suivi le mouvement contraire. L'évolution est faible, mais sensible entre 1989 et 1990 : la moyenne chez les non-diplômés passe de 2,48 à 2,38, diminuant de près de 5%, tandis que les diplômés universitaires voient leur moyenne croître d'autant (2,68 en 1989 et 2,79 en

1990). Ces écarts restent cependant peu significatifs : seules les années prochaines permettront d'infirmer ou confirmer ces évolutions opposées.

### 2.2.2. Les cadres s'opposent aux ouvriers.

L'analyse par catégories sociales permet de retrouver ce qui était déjà observable avec les variations selon le diplôme, en plus détaillé. Nous utilisons ici une nomenclature en 8 postes, la catégorie "autres inactifs" regroupant les étudiants et les femmes au foyer.

**Tableau A9**

#### **Le nombre idéal d'enfants en fonction de la catégorie sociale**

	1987	1988	1989	1990
Exploitant agricole	2,45	2,59	2,56	2,41
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	2,36	2,35	2,22	2,32
Cadres moyen et supérieur	2,57	2,47	2,46	2,66
Employé	2,38	2,46	2,39	2,40
Ouvrier	2,33	2,36	2,27	2,26
Retraité	2,44	2,51	2,51	2,45
Autres inactifs	2,51	2,49	2,64	2,48
Ensemble	2,44	2,46	2,46	2,42

Les différences sont assez marquées d'une catégorie à l'autre. Les exploitants agricoles se situent dans la moyenne en début et en fin de période, après une légère hausse en 1988 et 1989. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ont une idée plus limitée de la taille idéale de la famille que l'ensemble des Français puisqu'ils se situent toujours nettement en dessous de la moyenne nationale. Peut-on expliquer ce comportement par l'existence, dans ces catégories sociales, d'un patrimoine à transmettre ? Peut-on l'expliquer par le fait qu'on y dispose de moins de temps disponible ?

Le nombre idéal d'enfants exprimé par les employés (2,40 en 1990) est légèrement en dessous de la moyenne nationale, tandis que celui des ouvriers et des personnels de service (2,26) est franchement inférieur à cette moyenne (2,42). On ne peut invoquer ici le patrimoine à transmettre, mais peut-être les conditions économiques ou de vie de ces catégories.

Enfin, on retrouve chez les cadres les chiffres élevés que l'on pouvait mesurer chez les détenteurs d'un diplôme supérieur ou équivalent au baccalauréat (2,66 en 1990).

Remarquons que les autres inactifs sont toujours au dessus de la moyenne : y figurent les étudiants, qui appartiennent aux catégories potentiellement les plus diplômées et donc, on l'a vu, favorables à un nombre élevé d'enfants.

### 2.2.3. Des variations assez faibles selon le revenu

Pour compléter les effets du diplôme et de la catégorie sociale, nous avons considéré trois tranches de revenus du foyer de l'enquêté, correspondant aux valeurs suivantes :

- des "hauts revenus" : supérieurs à 13 000 francs par mois en 1987, actualisés ensuite année par année pour atteindre 14 500 francs en 1990;
- des "revenus moyens" : compris entre 5 000 et 13 000 francs par mois en 1987, et entre 5 600 et 14 500 francs en 1990;
- des "bas revenus", inférieurs à 5 000 francs par mois en 1987 et à 5 600 francs en 1990.

**Tableau A10**

**Le nombre idéal d'enfants  
en fonction des revenus du foyer**

	1987	1988	1989	1990
Hauts revenus	2,41	2,48	2,45	2,42
Revenus moyens	2,45	2,45	2,45	2,42
Bas revenus	2,48	2,44	2,52	2,42
Ensemble	2,44	2,46	2,46	2,42

On remarque que le nombre idéal d'enfants varie peu selon le montant des revenus, en particulier en 1990 où les moyennes par tranches de revenus sont identiques. On peut supposer que dans chacune de ces trois tranches, les effets des diverses catégories sociales s'annulent pour donner de tels résultats proches les uns des autres. Dans la tranche des hauts revenus, la moyenne élevée des cadres compense celle, plus faible, des commerçants et chefs d'entreprise, tandis que dans la tranche des bas revenus, une

compensation s'effectue entre certaines franges des populations d'ouvriers, d'employés et de retraités.

**Ainsi, l'aspect économique, le niveau de revenus, semble bien peu jouer dans l'expression du nombre idéal d'enfants. Le niveau de formation initiale et la profession semblent au contraire exercer un rôle important dans cette expression. On remarque aussi que dans les catégories culturellement ou socialement favorisées, le nombre idéal d'enfants, déjà plus élevé qu'en moyenne, semble être en légère augmentation ces dernières années.**

### 2.3 - Les caractéristiques des enquêtés optant idéalement pour deux ou trois enfants

La proportion d'enquêtés considérant que le nombre d'enfants idéal pour une famille est de "un" est très faible : 3,6% en 1987, 2,2% en 1988, 2,2% en 1989 et 2,3% en 1990. De plus, après avoir fortement décru entre 1987 et 1988, elle stagne à un niveau très bas depuis : nous n'insisterons pas sur les caractéristiques de cette population marginale, difficile à caractériser vu sa faible taille.

Par contre, près de la moitié des Français optent pour la modalité "deux enfants". Le tableau A11 fournit les caractéristiques des enquêtés les plus liées à cette réponse.

**Tableau A11**

**Modalités les plus corrélées à la réponse "deux enfants" (nombre idéal d'enfants)**

	1987	1988	1989	1990
Ne fréquente jamais de lieu de culte	53,4%	55,2%	55,4%	57,9%
Un couple se marie le plus souvent dans l'intérêt de l'enfant	54,2%	54,3%	56,2%	59,3%
Ouvrier	56,1%	59,8%	63,8%	61,1%
Une fois au chômage depuis 10 ans	57,0%	***	55,7%	***
Age : 24 ans et moins	56,0%	56,0%	52,5%	62,0%
Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise	58,3%	51,1%	64,6%	59,6%
N'a jamais eu d'enfants	51,2%	53,7%	54,0%	58,1%
Un couple se marie le plus souvent sous la pression de la famille	55,2%	51,7%	55,9%	60,8%
Ensemble de la population	49,4%	49,9%	51,6%	53,4%

*Lecture : 55,2% des enquêtés ne fréquentant jamais de lieu de culte en 1988 se prononçaient pour un nombre idéal d'enfants égal à 2, contre 49,9% dans la population totale. Le signe \*\*\* indique que la modalité est moins significative l'année concernée.*

L'expression en faveur de deux enfants progresse légèrement, mais régulièrement, sur toute la période. Elle apparaît fortement liée avec la non fréquentation d'un lieu de culte, ainsi qu'avec l'opinion selon laquelle le plus souvent, un couple se marie parce que c'est l'intérêt de l'enfant.

La catégorie sociale d'ouvrier est la plus corrélée à cette modalité du nombre idéal d'enfants. Cette corrélation se maintient d'ailleurs sur l'ensemble de la période. L'idéal du monde ouvrier s'est donc approché d'un nombre d'enfants relativement faible (deux), ce qui n'était sans doute pas le cas il y a encore 20 ans.

Les autres caractéristiques présentées dans le tableau A11 sont moins significativement liées à l'opinion qui considère qu'avoir deux enfants est un choix idéal. Remarquons néanmoins la présence de Français n'ayant jamais eu d'enfant, et des jeunes de 24 ans et moins.

La proportion de la population favorable à trois enfants et plus est presque aussi importante que celle qui opte pour deux enfants. Elle est quasiment stable sur la période, se maintenant à un niveau élevé : au-dessus de 40% de l'ensemble de la population.

**Tableau A12**

**Modalités les plus corrélées à la réponse "trois enfants et plus"  
(nombre idéal d'enfants)**

	1987	1988	1989	1990
Fréquente régulièrement un lieu de culte	66,3%	66,1%	59,3%	62,8%
Le mariage est indissoluble	53,2%	***	47,6%	49,3%
Un couple se marie le plus souvent par engagement profond	48,7%	46,0%	46,1%	44,5%
Diplôme universitaire	56,4%	57,3%	54,7%	61,7%
Age : 50-64 ans	49,2%	44,5%	44,5%	45,7%
Fréquente régulièrement une bibliothèque	50,0%	49,7%	46,5%	47,8%
Cadre moyen et cadre supérieur	52,3%	53,7%	45,0%	52,8%
Veuf(ve)	49,6%	48,4%	45,4%	49,6%
Ensemble de la population	42,8%	42,8%	42,5%	41,7%

*Lecture : 66,1% des enquêtés fréquentant régulièrement un lieu de culte en 1988 se prononçaient pour un nombre idéal d'enfants égal à 3, contre 42,8% dans la population totale. Le signe \*\*\* indique que la modalité est moins significative l'année concernée.*

Le poids de la pratique religieuse est important : de 1987 à 1990, c'est la modalité la plus corrélée au nombre idéal d'enfants. Les non-pratiquants sont largement

favorables à une famille de deux enfants, alors que les pratiquants réguliers - qui, en grande majorité, sont en France de religion catholique - ont plus souvent une image idéale d'une famille composée d'au moins trois enfants. Conformément aux analyses précédentes, l'effet du diplôme et de la catégorie sociale apparaît ici caractéristique. On trouve en effet 62 % des personnes diplômées des universités, et 53 % des cadres à considérer que le nombre d'enfants idéal est aujourd'hui de trois ou plus. Notons aussi l'importance, dans ce groupe, d'individus fréquentant régulièrement une bibliothèque, caractéristique sans doute liée au diplôme et à la catégorie sociale.

Les opinions les plus caractéristiques de ces partisans des "grandes familles" touchent à la vision du mariage. On retrouve ici une large majorité des individus favorables au mariage considéré comme une union indissoluble ou estimant que se marier correspond à un engagement profond. Il faut certainement relier en partie ces opinions à la pratique religieuse. On en conclura qu'au sein des personnes qui voient dans la famille idéale trois enfants ou plus, le poids de celles qui ont une pratique religieuse régulière ou qui ont des opinions traditionnelles sur le mariage est fondamental. N'y-a-t-il pas là l'expression d'un lien entre baisse de la fécondité dans les années 1960-1970 et désengagement religieux ?

Ainsi, qu'on s'intéresse aux couples uniquement, et donc au projet familial, ou à l'ensemble des femmes, et donc au projet concepteur, **on constate que le "nombre idéal d'enfants pour une famille en général" constitue un bon indicateur de la descendance finale calculé globalement pour l'ensemble de la population.** L'étude de données disponibles depuis 1978 dans l'enquête "Aspirations et Conditions de Vie des Français" du CREDOC montre que l'évolution de cet indicateur suit remarquablement l'évolution de la descendance finale réelle. **Dans cette perspective, l'évolution récente du nombre idéal d'enfants pour les classes en âge de procréer semble indiquer que la tendance serait plutôt à une stabilité ou à une remontée de la fécondité, conformément aux hypothèses actuelles des démographes.**

Il semble d'autre part que le diplôme soit un critère plus discriminant, à propos du nombre idéal d'enfants déclaré, que la catégorie sociale ou surtout que le revenu. Les facteurs économiques apparaissent donc moins importants que les facteurs culturels dans l'élaboration du projet familial. Les pratiques religieuses apparaissent aussi fortement liées au nombre idéal d'enfants déclaré.

## **CHAPITRE II**

### **L'AGE DE L'ENFANT**

### **ET LE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES**

## CHAPITRE II

### L'AGE DE L'ENFANT

#### ET LE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

On sait que le système français d'allocations familiales prévoit des majorations selon l'âge des enfants, ainsi qu'une prolongation de la durée de versement au-delà de 16 ans et demi pour certaines catégories, les enfants étudiants notamment. *Comment réagissent les Français à cette notion d'âge limite du droit aux allocations familiales ?* On peut, en particulier, se demander si, *dans l'esprit des Français, les allocations familiales doivent compenser des dépenses précises relatives aux enfants - auquel cas leur montant devrait varier suivant la situation propre de l'enfant - ou doivent constituer une aide globale identique pour tous.* On peut aussi se demander *quel est l'âge jusqu'auquel les Français pensent qu'un enfant devrait donner droit aux allocations familiales.*

Trois questions sont posées sur ces sujets, depuis Novembre 1987, dans l'enquête "**Conditions de vie et Aspirations des Français**" qui permettent de fournir des éléments de réponse à ces interrogations. Ils font l'objet des développements de ce chapitre.

L'analyse met en particulier en évidence que près des deux tiers de la population se prononcent en faveur d'un lien entre âge limite et situation de l'enfant. Ainsi découvre-t-on l'existence d'une forme de *consensus* recouvrant *toutes les catégories sociales* pour reconnaître que certaines situations (chômage, études) doivent donner droit à des allocations familiales jusqu'à un âge relativement avancé. Autrement dit, il semble faire partie des attentes de la population que la possibilité, pour un enfant, de faire des études soit soutenue par les allocations familiales. De la même façon, pour les Français, ces allocations doivent aussi contribuer à aider les familles comportant un enfant d'âge adulte au chômage. C'est à la fois reconnaître la difficulté de la situation de chômage et souligner que les familles ont un rôle à jouer dans l'aide et l'entretien des jeunes sans emploi. Mais c'est aussi reconnaître la nécessité d'une solidarité envers ces familles.

Ces sentiments semblent d'autant plus ancrés dans la population française qu'ils s'expriment de manière très stable depuis 1987, première année où ces questions ont été posées. En particulier, ces sentiments ne semblent pas liés à l'existence ou l'inexistence d'un enfant dans la famille de l'enquêté; ils n'apparaissent pas non plus vraiment corrélés au revenu du ménage de l'interviewé. Les résultats détaillés que nous présentons pour chaque catégorie sociale montrent cette stabilité de l'opinion depuis 4 ans.

Enfin, nous avons cherché à déterminer plus précisément les caractéristiques des personnes se prononçant en faveur d'un âge limite identique, quelle que soit la situation de l'enfant. Il ressort de l'analyse que les Français qui expriment cette opinion sont, dans l'ensemble, plus âgés et moins diplômés que la moyenne. Ils semblent être en général souvent favorables à des mesures plutôt indifférenciées, comme, par exemple, en matière d'indemnisation du chômage.

# 1 - La population est en majorité favorable à une modulation de l'âge limite selon la situation de l'enfant

## 1.1 - Le cadre général des opinions

Analyser les réponses sur l'âge limite du droit aux allocations familiales nécessite au préalable de situer le problème des prestations familiales dans un contexte plus général. Le premier élément de ce contexte concerne l'avis des Français sur "l'efficacité nataliste" des prestations familiales : plus des deux tiers de la population n'y croient guère. L'incitation financière directe à la fécondité, dictée par une politique nataliste, ne paraît donc pas, au vu des réponses fournies dans le tableau B1, très efficace aux Français, au moins sous la forme actuelle.

**Tableau B1**  
**"Pensez-vous qu'en France, les prestations familiales permettent de lutter contre la baisse de la natalité ?"**

	(en %)	
	1989	1990
Oui	28,5	28,8
Non	70,4	70,3
Ne sait pas	1,1	0,9
Ensemble	100,0	100,0

Si on demande d'ailleurs à ces deux tiers de la population les raisons pour lesquelles les prestations familiales ne permettent pas de lutter contre la baisse de la natalité, on obtient les résultats suivants :

**Tableau B2**  
**Pourquoi pensez-vous que les prestations familiales ne permettent pas de lutter contre la baisse de la natalité ?**

	(en %)	
	1989	1990
Aucune influence (1)	45,6	44,8
Pas assez élevées (2)	23,3	24,4
Ne sait pas	1,5	1,1
Non concerné (3)	29,6	29,7
Total	100,0	100,0

- (1) - Libellé exact : "les prestations n'ont aucune influence sur le fait de faire des enfants"  
 (2) - Libellé exact : "les prestations ne sont pas assez élevées pour permettre de lutter contre la baisse de la natalité"  
 (3) - Réponse "oui" ou "Ne sait pas" à la question présentée au tableau B1.

Ainsi, pour près de la moitié de la population (45%), les prestations familiales n'ont aucune influence sur le fait de mettre des enfants au monde. Une telle proportion confirme le doute que le tableau B1 soulevait à l'égard de l'appréciation portée par la population sur l'efficacité des prestations familiales en matière d'incitation à la fécondité : c'est seulement pour environ un quart des Français que *"les prestations familiales ne sont pas assez élevées pour permettre de lutter contre la baisse de la natalité"*.

Ces propos permettent de mieux situer les prestations familiales telles qu'elles apparaissent aux yeux de la population : plus que d'inciter à accroître la natalité ou tout au moins à empêcher sa baisse, elles sont, pour elle, partie prenante de l'aide de la collectivité à l'entretien des enfants, surtout quand ils coûtent le plus, c'est-à-dire quand ils atteignent des âges élevés. Une question nouvelle, posée seulement en 1990 dans l'enquête "Aspirations", le confirme : à situation financière identique, les Français estiment à 84% *qu'il vaut mieux plutôt aider les enfants les plus âgés, ceux ayant plus de 15 ans*.

**Tableau B3**

**"Actuellement, les allocations familiales sont majorées à partir d'un certain âge de l'enfant (10 ans, puis 15 ans).  
Considérez-vous qu'à situation financière identique, il vaut mieux plutôt" :  
(1990)**

	(en %)
Aider les plus jeunes enfants (moins de 3 ans)	15,1
Aider les enfants les plus âgés (plus de 15 ans)	83,7
Ne sait pas	1,2
Ensemble	100,0

Cette idée d'aide à l'entretien des familles plutôt qu'à leur constitution fait partie de la toile de fond de notre analyse sur l'âge limite du droit aux prestations familiales. En effet, sur ce thème aussi, une forte majorité se dégage : **les Français sont favorables à un âge limite du droit aux allocations familiales dépendant de la situation de l'enfant (67% en 1990)**. Ceci tendrait à confirmer le fait qu'on envisage plus les allocations familiales comme une aide à l'entretien, voire à l'éducation des enfants : les Français estiment, en effet, que la situation propre de l'enfant doit primer dans la durée de versement.

Tableau B4

**"L'âge limite du droit aux allocations familiales  
pour un enfant doit-il être..."**

	(en %)			
	1987	1988	1989	1990
le même pour tous les enfants	38,7	38,6	41,3	32,6
dépendre de la situation de l'enfant (études, chômage, activité professionnelle)	60,5	61,0	58,1	67,4
ne sait pas	0,8	0,4	0,6	0,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

On note que la répartition des opinions était stable entre 1987 et 1989. La population semble être encore un peu plus favorable à une modulation de l'âge limite en 1990. Il faudra attendre les données de 1991 pour savoir s'il s'agit d'un phénomène conjoncturel ou d'une réelle inflexion des attitudes. Mais l'ensemble de ces quatre années ne remet pas en question la forte majorité qui s'exprime en faveur de ce qu'on appellera par la suite la "différenciation de l'âge limite du droit aux allocations familiales selon la situation de l'enfant".

Dans un premier temps, on procédera à une analyse comparative des enquêtés selon qu'ils considèrent que l'âge limite du droit aux allocations familiales doit être identique pour tous les enfants ou qu'ils pensent qu'il doit varier selon la situation propre de l'enfant. On observera en particulier les variables les plus corrélées au choix, favorable ou défavorable à un âge limite fonction de la situation de l'enfant.

Dans un second temps, on analysera les différents âges limites proposés par les Français qui composent chacun des deux groupes, les partisans de l'âge limite différencié et les tenants de l'âge limite identique pour tous.

## **1.2 - Les Français se prononcent principalement en fonction de leur âge et de leur niveau d'études.**

On a déjà pu voir que, de 1987 à 1990, environ 60% de la population se prononcent en faveur d'un âge limite du droit aux allocations familiales différencié suivant la situation de l'enfant (étudiant, chômeur, actif). *Quelles sont les variables qui, dans notre enquête, "expliquent" le mieux les oppositions de la population sur cette question ? Autrement dit, quelles sont les variables les plus corrélées aux prises de position pour ou contre la différenciation de l'âge limite ?*

C'est ce que nous allons examiner. On remarque en particulier que deux variables apparaissent fondamentales pour éclairer les différences d'attitudes sur ce point : le **niveau d'études** et l'**âge** de l'enquêté.

### **1.2.1 - Les variables de l'enquête les plus corrélées aux opinions sur la différenciation**

L'ensemble du matériau de l'enquête "**Aspirations et Conditions de Vie des Français**" permet de déterminer exhaustivement les variables les plus corrélées aux deux modalités suivantes : *"l'âge limite du droit aux allocations familiales devrait être le même pour tous les enfants"*; *"l'âge limite du droit aux allocations familiales devrait dépendre de la situation de l'enfant"*.

On remarque que de 1987 à 1990, les modalités des variables les plus corrélées avec chacune de ces modalités de l'âge limite varient peu. Le tableau B5 présente celles qui "expliquent" le mieux les attitudes des partisans de la différenciation.

**Tableau B5**  
**Modalités les plus corrélées à la réponse :**  
**"l'âge limite du droit aux allocations familiales devrait dépendre**  
**de la situation de l'enfant (études, chômage, activité professionnelle)"**

	(en %)			
	1987	1988	1989	1990
Les indemnités de chômage devraient être modulées suivant les ressources du foyer	67	67	63	76
Le coût d'accès aux équipements et services devrait augmenter avec le revenu	66	69	62	73
Niveau d'études universitaires	75	76	70	76
Les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu	68	67	62	71
Age de l'enquêté : 24 ans et moins	66	66	62	75
Niveau d'études : BAC et plus	72	72	69	76
Les femmes devraient travailler quand elles le désirent	63	69	64	70
La famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu	66	67	65	71
Ensemble de la population	61	61	58	67

*Lecture : 76% des enquêtés disposant d'un diplôme universitaire étaient favorables en 1990 à la différenciation de l'âge limite en fonction de la situation de l'enfant, contre 67% dans la population totale.*

Le souhait de la différenciation obtient un score élevé parmi les plus jeunes (75% en 1990), les plus diplômés (76%), ainsi que parmi les partisans d'un système de redistribution verticale des revenus (modulation des indemnités-chômage ou des allocations familiales suivant les ressources du foyer). Dans une moindre mesure, les "modernistes", ceux qui sont favorables au travail des femmes, ainsi que ceux qui ne considèrent pas que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien, sont aussi de cet avis dans des proportions supérieures à la moyenne nationale (70%). Toutes ces variables ne sont évidemment pas indépendantes entre elles.

Les personnes les plus favorables à la différenciation sont donc plutôt des titulaires d'au moins le baccalauréat, attachés au libre choix des femmes de travailler, favorables à l'accroissement de la redistribution verticale des revenus, et dont l'univers de vie ne se limite pas à la famille.

Le profil des opposants à la différenciation, c'est-à-dire des partisans d'un âge limite identique pour tous les enfants, s'oppose complètement au premier (Tableau B6).

**Tableau B6**

**Modalités les plus corrélées à la réponse :  
"l'âge limite du droit aux allocations familiales  
devrait être le même pour tous les enfants"**

	(en %)			
	1987	1988	1989	1990
Les indemnités de chômage devraient être identiques pour tous les chômeurs	46	49	47	42
Ne fréquente jamais de bibliothèque	41	42	45	36
Niveau d'études : aucun diplôme	46	44	51	40
La répartition actuelle des allocations familiales est bien ainsi	52	52	49	39
Age de l'enquêté : 60 ans et plus	48	48	49	38
Ne fréquente jamais le cinéma	44	45	47	40
Le mariage est une union indissoluble	44	48	49	37
Ensemble de la population	39	39	41	33

*Lecture : 40% des enquêtés ne fréquentant jamais de cinéma en 1990 étaient favorables à un âge limite identique pour tous les enfants, contre 33% dans la population totale.*

Bien entendu, on ne peut exclure l'hypothèse que les personnes favorables à un âge identique pour tous les enfants le soient pour des raisons en quelque sorte extérieures au sujet : raisons de compréhension peut-être (elles ne saisissent pas l'intérêt d'une mesure de différenciation compliquant éventuellement la réglementation), mais surtout non-concernement (il s'agit, à 70% environ, de personnes non allocataires de prestations familiales) et, corrélativement, volonté plus ou moins diffuse de ne pas remettre, d'une certaine façon, en question "l'ordre existant" (1). En tout état de cause, on relève que les partisans d'un âge limite indifférencié sont plus âgés et moins diplômés que la moyenne nationale. Leur mode de vie traduit en quelque sorte un repli sur soi : ils ne sortent jamais, ne reçoivent pas d'amis.

-----

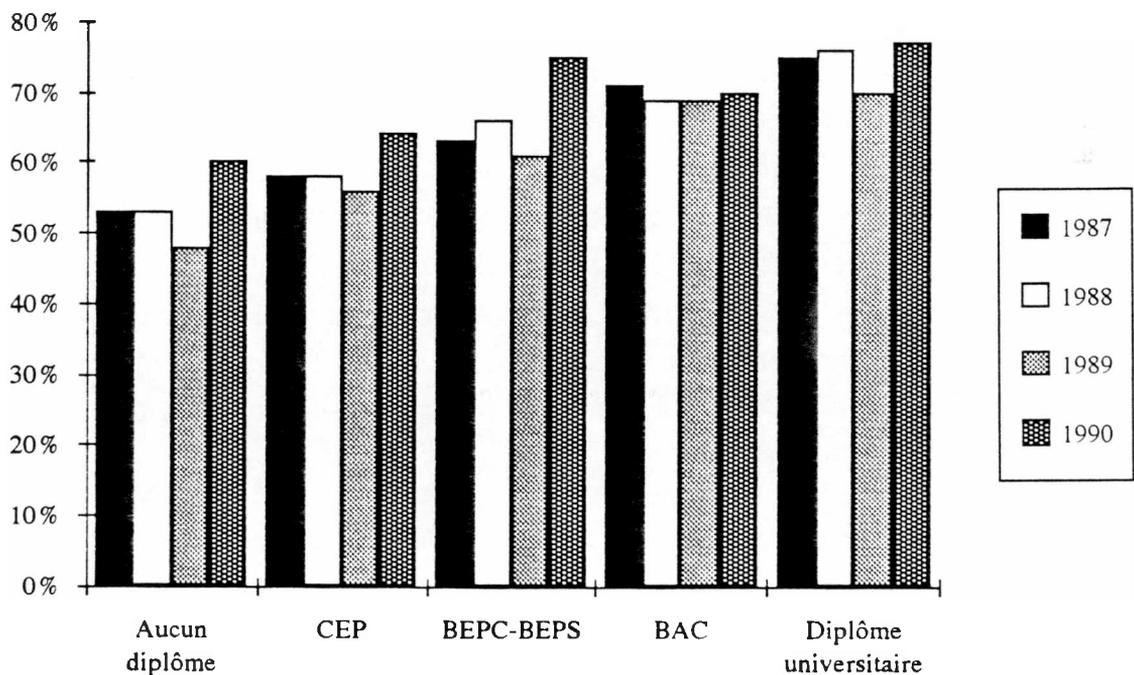
(1) - On retrouvera de telles attitudes dans certains groupes de notre typologie sur les prestations familiales (cf. Chapitre III).

Certes, parmi les variables les plus corrélées avec les attitudes pour ou contre la différenciation, figurent d'autres variables d'opinion (du type : *"il faut des indemnités de chômage identiques pour tous les chômeurs"*), ou des variables descriptives d'attitudes, comme les pratiques culturelles. Mais deux critères socio-démographiques expliquent principalement ces opinions ou attitudes, le **niveau de diplôme** et **l'âge**.

### 1.2.2 - Diplôme et différenciation de l'âge limite : la proportion de partisans de la différenciation croît avec le niveau de diplôme (1).

Le graphe B1 présente, pour chaque niveau de diplôme d'enseignement général, les proportions d'enquêtés favorables à une modulation de l'âge limite selon la situation de l'enfant.

Graphe B1 - Proportions d'enquêtés favorables à un âge limite différencié, selon leur niveau de diplôme



Source : CREDOC

-----  
(1) - Il s'agit des diplômes de l'enseignement général

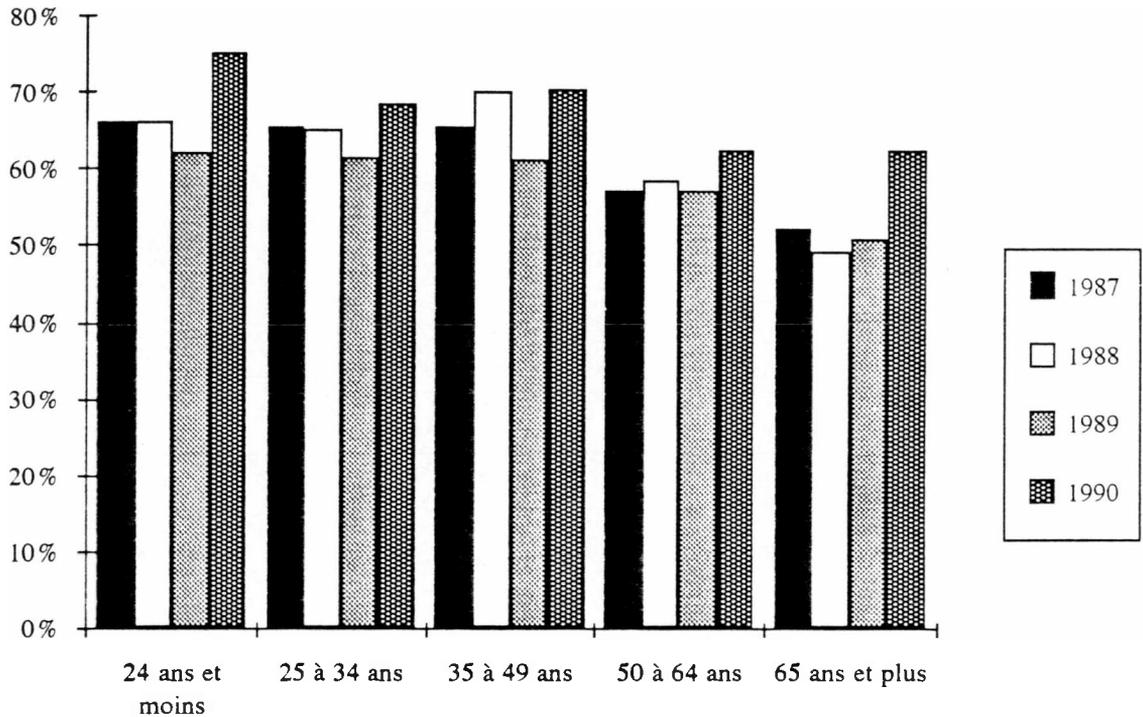
Quelle que soit l'année considérée, la **proportion d'enquêtés favorables à un âge limite différencié croît avec le niveau de diplôme**. Un faible niveau d'études est synonyme, en matière d'âge limite du droit aux allocations familiales, soit de revendications plus égalitaristes, soit d'une volonté simplificatrice : la même limite pour tous.

On constate que ce résultat est d'autre part relativement stable sur l'ensemble de la période considérée. La suite de l'étude confirmera d'ailleurs que le niveau de diplôme est le critère socio-démographique statistiquement le plus explicatif des opinions exprimées en matière de différenciation de l'âge limite ouvrant droit aux allocations familiales.

### **1.2.3 - Le critère de l'âge : les plus âgés sont les moins favorables à la différenciation.**

Le graphique B2 présente l'évolution, selon leur âge, de la proportion d'enquêtés favorables à un âge limite différencié : cette part diminue avec l'âge, quelle que soit l'année considérée (1987 à 1990). Les personnes les plus âgées se montrent relativement peu favorables à la prise en compte des situations particulières : à l'exception de 1990, les personnes de plus de 65 ans se répartissent dans les mêmes proportions - moitié, moitié - pour et contre la différenciation. Pour les autres catégories, la répartition est d'environ 60%/40%. En particulier, jusqu'à 50 ans, peu d'écarts apparaissent dans les réponses à cette question, sauf en 1990, année pour laquelle les plus jeunes sont très largement favorables à la différenciation (75%). Cette volonté de différenciation en matière d'âge limite semble donc majoritaire avant l'âge de 50 ans, puis elle cède du terrain au profit de positions plus égalitaristes.

**Grappe B2 - Proportions d'enquêtés favorables à un âge limite différencié, selon leur âge .**



Source : CREDOC

Ainsi, l'âge et le niveau de diplôme sont les caractéristiques socio-démographiques les plus corrélées aux prises de position, favorables ou défavorables à la différenciation de l'âge limite du droit aux allocations familiales selon la situation de l'enfant (étudiant, chômeur ou actif). Ces deux variables sont d'ailleurs liées entre elles : les personnes âgées sont en effet, en moyenne, moins diplômées que les jeunes. Peu d'autres caractéristiques socio-démographiques sont corrélées aux réponses à cette question. En particulier, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, le fait d'avoir eu ou non des enfants n'influe pas sur l'opinion exprimée

## 2 - Age de l'enfant et allocations familiales

Au-delà du partage de la population entre partisans et opposants de la différenciation de l'âge limite, une deuxième question se pose : *Quel est l'âge jusqu'auquel les Français considèrent que l'on devrait verser les allocations familiales ?*

### 2.1 - Les personnes hostiles à la modulation proposent un âge limite moyen de 18 ans et demi.

Nous étudions ici la minorité (40% environ entre 1987 et 1990) de la population, celle qui se déclare partisane d'un âge limite indifférencié, quelle que soit la situation de l'enfant. L'analyse, pour l'ensemble de ce groupe, de l'âge limite jusqu'auquel on estime que les allocations familiales devraient être accordées, puis celle des variations de cette moyenne selon divers critères socio-démographiques (niveau de diplôme, niveau de revenu, catégorie socio-professionnelle, âge, nombre d'enfants) met en évidence que :

- la durée de perception proposée est toujours plus courte que celle souhaitée par l'autre groupe, celui qui se déclare favorable à une prise en compte différenciée de la situation de l'enfant ;
- le niveau de diplôme a un effet important sur la valeur de l'âge limite moyen proposé, plus que le niveau de revenu ou la catégorie socio-professionnelle.

#### 2.1.1. L'âge limite moyen : 18 ans et demi

La population qui estime que l'âge limite du droit aux allocations ne doit pas dépendre de la situation de l'enfant formule, depuis 1987, une estimation stable de cet âge limite : environ 18 ans et demi.

**Tableau B7**  
**Age limite du droit aux allocations familiales pour les partisans**  
**d'un âge identique pour tous les enfants**

(en nombre d'années)			
1987	1988	1989	1990
18,5	18,2	18,7	18,5

On verra que la durée proposée ici correspond à celle formulée, dans le cas d'un enfant qui exerce une activité professionnelle, par les partisans de la différenciation de l'âge limite. C'est aussi la valeur la plus faible proposée lorsqu'on la compare à celles préconisées dans d'autres situations (enfant étudiant ou chômeur), situations où l'enfant est encore à la charge de ses parents. Un égalitarisme prononcé (même âge limite quelle que soit la situation de l'enfant) conduit par conséquent à la proposition d'un âge limite plus bas que lorsqu'on prend en compte les différentes situations possibles de l'enfant (1).

### 2.1.2 - La variation de l'âge limite moyen suivant différentes caractéristiques socio-démographiques

Nous analysons toujours ici, rappelons-le, les déclarations du groupe se prononçant en faveur d'un âge limite identique pour tous les enfants. On remarque que les valeurs proposées varient sensiblement selon le diplôme de l'enquêté, voire son revenu ou sa CSP ; ils évoluent moins avec l'âge du répondant ou le nombre de ses enfants.

#### a -Age limite et diplômes : le lien le plus marqué

Le tableau B8 met en évidence le caractère discriminant du niveau d'études : les plus diplômés (Bac ou supérieur) sont systématiquement les plus favorables au maintien des allocations familiales jusqu'à un seuil proche de 19-20 ans, tandis que les moins diplômés se rapprochent plus du seuil de 18 ans.

**Tableau B8**  
**Age limite du droit aux allocations familiales pour les partisans**  
**d'un âge identique pour tous les enfants**

	(en nombre d'années)			
	1987	1988	1989	1990
Aucun diplôme	18,0	17,9	18,4	18,1
CEP	18,6	18,1	18,6	18,4
BEPC, BEPS	18,8	18,5	18,5	18,7
BAC	19,1	18,7	19,3	19,1
Diplôme universitaire	19,8	18,2	19,0	19,7
Ensemble	18,5	18,2	18,7	18,5

-----  
(1) - Ceci reste valable à niveau de diplôme égal. Voir tableaux ultérieurs.

Les variations d'une année sur l'autre sont relativement faibles, même si l'effet du diplôme est moins net en 1988. Mais ceci ne remet pas en cause l'opposition générale entre catégories diplômées et non-diplômées.

Le diplôme ne joue donc pas seulement sur le choix d'un âge limite différencié : parmi les partisans d'un âge limite indifférencié, plus le niveau de diplôme est haut, plus l'âge limite attendu est élevé.

**b - Le revenu est un critère moins discriminant que le diplôme.**

Existe-t-il un rapport direct entre les revenus du ménage et les revendications en matière de durée des allocations familiales ? Pour répondre à cette question, nous avons regroupé les enquêtés dans les trois catégories de revenus déjà utilisées (1). Il en ressort que les personnes ayant des hauts revenus souhaitent que l'allocation soit versée un peu plus longtemps (tableau B9).

**Tableau B9**  
**Age limite du droit aux allocations familiales pour les partisans**  
**d'un âge identique pour tous les enfants**

(en nombre d'années)				
	1987	1988	1989	1990
Hauts revenus	18,6	18,1	18,9	18,6
Revenus moyens	18,4	18,2	18,7	18,5
Bas revenus	18,5	18,0	18,2	18,3
Ensemble	18,5	18,2	18,7	18,5

Ainsi, l'âge limite envisagé est plutôt plus élevé quand le revenu de l'enquêté est haut. Ceci est cependant un peu plus net les deux dernières années (1989 et 1990). Ce résultat est à première vue surprenant : on aurait pu imaginer que les enquêtés les plus défavorisés se prononceraient davantage en faveur d'un âge limite élevé, dans la mesure où les allocations familiales représentent une part de leur revenu plus importante que chez les titulaires de revenus plus hauts. Mais un autre effet intervient ici, celui du diplôme : les plus diplômés, plus souvent titulaires de hauts revenus, proposent un âge limite en général plus élevé.

-----  
(1) - Bas revenus : inférieurs à 5 600 F par mois en 1990. Revenus moyens : compris entre 5 600 et 14 500 F en 1990. Hauts revenus : supérieurs à 14 500 F par mois en 1990 (cf. Chapitre I).

**c - Age limite et CSP : une certaine corrélation**

L'analyse par CSP conduit à une hiérarchie des réponses assez proche de celle révélée par le niveau de diplômes, en plus atténuée. C'est ainsi que les cadres (moyens et supérieurs) se prononcent en faveur d'un âge limite plus élevé que les autres CSP (19 ans et demi en 1990, contre 18 ans et demi en moyenne), suivis par les employés et les inactifs autres que les retraités (18,9 ans).

**Tableau B10**

**Age limite du droit aux allocations familiales pour les partisans  
d'un âge identique pour tous les enfants**

	(en nombre d'années)			
	1987	1988	1989	1990
Exploitant agricole	17,8	18,3	19,1	18,3
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	18,2	17,1	18,6	18,0
Cadre (moyen et supérieur)	18,9	18,8	19,4	19,5
Employé	18,8	18,3	18,8	18,9
Ouvrier	18,4	18,0	18,1	18,0
Retraité	18,2	18,2	18,7	18,2
Autres inactifs	18,7	18,4	18,8	18,9
Ensemble	18,5	18,2	18,7	18,5

Bien entendu, l'effet mis en évidence ici pour les CSP n'est pas indépendant de ceux, déjà analysés, du niveau de diplôme et de revenu, ces différents facteurs étant directement corrélés entre eux.

**d - D'autres critères moins significatifs : l'âge de l'enquêté, son nombre d'enfants**

On l'a déjà vu, l'âge des enquêtés est très lié à leur choix, favorable ou défavorable à la différenciation de l'âge limite du droit aux allocations familiales. A l'inverse, on remarque que l'âge limite préconisé par les partisans d'une solution identique pour tous les enfants ne varie pas significativement suivant l'âge du répondant (tableau B11). On note, par ailleurs, peu de variations sur les quatre années considérées.

**Tableau B11****Age limite du droit aux allocations familiales pour les partisans  
d'un âge identique pour tous les enfants**

Age de l'enquêté :	(en nombre d'années)			
	1987	1988	1989	1990
24 ans et moins	18,5	18,3	18,3	18,5
25 à 34 ans	18,3	18,1	18,4	18,7
35 à 49 ans	18,9	18,4	18,6	18,6
50 à 64 ans	18,3	18,2	18,8	18,6
65 ans et plus	18,2	18,1	18,6	18,5
Ensemble	18,5	18,2	18,7	18,5

Le fait d'avoir eu un enfant semble exercer un tout petit peu plus d'effet : l'âge proposé comme limite à l'ouverture du droit aux allocations familiales est légèrement plus élevé chez les enquêtés ayant eu des enfants (18,6 ans en 1990, contre 18,3 ans chez ceux n'ayant pas eu d'enfants). Bien entendu, ce phénomène, constant sur la période (tableau B12), peut s'expliquer par un intérêt personnel à l'égard des allocations familiales, plus marqué chez les personnes ayant eu des enfants. Mais les écarts relevés restent faibles et, en tout état de cause, plus faibles que ceux mis en évidence entre niveau de diplôme.

**Tableau B12****Age limite du droit aux allocations familiales pour les partisans  
d'un âge identique pour tous les enfants**

	(en nombre d'années)			
	1987	1988	1989	1990
A eu des enfants	18,6	18,2	18,7	18,6
N'a pas eu d'enfant	18,3	18,0	18,4	18,3
Ensemble	18,5	18,2	18,7	18,5

## **2.2 - Les "partisans de la différenciation" proposent, logiquement, un âge limite dépendant de la situation de l'enfant.**

Pour environ 60% des Français, nous l'avons vu, l'âge limite du droit aux allocations familiales doit dépendre de la situation propre de l'enfant. Nous avons proposé à ces enquêtés de nous indiquer aussi l'âge jusqu'auquel ils estimaient que l'enfant devrait donner droit aux allocations dans chacun des trois cas suivants :

- . l'enfant est étudiant ou en formation professionnelle ;
- . l'enfant est chômeur ou à la recherche d'un premier emploi ;
- . l'enfant exerce une activité professionnelle.

L'analyse des résultats obtenus fournit trois types d'indications :

- . Les âges limites moyens proposés varient effectivement selon les différentes situations évoquées (1).
- . On attend une durée de versement plus longue quand l'enfant est étudiant ou en formation et moins longue quand il est actif. Dans le cas du chômage, les Français proposent une limite plus proche de celle souhaitée pour les étudiants que de celle concernant les actifs.
- . Enfin, les variations des âges limites attendus, surtout pour les enfants étudiants, sont relativement sensibles aux niveaux des diplômes, voire à la CSP des enquêtés, comme si les durées proposées étaient, en particulier, révélatrices de l'intérêt que chaque groupe social porte au fait, pour un enfant, de suivre des études.

-----

(1) - Cela n'était pas obligatoire, puisqu'il s'agit ici de moyennes.

### 2.2.1 - L'âge limite moyen : plus élevé pour les enfants étudiants, moins pour les enfants actifs

Pour les Français, la situation d'étudiant justifie le maintien des allocations familiales au-delà de 21 ans (21,4 ans en moyenne en 1990), c'est-à-dire légèrement plus longtemps que la situation de chômeur (20,9 ans), et bien sûr que celle où l'enfant exerce une activité professionnelle (18,6 ans, cf. tableau B13).

**Tableau B13**

#### Age limite pour percevoir des allocations familiales pour les partisans de la différenciation

	(en nombre d'années)			
	1987	1988	1989	1990
si l'enfant est étudiant	21,2	21,2	21,5	21,4
si l'enfant est chômeur	20,8	20,8	21,1	20,9
si l'enfant a une activité prof.	18,3	18,3	18,3	18,6

Ne peut-on voir, dans ces résultats, le révélateur de l'existence d'un certain consensus sur l'aide que doit apporter la collectivité à l'enfant qui poursuit des études, et donc à sa famille ? La durée proposée est cependant relativement courte si on comprend "études" au sens d'études supérieures. Il faut donc relativiser le consensus que nous signalions : si l'ensemble de la population reconnaît qu'il est important, pour un enfant, de poursuivre des études, il faut plutôt comprendre qu'il s'agit de scolarité courte. On n'envisage pas, dans l'ensemble, le prolongement de l'aide de la collectivité, via les allocations familiales, au-delà de 22 ans, c'est-à-dire dans des situations d'études prolongées.

Des aides à la famille apparaissent donc nécessaires aux Français pour une période un peu plus longue lorsque l'enfant est étudiant que lorsqu'il est chômeur. Pourtant, il existe des bourses pour les étudiants dépourvus de ressources, tandis que les jeunes chômeurs n'ayant jamais travaillé ne touchent pas d'allocations chômage. Mais ceci n'empêche pas que, nous allons le voir, toutes les catégories de la population privilégient la condition d'étudiant par rapport à celle de chômeur ou de jeune travailleur.

### a - Le diplôme et l'âge limite du droit aux allocations familiales

Le diplôme de l'enquêté est ici un critère tout à fait discriminant : qu'il s'agisse d'enfants étudiants ou chômeurs, l'âge jusqu'auquel on considère que les allocations familiales doivent être versées croît avec le niveau de diplôme. Par contre, ce n'est pas le cas quand l'enfant exerce une activité professionnelle : dans cette situation, le diplôme n'intervient pas dans les réponses. Les plus diplômés semblent donc plus sensibles que le reste de la population aux difficultés que peuvent rencontrer les familles comportant des enfants étudiants ou chômeurs, ou tout au moins sont-ils, sur le sujet, plus revendicateurs (tableau B14).

**Tableau B14**

**Age jusqu'auquel un enfant étudiant doit donner droit  
aux allocations familiales.**

(en nombre d'années)

	1987	1988	1989	1990
Aucun diplôme	20,4	20,4	20,9	21,2
CEP	20,7	20,9	21,4	21,0
BEPC, BEPS	21,4	21,4	21,4	21,2
BAC	22,1	22,1	22,0	22,0
Diplôme universitaire	22,6	21,9	22,4	22,2

L'âge limite moyen attendu par les enquêtés titulaires d'un diplôme universitaire (22,2 ans en moyenne en 1990) est supérieur, dans l'ensemble, d'environ 1,5 années à celui proposé par les non-diplômés. Cette attitude plus sensible à la charge que représentent les études peut provenir, de la part de diplômés, d'une meilleure perception de la réalité de la condition d'étudiant, et du poids que cela représente pour une famille. Cependant, l'écart entre catégories semble se réduire depuis 1988. Les trois premiers groupes analysés dans le tableau B14 semblent, en effet, stabiliser leur déclaration autour de l'âge limite de 21 ans (aucun diplôme, Cep, Bepc et Beps) les deux dernières années. L'avenir dira si ce tassement des écarts continue à se poursuivre.

Les écarts mesurés dans le cas d'un enfant chômeur sont un peu plus réduits, mais ils restent fonction du diplôme de l'enquêté : 21,7 ans pour les diplômés du supérieur en 1990, contre 20,6 ans pour les non-diplômés (tableau B15). L'écart total entre les

non-diplômés et les diplômés universitaires vaut donc, en moyenne, une année, et il varie peu sur la période étudiée.

**Tableau B15**

**Age jusqu'auquel un enfant chômeur  
doit donner droit aux allocations familiales.**

	(en nombre d'années)			
	1987	1988	1989	1990
Aucun diplôme	20,1	20,5	20,6	20,6
CEP	20,6	20,6	20,9	20,7
BEPC, BEPS	21,2	20,8	21,0	20,7
BAC	21,4	21,5	21,8	21,6
Diplôme universitaire	21,4	21,4	21,8	21,7

Dans les deux cas d'enfants "à la charge de la famille" (enfant étudiant, enfant chômeur), c'est-à-dire sans ressources propres, les écarts proviennent sans doute, soit d'une évaluation différente de la durée des besoins financiers qu'impose cette charge, soit d'une perception différente de l'importance de ces besoins financiers. Toujours est-il que le niveau de diplôme apparaît, dans les deux cas, être un critère discriminant. Remarquons d'ailleurs que l'analyse par niveau de diplôme ne modifie en rien le consensus général qui privilégie la situation de l'étudiant sur celle du chômeur : des plus bas aux plus hauts niveaux de diplôme, l'âge limite envisagé est systématiquement plus élevé dans le cas de l'enfant étudiant.

Enfin, pour des enfants en activité professionnelle, le niveau de diplôme perd son caractère discriminant, comme le montre le tableau B16 : les résultats sont en effet homogènes suivant les différents niveaux de diplômes. Ils le sont aussi pour les quatre années étudiées.

Tableau B16

**Age jusqu'auquel un enfant en activité professionnelle  
doit donner droit aux allocations familiales.**

	(en nombre d'années)			
	1987	1988	1989	1990
Aucun diplôme	18,1	18,2	18,3	18,6
CEP	18,2	18,1	18,0	18,2
BEPC, BEPS	18,4	18,4	18,5	18,7
BAC	18,5	18,8	18,3	18,7
Diplôme universitaire	18,5	18,4	18,4	19,0

Ainsi, quand l'enfant travaille, le consensus est général pour supprimer les allocations familiales à partir de 18 ans et demi. Au contraire de l'enfant étudiant ou chômeur, celui qui travaille n'est a priori plus à la charge de ses parents : il n'est plus alors besoin de mesurer le poids de la charge, ou la durée de prise en charge de l'enfant, ce qui était source d'évaluations divergentes suivant le diplôme dans le cas d'un étudiant ou d'un chômeur.

Les diplômés du supérieur s'opposent donc, dans l'ensemble, aux autres catégories de la population. Ils estiment que les enfants, étudiants ou chômeurs, doivent bénéficier des allocations familiales jusqu'à un âge plus élevé (un peu plus de 22 ans) que ne le considèrent les non-diplômés. En revanche, dans le cas particulier où l'enfant exerce une activité professionnelle, les personnes de tous niveaux d'étude s'accordent sur un même âge limite, d'environ 18 ans et demi.

Un autre point d'accord est la différence d'âge limite souhaité dans les différentes situations de l'enfant : la durée attendue de perception est plus élevée pour les étudiants que pour les chômeurs.

**b - Le revenu et l'âge limite du droit aux allocations familiales**

Les variations constatées selon le niveau de diplôme ne pouvaient pas ne pas exercer d'influence sur les résultats par niveau de revenus. On relève en effet, là aussi, que les personnes disposant de hauts revenus souhaitent que les durées de versement soient un peu plus longues. Mais les différences restent faibles.

Ceci vaut, certes, dans le cas d'un enfant étudiant (tableau B17) : à l'exception de l'année 1990, l'âge limite attendu est un peu plus élevé quand le revenu est haut. Ceci doit-il être relié au fait que, parmi les hauts revenus, l'enfant est plus souvent étudiant et que les charges sont relativement plus élevées ?

**Tableau B17**

**Age limite du droit aux allocations familiales  
pour un enfant étudiant**

(en nombre d'années)

	1987	1988	1989	1990
Hauts revenus	21,7	21,3	21,8	21,5
Revenus moyens	20,9	21,1	21,3	21,2
Bas revenus	20,7	21,0	21,3	21,5

En tout état de cause, on retrouve ici, en partie, le constat précédent : la situation d'étudiant est perçue différemment suivant le niveau de diplôme, donc suivant le niveau de revenus, en particulier la durée des études envisagée n'est pas la même pour tous.

On retrouve également une situation voisine dans le cas d'un enfant chômeur (tableau B18). L'âge limite attendu est un petit peu plus élevé pour les hauts revenus (au dessus de 21 ans), tandis qu'il se situe à une valeur à peu près similaire chez les bénéficiaires de revenus moyens et bas (au dessous de 21 ans en général). Les variations sont encore plus faibles dans le cas d'un enfant actif (tableau B19).

**Tableau B18**

**Age limite du droit aux allocations familiales  
pour un enfant chômeur**

(en nombre d'années)

	1987	1988	1989	1990
Hauts revenus	21,3	21,0	21,4	21,2
Revenus moyens	20,5	20,7	21,0	20,7
Bas revenus	20,8	20,7	21,2	20,9

**Tableau B19**

**Age limite du droit aux allocations familiales  
pour un enfant exerçant une activité professionnelle**

(en nombre d'années)

	1987	1988	1989	1990
Hauts revenus	18,4	18,2	18,5	18,6
Revenus moyens	18,2	18,3	18,2	18,4
Bas revenus	18,3	18,3	18,0	18,7

**c - La catégorie sociale et l'âge limite du droit aux allocations familiales**

Les variations observées selon le niveau de diplôme réapparaissent indirectement, en plus atténuées, lorsqu'on analyse les réponses de la population suivant les grandes catégories sociales ; certaines CSP se prononcent systématiquement en faveur d'un âge limite plus faible que la moyenne, tandis que c'est le contraire pour d'autres, au moins à propos des enfants étudiants ou chômeurs. Les distinctions s'estompent avec les enfants en activité professionnelle, à l'instar de ce qu'on avait pu observer avec les différents niveaux de diplômes.

**Tableau B20**

**Age limite du droit aux allocations familiales  
pour un enfant étudiant**

(en nombre d'années)

	1987	1988	1989	1990
Exploitant agricole	20,7	20,0	20,9	20,6
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	20,7	20,5	22,5	20,4
Cadre (moyen et supérieur)	22,9	22,1	22,1	21,8
Employé	21,5	21,5	22,0	21,5
Ouvrier	20,4	20,7	21,1	21,4
Retraité	20,8	20,8	21,1	21,3
Autres inactifs	21,4	21,4	21,4	21,6

Le tableau B20 peut s'interpréter d'au moins deux manières :

- On peut considérer que l'âge limite déclaré est un indicateur de l'intérêt accordé par chacun au fait de suivre des études supérieures ou un indicateur de la durée des études prévues pour un enfant : plus l'âge proposé est élevé, plus on considère

"normal" pour un enfant d'envisager des études longues qui nécessitent une aide prolongée de la part de la collectivité.

- Mais, on peut aussi interpréter cet âge limite comme une estimation que l'enquêté fait de la charge que représente, pour une famille, un enfant étudiant. Dans ce cas, plus l'âge limite déclaré est élevé, plus on considère que cette charge est importante et qu'elle nécessite une aide jusqu'à l'issue des études de l'enfant.

Ces deux notions liées à l'âge limite, la "norme" et le "coût", transparaissent dans l'analyse par CSP. Suivant l'interprétation, on peut ainsi décrire, soit une "échelle des catégories sociales suivant l'importance qu'elles accordent aux études d'un enfant", soit une "échelle des catégories sociales suivant la perception qu'elles ont des charges occasionnées par les études d'un enfant": dans l'ordre croissant, on trouve sur cette échelle (moyenne des quatre années) les exploitants agricoles, les ouvriers, les retraités, les artisans-commerçants-chefs d'entreprise, les autres inactifs (femmes au foyer et étudiants), les employés et enfin, tout en haut, les cadres. Rappelons cependant que le critère catégorie sociale apparaît moins discriminant en la matière que le niveau de diplôme.

Dans le cas d'un enfant chômeur (tableau B21), l'âge limite varie sans doute plus en fonction de la perception que la famille a des charges occasionnées par une telle situation, voire de sa sensibilité face à un tel cas.

**Tableau B21**

**Age limite du droit aux allocations familiales  
pour un enfant chômeur**

	(en nombre d'années)			
	1987	1988	1989	1990
Exploitant agricole	20,3	19,6	20,6	20,1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	21,0	20,4	21,3	20,0
Cadre (moyen et supérieur)	22,4	21,6	21,8	21,7
Employé	20,9	21,2	21,4	21,1
Ouvrier	20,3	20,4	20,6	20,6
Retraité	20,2	20,4	20,8	20,8
Autres inactifs	21,0	21,1	21,3	21,1

Mais ce qu'il est intéressant de relever est que la hiérarchie est ici identique à celle relative au cas d'un enfant étudiant. Il semble donc bien que l'appartenance à

certaines catégories sociales (cadres, employés) implique, soit une prise de conscience plus aigüe des charges engendrées par un enfant chômeur ou étudiant, soit l'expression d'une plus grande sensibilité aux situations difficiles que peuvent occasionner ces charges. Il apparaît aussi qu'à nouveau, la situation d'étudiant est privilégiée par rapport à celle de chômeur, quelle que soit la catégorie sociale de l'enquêté.

Enfin, les différences d'appréciation disparaissent dès qu'il s'agit d'un enfant exerçant une activité professionnelle. Les opinions semblent converger vers une valeur légèrement supérieure à 18 ans, et se maintenir à ce niveau de 1987 à 1990.

**Tableau B22**

**Age limite du droit aux allocations familiales  
pour un enfant en activité professionnelle**

	(en nombre d'années)			
	1987	1988	1989	1990
Exploitant agricole	18,5	17,8	17,9	18,4
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	18,2	18,4	17,8	18,3
Cadre (moyen et supérieur)	18,4	18,3	18,4	18,8
Employé	18,4	18,3	18,2	18,5
Ouvrier	18,1	18,2	18,4	18,5
Retraité	17,9	18,1	18,1	18,4
Autres inactifs	18,5	18,5	18,4	18,8

En conclusion, l'âge limite souhaité pour ouvrir droit aux allocations familiales varie assez sensiblement (de 20 à presque 22 ans) selon les catégories socio-professionnelles, que cet enfant soit chômeur ou étudiant. En particulier, dans le dernier cas, l'âge limite apparaît à la fois comme un indicateur de l'intérêt accordé par chacun au fait, pour un enfant, de suivre des études, et comme une estimation de la charge financière que représente un étudiant.

En revanche, l'âge limite souhaité ne varie pas selon la CSP quand il s'agit d'un enfant exerçant une activité professionnelle : il est compris entre 18 et 18,5 ans.

**d - Peu d'effet de l'âge ou du nombre d'enfants**

A vrai dire, l'âge de l'enquêté n'influe guère sur l'âge limite de versement proposé. Certes, les enquêtés les plus jeunes (moins de 24 ans) se prononcent, dans toutes les situations (enfant étudiant, chômeur ou exerçant une activité professionnelle), en faveur d'un âge limite légèrement plus élevé que celui proposé par les personnes les plus âgées (plus de 65 ans). Par contre, il n'apparaît pas ou peu de distinctions entre les catégories d'âge intermédiaires (25 à 34 ans, 35 à 49 ans, 50 à 64 ans). Le tableau B23 présente, à ce propos, les âges limites préconisés par chaque tranche d'âge dans le cas d'un enfant étudiant (1).

**Tableau B23**

**Age limite du droit aux allocations familiales  
pour un enfant étudiant.**

	(en nombre d'années)			
	1987	1988	1989	1990
24 ans et moins	21,5	21,3	22,0	21,6
25 à 34 ans	21,3	21,2	21,5	21,3
35 à 49 ans	21,5	21,6	21,8	21,4
50 à 64 ans	20,9	20,8	21,6	21,5
65 ans et plus	20,9	21,1	21,2	21,2

Le constat est le même, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, quant au fait d'avoir eu ou pas un enfant. En effet, ce critère n'influe pas véritablement sur l'âge limite proposé. Il apparaît même que les enquêtés n'ayant pas eu d'enfants sont un peu plus "généreux" - il s'agit bien de générosité puisqu'ils ne sont pas a priori concernés par les allocations familiales (2) - ou un peu plus sensibles aux charges que peut occasionner la présence d'un enfant d'âge élevé.

Avoir eu un enfant ou pas ne change par ailleurs rien à l'ordre dans lequel on envisage les âges limites relatifs à chaque situation (tableau B24) : l'âge le plus élevé correspond à l'enfant étudiant, puis à l'enfant chômeur, enfin à celui qui exerce une activité professionnelle. La réponse à ces questions est donc formulée en prenant en compte la situation d'une famille en général, et non pas seulement sa situation propre.

-----  
(1) - Pour les enfants chômeurs, ou exerçant une activité professionnelle, les tableaux figurent en annexe. Ils ne présentent guère de différences importantes avec le tableau B23.

(2) - Quoiqu'ils pourront peut-être l'être un jour.

**Tableau B24**  
**Age limite du droit aux allocations familiales :**

*- pour un enfant étudiant :*

(en nombre d'années)

	1987	1988	1989	1990
A eu des enfants	21,1	21,1	21,4	21,3
N'a pas eu d'enfant	21,4	21,3	21,7	21,4

*- pour un enfant chômeur :*

(en nombre d'années)

	1987	1988	1989	1990
A eu des enfants	20,7	20,7	21,1	20,9
N'a pas eu d'enfant	21,0	21,1	21,3	20,9

*- pour un enfant ayant une activité professionnelle :*

(en nombre d'années)

	1987	1988	1989	1990
A eu des enfants	18,3	18,2	18,2	18,5
N'a pas eu d'enfant	18,3	18,6	18,5	18,7

Ainsi, les partisans de la différenciation de l'âge limite du droit aux allocations familiales proposent, dans tous les cas évoqués (enfant étudiant, ou chômeur, ou en activité professionnelle), une durée de versement supérieure à celle choisie par le groupe des tenants de l'âge limite identique pour tous.

Par ailleurs, on peut constater une hiérarchie dans les âges limites proposés : ceux-ci sont systématiquement plus élevés dans le cas d'un enfant étudiant (21 ans et demi), puis dans celui d'un enfant chômeur (21 ans), enfin quand l'enfant exerce une activité professionnelle (18 ans et demi). Cette hiérarchie peut traduire une norme sociale, qui valorise plus certaines situations et qui veut que quelques catégories sociales, au contraire d'autres, considèrent que les études doivent durer au-delà de l'âge de 21 ou 22 ans.

Enfin, les principaux critères jouant en faveur du souhait d'un âge limite élevé sont, à peu de choses près, les mêmes aussi bien chez les partisans d'une politique différenciée que chez ses opposants : les facteurs culturels (niveau de diplôme notamment) apparaissent en la matière plus discriminants que les critères économiques (niveau de revenus) ou démographiques (âge, nombre d'enfants).

## **CHAPITRE III**

### **LES FRANÇAIS ET LES PRESTATIONS FAMILIALES**

#### **Une typologie des opinions**

## C H A P I T R E   I I I

### LES FRANÇAIS ET LES PRESTATIONS FAMILIALES

#### Une typologie des opinions

*Qu'est-ce que les Français entendent par "prestations familiales" ? Qu'en attendent-ils ? Voilà les questions auxquelles ce chapitre voudrait apporter quelques éléments de réponse.*

Certes, les prestations familiales se présentent, en France, sous une forme très concrète : des espèces "sonnantes et trébuchantes" versées a priori aux ménages comportant des enfants. Mais, derrière cette image globale et unificatrice, on n'ignore pas qu'il existe une très grande variété de prestations destinées à la couverture de la branche "famille" : environ une vingtaine, modulées généralement en fonction de la taille du ménage, du nombre d'enfants et/ou de leur âge. Certaines de ces prestations sont soumises à des conditions de ressources, tandis que d'autres ne le sont pas. Elles sont parfois modulées en fonction de l'activité de la femme. Enfin, la majorité d'entre elles sont mensuelles, mais certaines ne sont servies qu'à certains moments privilégiés de la vie de la famille.

De fait, le tout constitue **un ensemble relativement large aux objectifs multiples et enchevêtrés, parfois contradictoires, dont la mesure des effets d'ensemble reste difficile à réaliser** (1). Dans ces conditions, ne convient-il pas de se demander ce que les Français pensent aujourd'hui de cet ensemble de prestations, communément regroupées sous le titre fédérateur de prestations familiales, et quelle image ils en ont, image de son efficacité et de ses objectifs ?

-----  
 (1) - Cf. *"Transferts sociaux et Redistribution"*, Georges Hatchuel, CREDOC, 1985.

*Quelques questions centrales se posent notamment : Y a-t-il pour les Français, ou pour certains groupes d'entre eux, un lien - et veut-on qu'il y en ait un - entre prestations familiales et redistribution sociale ? Un lien entre prestations familiales et lutte contre la pauvreté ? Les prestations ont-elles, dans l'esprit des Français, un effet sur la natalité ? Les prestations familiales sont-elles perçues uniquement comme une aide contribuant à couvrir les charges occasionnées par les enfants, ou ont-elles un rôle à jouer dans la redistribution collective des plus hauts vers les plus bas revenus ?*

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'apporter à ces questions des réponses normatives, mais plutôt de tenter d'apprécier ici comment la population française dans son ensemble voit et "comprend" les prestations familiales. Par un ensemble de questions suivies depuis plusieurs années, l'enquête "**Conditions de vie et Aspirations des Français**" aborde, en effet, sinon l'ensemble de ces questions et leurs conséquences, au moins une partie d'entre elles. Elle permet ainsi d'apporter des réponses concrètes à ces quelques interrogations et de mettre en évidence que les prestations familiales ne sont pas du tout perçues de la même manière par les différents groupes de la population.

Mais de même que nous nous proposons d'analyser ici globalement l'ensemble complexe que constitue les prestations familiales, notre objectif n'est pas d'étudier une à une les opinions des Français sur cet ensemble ; il est plutôt d'aborder ces attitudes de **manière synthétique**. En un mot, notre objectif est d'apprécier s'il se dégage dans la population des groupes caractéristiques, définis non pas par leur réponse à chacune des questions sur les prestations familiales prises isolément, mais par l'ensemble des réponses à ces questions. **La classification** est un instrument qui se prête tout à fait à ce type de réalisation. C'est donc celui que nous allons utiliser. La réalisation d'une typologie permet en effet de déterminer des groupes sensiblement homogènes quant aux réponses qu'ils ont pu donner à une série de questions diverses. Ce chapitre s'articule donc autour de la réalisation d'une **typologie des Français sur leurs opinions en matière de prestations familiales**.

Une première partie sera consacrée à **la description de l'espace des opinions des Français sur les prestations familiales**. Treize questions posées à l'identique en fin 1989, puis en fin 1990, à un échantillon représentatif de 4000 individus au total pour les deux années, constituent "les variables actives" d'une analyse des correspondances multiples, permettant de mieux faire ressortir les proximités et oppositions entre les différentes opinions exprimées par les Français sur les prestations familiales. La

caractérisation des zones de l'espace qui y sera proposée aidera par la suite à l'interprétation des classes de notre typologie.

Une seconde partie présente la **typologie obtenue** sur la base des treize mêmes questions actives. La classification réalisée fait apparaître huit groupes de Français, qui correspondent à huit grands types de sensibilités différentes vis-à-vis des prestations familiales. La description de chacun de ces groupes, de taille inégale, permet de mieux qualifier l'importance relative des attentes des Français vis-à-vis de la politique familiale. Mais cette typologie permet aussi de relier les opinions sur les prestations familiales à un ensemble d'autres attitudes concernant des thèmes fort divers, autrement dit, de situer l'espace des opinions sur les prestations familiales au sein d'un ensemble plus large comprenant toutes sortes d'opinions touchant aussi bien aux inquiétudes, aux conditions de vie ou à la société dans son ensemble.

## 1 - L'espace des opinions sur les prestations familiales (1989-1990)

Afin de disposer d'un échantillon le plus large possible, nous avons réuni pour ce travail les deux dernières phases d'automne 1989 et 1990 de l'enquête du CREDOC sur "Les Conditions de vie et les Aspirations des Français". Nous pouvons ainsi observer les réponses de 4000 individus à des questions restées rigoureusement identiques dans leur formulation en 1989 et 1990.

Ces questions, au nombre de treize, qui constituent les variables actives de notre analyse, abordent l'essentiel des thèmes cités précédemment :

- . Prestations familiales et redistribution sociale (1)
- . Relations entre prestations familiales et lutte contre la pauvreté.
- . Liens entre prestations familiales et lutte contre la baisse de la natalité.
- . Les prestations familiales en tant que couverture des charges familiales ou en tant qu'instrument redistributif.

Mais les questions abordées ne se limitent pas à ces seuls aspects : elles touchent aussi au sentiment des Français sur la suffisance ou l'insuffisance des prestations et aux préférences entre aide en espèces ou aide en nature.

Ce sont les réponses des Français à ces treize questions qui permettent de construire (analyse des correspondances multiples) l'espace des opinions sur les prestations familiales. Cet espace est projeté (graphique 1) dans un plan défini par deux axes principaux (axes 1 et 2) faisant ressortir très nettement **deux grandes oppositions** :

-----

(1) - Par "*redistribution sociale*", nous entendons ici redistribution verticale, des plus hauts revenus vers les plus bas.

## Treize questions analysées sur les prestations familiales

### == > Suffisance ou insuffisance des prestations ?

*Vous savez que les familles qui ont des enfants touchent des prestations (les prestations familiales) destinées à les aider. Pensez-vous que cette aide est globalement ?*

1. Suffisante
2. Insuffisante

### == > Aide en espèces ou en nature ?

*Parmi les solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour accroître l'efficacité de cette aide ?*

1. Une augmentation de l'aide en argent
2. Un accroissement des équipements collectifs (équipements destinés à la garde des enfants, aux soins, aux vacances,...)
3. Un accroissement des services (aides ménagères aux mères de famille,...)
4. Ne sait pas

### == > Prestations familiales et redistribution des revenus

*Actuellement, les allocations familiales sont les mêmes pour tous quel que soit le revenu. Trouvez-vous... ?*

1. Que c'est bien ainsi
2. Qu'elles devraient être supprimées à partir d'un certain revenu
3. Qu'elles devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente)
4. Ne sait pas

*Le coût d'accès aux équipements et aux services existants devrait-il ?*

1. Etre pris en charge entièrement par la collectivité
2. Etre le même pour tous
3. Augmenter avec le revenu

*Si l'on augmentait les allocations familiales, laquelle de ces deux possibilités vous semblerait la meilleure ?*

1. Aider davantage les familles qui ont le plus d'enfants
2. Aider davantage les familles qui ont le moins de revenus

### == > Prestations familiales et lutte contre la pauvreté

*Selon vous, le système des prestations familiales doit-il avoir comme objectif de lutter contre la pauvreté ?*

1. Oui
2. Non

*De quelle opinion vous sentez-vous le plus proche ? Faire prendre en charge par la collectivité les familles aux ressources insuffisantes :*

1. Cela leur permet de vivre
2. Cela leur enlève tout sens des responsabilités

### == > Prestations familiales et natalité

*Pensez-vous qu'en France, les prestations familiales permettent de lutter contre la baisse de la natalité<sup>1</sup> ?*

1. Oui
2. Non, car les prestations n'ont aucune influence sur le fait de faire des enfants
3. Non, car les prestations ne sont pas assez élevées pour permettre de lutter contre la baisse de la natalité

### == > Prestations, rang de l'enfant et âge limite

*Actuellement, un certain nombre de prestations familiales augmentent avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le second. Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?*

1. Il est bon de favoriser surtout les familles nombreuses
2. Tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations

*Selon vous, l'âge limite du droit aux allocations familiales pour un enfant doit-il ?*

1. Etre le même pour tous les enfants
2. Dépendre de la situation de l'enfant (études, chômage, activité professionnelle)

### == > Complexité du système des prestations

*Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?*

1. C'est une bonne chose qu'il y ait un grand nombre de prestations familiales pour répondre au mieux à chaque situation particulière
2. Le système des prestations familiales devrait être moins complexe.

### == > Deux autres questions complémentaires pouvant être rattachées, l'une au choix "aide en espèces - aide en nature", l'autre à la lutte contre la pauvreté :

*Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?*

1. Il faudrait plutôt permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler, en leur offrant bien plus d'équipements pour la garde de leur(s) enfant(s)
2. Il faudrait plutôt inciter, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler

*Si vous, et votre famille, par suite d'un chômage prolongé, vous vous trouviez sans ressources, à qui vous adresseriez-vous en premier lieu pour tenter de résoudre ces difficultés ? Vous adresseriez-vous ?*

1. A des parents, à des amis
2. A un syndicat, une association professionnelle, à un organisme d'entr'aide
3. Aux Caisses d'Allocations Familiales
4. Au bureau d'aide sociale, à la mairie, aux assistants sociaux
5. Autre

<sup>1</sup>La variable présentée ici a été créée à partir de deux questions, présentées en annexe.

- a) - **Un premier axe de considérations financières.** D'un côté: *"plus d'argent"*.  
D'un autre: *"les prestations sont suffisantes"*.

**Le premier axe** (axe horizontal) est un axe dominé par les considérations financières : il oppose d'un côté (à gauche sur le graphique) les personnes estimant que les prestations familiales sont suffisantes, qu'il ne faut pas modifier la répartition actuelle de ces prestations, à ceux qui estiment qu'au contraire (à droite sur le graphique) les prestations familiales sont insuffisantes et que si elles n'ont pas d'effet sur la natalité, c'est parce qu'elles ne sont pas assez élevées.

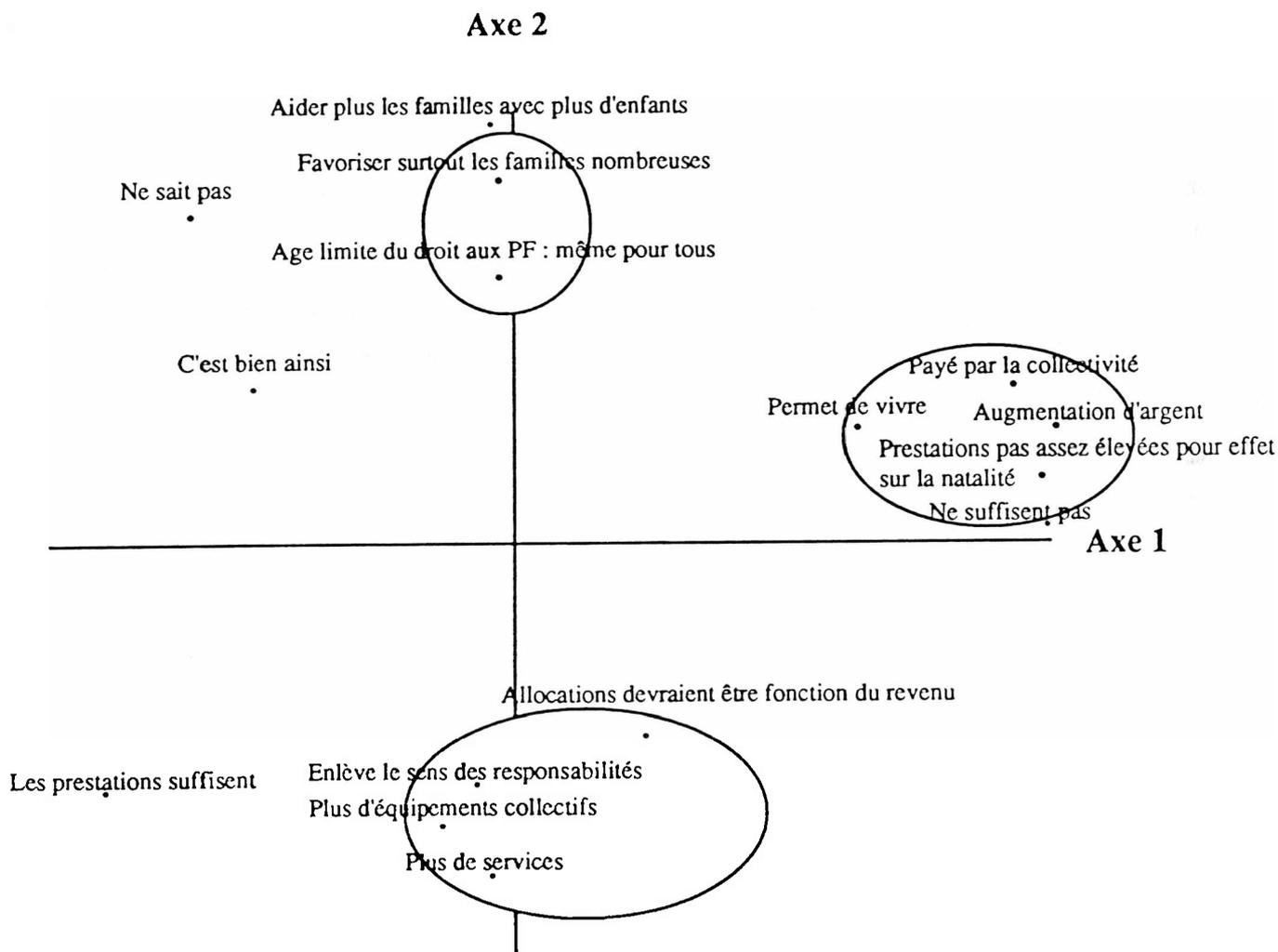
- b) - **Un deuxième axe oppose les partisans du critère "ressources" aux partisans de l'aide privilégiant le nombre d'enfants.** D'un côté: *"les partisans de la redistribution verticale"*. D'un autre: *"il faut favoriser les grandes familles sans tenir compte du revenu"*.

**Sur le deuxième axe** (axe vertical), ceux qui mettent plutôt en valeur, dans les caractéristiques donnant lieu à l'attribution des prestations familiales, le nombre d'enfants du ménage ("si l'on augmentait les allocations familiales, il faudrait aider davantage les familles qui ont le plus d'enfants"), s'opposent à ceux qui insistent sur l'aspect redistributif des prestations familiales. Ces derniers réclament plus d'aide sous forme de services ou d'équipements collectifs, ainsi qu'un mode de calcul des prestations familiales tenant compte des revenus du ménage ("les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu, c'est-à-dire diminuées progressivement quand le revenu augmente").

Ainsi, les premiers (en haut du graphique) privilégient plutôt le **nombre d'enfants** et l'**égalité** de traitement ("l'âge limite du droit aux allocations doit être le même pour tous les enfants, le coût d'accès aux équipements et services doit être le même pour tous"), tandis que les seconds (en bas du graphique) prônent plutôt des **différenciations tenant compte des ressources** : il faut aider davantage les familles qui ont le moins de revenus, le coût d'accès aux équipements doit augmenter avec le revenu.

### Graphique 1

#### Projection des variables actives



## 1.1 - Description de l'espace des opinions sur les prestations familiales

L'espace des opinions est ainsi composé de quatre zones disjointes, les quatre cadrans, qu'il convient de décrire plus en détail (graphique 2).

\* **Le cadran "Nord"** est celui des partisans de l'aide prioritaire pour les familles ayant le plus grand nombre d'enfants. Pour ces personnes, la vocation première des prestations familiales n'est pas la redistribution sociale, mais bien le soutien aux familles nombreuses. Pour elles, il faut plutôt aider les familles qui ont le plus d'enfants et non celles qui ont le moins de revenus.

De fait, parmi les variables actives retenues pour élaborer notre analyse, deux caractérisent principalement cette zone :

- *"Si l'on augmentait les prestations familiales, il faudrait plutôt aider davantage les familles qui ont le plus d'enfants".*
- *"Il est bon de favoriser surtout les familles nombreuses".*

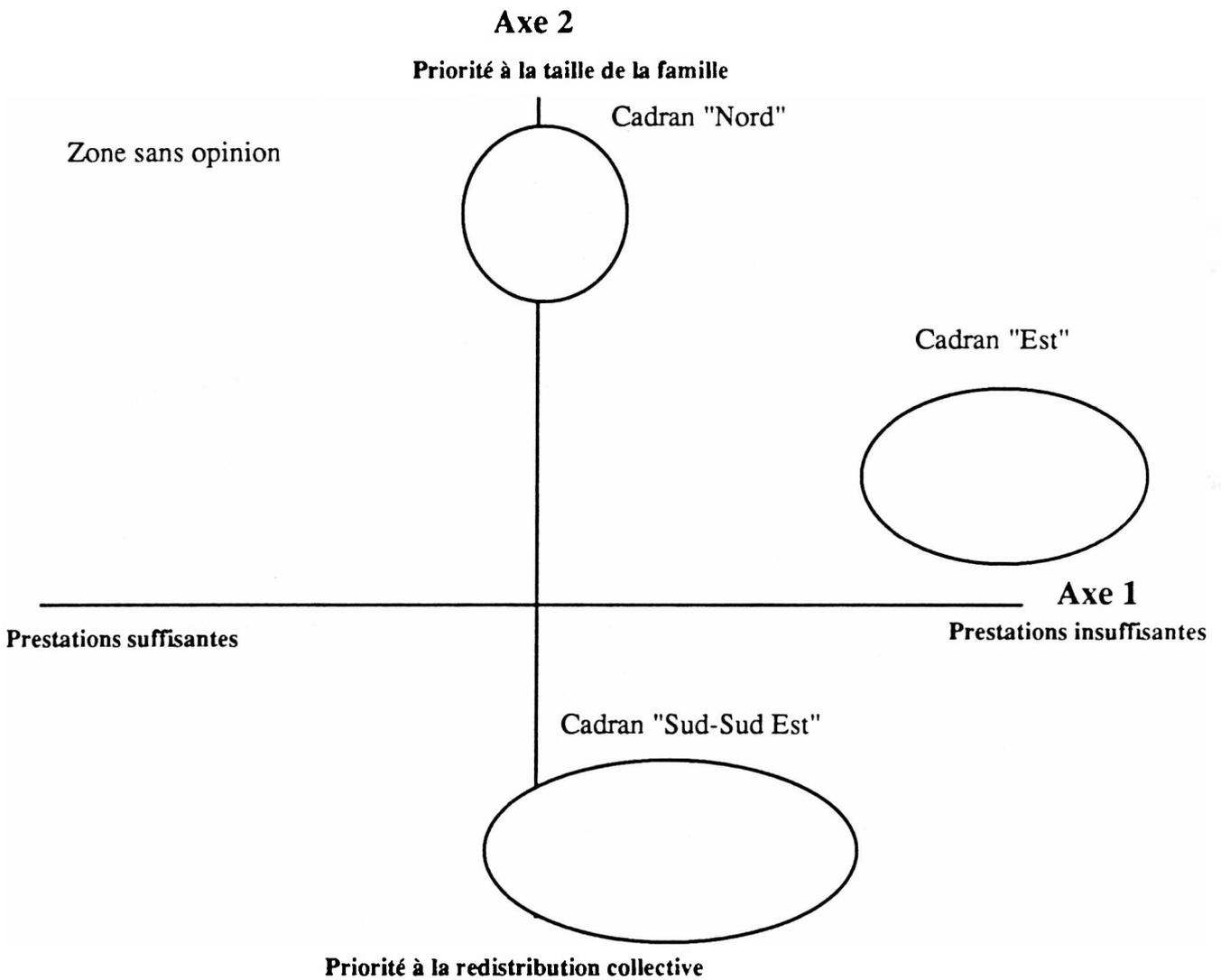
Il s'agit donc ici, répétons-le, d'une zone de l'espace regroupant des personnes favorables au soutien aux familles nombreuses, par opposition au soutien à l'aspect redistributif des prestations familiales. Pour elles, le revenu ne doit pas intervenir dans le calcul des prestations sociales : c'est le nombre d'enfants qui doit primer.

\* **Le cadran "Est"** se distingue par les modalités suivantes :

- *"Le coût d'accès aux équipements et aux services existants devrait être pris en charge entièrement par la collectivité".*
- *"Pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, il est préférable d'accroître l'aide en argent".*
- *"Faire prendre en charge par la collectivité les familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre".*
- *"Les prestations destinées à aider les familles représentent une aide globalement insuffisante".*
- *"Les prestations ne sont pas assez élevées pour permettre de lutter contre la baisse de la natalité".*

**Graphique 2**

**Les cadrans dans l'espace des opinions  
sur les prestations familiales**



Les personnes situées dans ce cadran insistent donc sur l'aspect d'aide sociale que constituent les prestations familiales. Mais elles expriment surtout des revendications financières : pour elles, la redistribution est insuffisante ; il faut donc augmenter le montant des prestations familiales plutôt que toute espèce d'aide en nature (services, équipements). Comme complément de ces revendications, le coût d'accès aux services et équipements existants devrait être, pour ces groupes, pris en charge par la collectivité, c'est-à-dire - on peut en faire l'hypothèse - par ceux qui financent la redistribution.

Autrement dit, cette zone est celle des insatisfaits pour des motifs financiers de l'état actuel des prestations. Ces personnes veulent davantage de prestations familiales, et donc plus d'argent; elles souhaitent aussi que la collectivité prenne en charge l'accès aux services et équipements existants. Ceci s'explique surtout par la position de ces personnes sur l'échelle des revenus : disposant de faibles ressources, ce sont là des bénéficiaires de la redistribution sociale, qu'ils voudraient donc encore plus active ; par ailleurs, la prise en charge, par la collectivité, des équipements et services collectifs signifient pour eux leur financement par ceux qui disposent de revenus élevés, autrement dit les "payeurs" de la redistribution sociale.

\* Le cadran "Sud-Sud Est" est aussi bien défini que les deux précédents. Comme à propos du cadran "Est", nous nous trouvons ici en présence de partisans de la redistribution sociale :

*- "Les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente)".*

*- "Le coût d'accès aux équipements et services existants devrait augmenter avec le revenu".*

Toutefois, cette redistribution est envisagée sous des formes différentes de celles attendues par le groupe précédent : il ne s'agit plus du tout d'augmenter les prestations financières, ni simplement de faire prendre en charge par la collectivité les dépenses d'équipements et de services aux familles. **L'aide qui correspond à une redistribution sous forme financière doit être proportionnelle au revenu, et tout effort supplémentaire doit se traduire par un accroissement des aides en nature, et non pas par des aides en espèces :**

*- "Pour accroître l'efficacité de l'aide, il est préférable d'accroître les services".*

*- "Pour accroître l'efficacité de l'aide, il est préférable d'accroître les équipements collectifs".*

*- "Faire prendre en charge par la collectivité les familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités".*

Dans le même esprit, on prononce ici un jugement plutôt défavorable à l'égard de la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes. On peut supposer que les personnes des groupes appartenant à ce cadran sont précisément les acteurs actifs, les "payeurs" de la redistribution, c'est-à-dire qu'ils sont les financeurs, par leurs cotisations et impôts divers, des transferts sociaux. Dans ces conditions, bien que favorables à ce système redistributif, c'est-à-dire favorables à une forme active de solidarité nationale, ils ne souhaitent pas que l'aide financière correspondante soit "dilapidée" par des personnes qui risqueraient parfois d'être déresponsabilisées par cette aide.

Ainsi, en résumé, cette zone est celle des défenseurs de la redistribution sociale, via les prestations familiales. Ceux-ci réclament à la fois des prestations qui soient fonction du revenu, et une augmentation des aides en services et équipements collectifs. Mais ils considèrent aussi que la prise en charge par la collectivité des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités : ce sont donc des partisans de la redistribution sociale, mais d'une redistribution à réaliser par le biais de services et d'équipements plutôt que par des aides financières supplémentaires. Il s'agit surtout ici de personnes aux revenus relativement aisés, qui participent activement au financement des transferts sociaux par leurs impôts et cotisations. Ces personnes expriment certes leur solidarité avec la population défavorisée, puisqu'elles sont favorables à la redistribution, mais elles expriment un doute quant aux conséquences qui pourraient être celles, pour ses bénéficiaires, d'une aide financière trop importante. C'est pourquoi elles mettent plutôt en avant les aides en nature et non les aides en espèces.

\* Enfin, le cadran "Nord-Ouest" est celui des "ne sait pas", des personnes sans opinion, peu nombreuses dans l'échantillon : nous la nommerons "zone sans opinion". La réponse "ne sait pas" à la plupart des 13 questions actives est la seule caractéristique de cette zone de l'espace.

Encore convient-il maintenant, une fois caractérisé dans ses grandes lignes l'espace des opinions des Français sur les prestations familiales, de tenter d'une part de mieux comprendre comment chaque zone est composée, c'est-à-dire d'apprécier les caractéristiques principales des groupes présents dans chaque zone, et d'autre part, de vérifier si certaines opinions sur les prestations familiales présentent ou non des affinités avec les attitudes que l'on peut avoir dans d'autres domaines d'opinions.

Pour ce faire, nous avons projeté dans l'espace précédemment défini un certain nombre de variables illustratives. Elles peuvent se regrouper en sept grandes catégories que nous examinerons successivement :

- les variables factuelles socio-démographiques, qui permettent de qualifier l'âge, le sexe, le type d'habitat, le niveau de diplôme, le revenu, le nombre d'enfants et les catégories sociales les plus représentées dans chaque zone ;
- les variables évaluant les attitudes en matière de budget familial et de restrictions dans la vie quotidienne ;
- les variables d'opinion sur le mariage, la famille, le travail féminin ;
- celles ayant trait à l'évolution des conditions de vie telle qu'elle est perçue par les enquêtés, ainsi que la satisfaction à l'égard du cadre de vie et de l'environnement ;
- les craintes et inquiétudes ressenties par les enquêtés ;
- des thèmes de société (opinions sur la justice, la transformation de la société, etc...);
- enfin, des variables mesurant les pratiques culturelles et associatives.

## **1.2 - Les caractéristiques socio-démographiques : peu de liens apparents avec les opinions sur la politique familiale**

Le graphe 3 présente la projection des principales variables socio-démographiques dans l'espace mis en évidence (premier plan factoriel). L'écrasante majorité de ces variables se projettent au centre du graphe. Autrement dit, les cadrans définis ci-dessus ne se caractérisent pas en premier lieu par un profil socio-démographique très marqué, ce qui signifie que les opinions des Français sur les prestations familiales et la politique familiale n'apparaissent pas automatiquement ou systématiquement liées à leurs caractéristiques socio-démographiques.

Pour illustrer ce fait, le tableau suivant présente les variations des modalités de l'opinion sur la suffisance ou l'insuffisance des prestations destinées aux familles, selon le montant des revenus :

Tableau C1

**Le sentiment sur les prestations familiales  
suivant le montant des revenus  
(1989 - 1990)**

Montant des revenus mensuels du foyer	Les prestations familiales sont globalement :		Ne sait pas	Total
	suffisantes	insuffisantes		
. Moins de 4000 F.....	27,0	67,5	5,5	100,0
. De 4000 à 6000 F. ...	27,4	69,3	3,3	100,0
. De 6000 à 8000 F. ...	22,0	75,1	2,9	100,0
. De 8000 à 10000 F. .	21,5	75,2	3,3	100,0
. De 10000 à 12000 F.	21,6	76,3	2,1	100,0
. De 12000 à 15 000 F	21,9	77,0	1,1	100,0
. De 15000 F. et plus ..	31,6	66,1	2,3	100,0
. Non déclaré .....	33,7	58,7	7,6	100,0
Ensemble .....	26,1	70,6	3,3	100,0

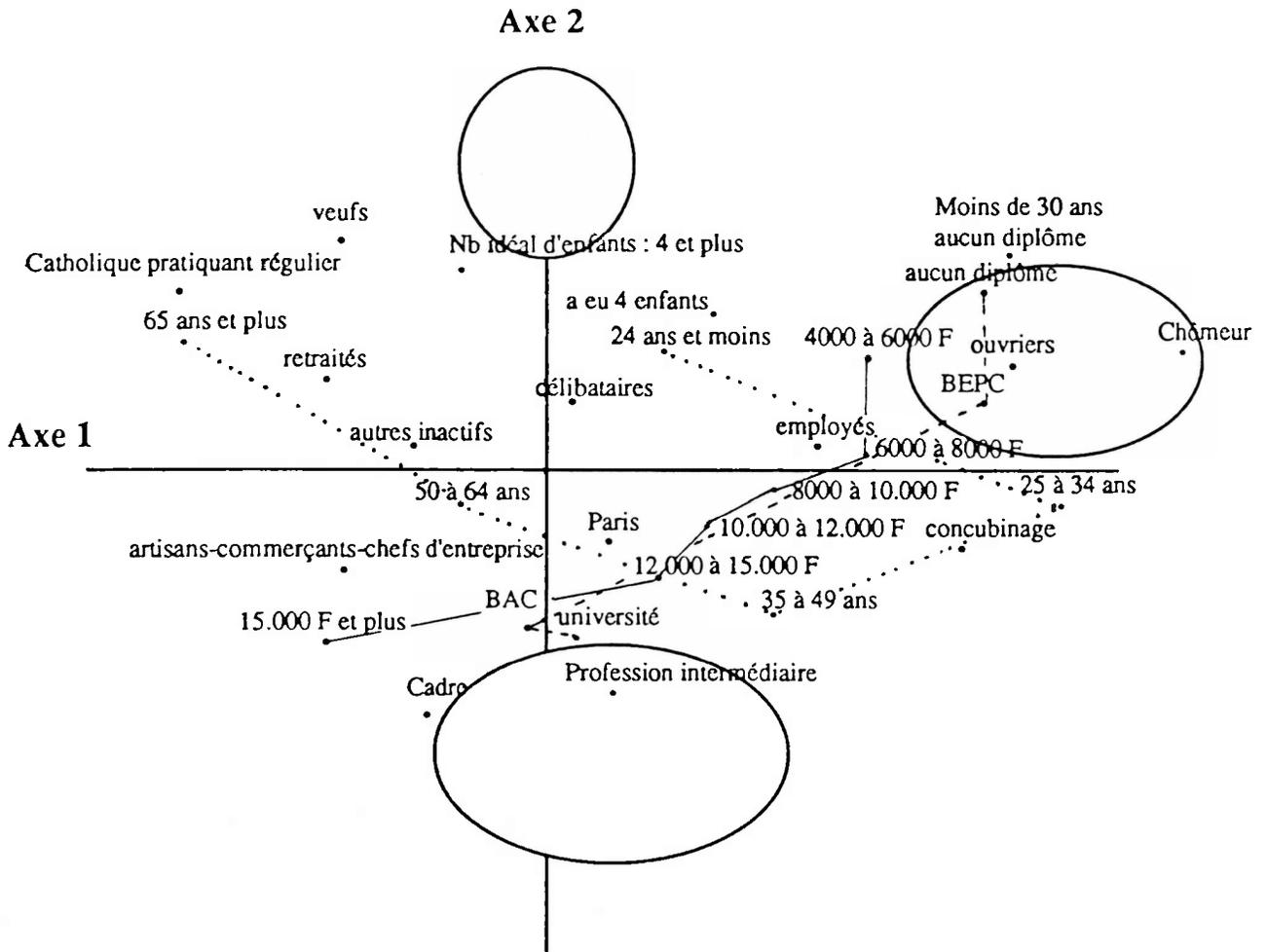
On remarque que la proportion de personnes estimant que les prestations familiales ne suffisent pas ne varie pas de manière linéaire avec le revenu. Ainsi, la proportion est plus importante parmi ceux qui disposent de 12000 à 15000 F de revenus mensuels (77 %) que parmi ceux qui ont moins de 4000 F par mois (68 %).

Il reste que certaines modalités se projettent au proche voisinage de chacun des quatre cadrans de l'espace :

- Dans le cadran "Nord", on remarque la présence des enquêtés ayant eu quatre enfants et plus ; de même, bien qu'il ne s'agisse pas d'une caractéristique socio-démographique, ceux qui déclarent un "nombre idéal d'enfants" élevé (quatre enfants et plus) se retrouvent dans cette zone.

### Graphique 3

#### Caractéristiques socio-démographiques



- Dans le cadran "Est", figurent les personnes de moins de 30 ans sans diplôme, ou titulaires du Bepc, les ouvriers, les chômeurs, les accédants à la propriété, les personnes disposant de revenus mensuels compris entre 4000 et 6000 F, enfin les enquêtés de moins de 49 ans sans diplôme.

- Le cadran "Sud-Sud Est" se caractérise par la présence des membres des professions intermédiaires, des cadres moyens ou supérieurs, des titulaires d'un diplôme plus élevé que le bac, et des personnes bénéficiant de revenus mensuels supérieurs à 15000 F par mois.

- Enfin, dans le cadran "Nord Ouest", il n'y a guère que les veufs et veuves qui se retrouvent tout à proximité de la zone des "ne sait pas"; corrélativement, la population du cadran "Nord Ouest" est plus âgée que la population française dans son ensemble. On voit que s'y projettent les 65 ans et plus et les retraités. Y figurent aussi les catholiques pratiquants réguliers.

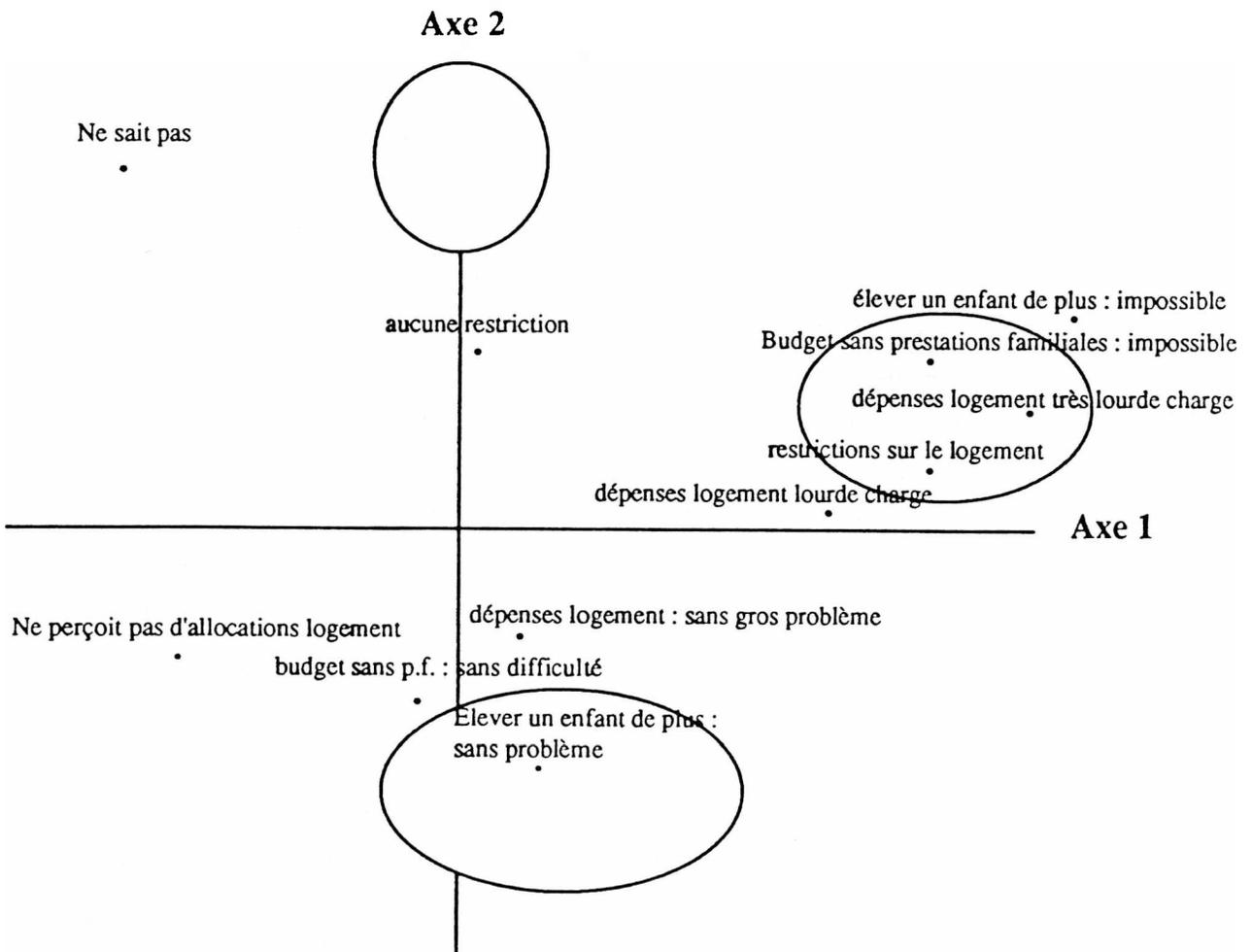
### 1.3 - Le budget familial et les restrictions régulières sont des indicateurs des opinions sur la redistribution

Le graphe 4 montre que de nombreuses modalités, correspondant à des restrictions fréquentes et à des difficultés avouées par les enquêtés à propos de leur budget familial, se projettent dans le cadran "Est". On ne retrouve par ailleurs dans ce cadran que des modalités exprimant la gêne financière :

- *"Impossible de boucler son budget sans les prestations familiales";*
- *"Impossible d'élever un enfant de plus";*
- *"Les dépenses de logement représentent une charge à laquelle l'enquêté ne peut faire face";*
- *"Est obligé de s'imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de son budget";*
- *"Les dépenses de logement représentent une très lourde charge pour son budget personnel";*
- *"Il serait très difficile de boucler son budget sans les prestations familiales";*
- *"S'impose des restrictions sur l'alimentation";*

### Graphique 4

#### Budget familial et restrictions régulières



- *"S'impose des restrictions sur les dépenses pour les enfants";*
- *"S'impose des restrictions sur le tabac et les boissons";*
- *"S'impose des restrictions sur l'habillement".*

On remarque aussi que figurent, dans ce même cadran Est, les modalités indiquant la qualité d'allocataires de prestations familiales :

- *"Bénéficie d'une allocation-logement";*
- *"Touche des prestations familiales";*

Si ce cadran "Est" présentait peu de caractéristiques socio-démographiques le distinguant de la moyenne, on note donc ici qu'il en va tout autrement pour les modalités exprimant les difficultés financières quotidiennes. Des contraintes matérielles semblent en effet peser très lourdement sur la population de cette zone. **L'existence de telles contraintes est sans aucun doute fondamentale dans l'expression d'opinions revendicatrices en matière de redistribution sociale.**

Peu de modalités se projettent par contre dans le cadran "Sud-Sud Est", si ce n'est celles qui révèlent une certaine sérénité vis-à-vis des contraintes matérielles :

- *"Les revenus actuels permettraient d'élever sans difficulté un enfant de plus";*
- *"Boucler son budget sans prestations familiales ne poserait pas de difficulté";*

D'ailleurs, on ne perçoit pas ici d'allocation logement. Ces modalités sont bien entendu à l'opposé de celles qui caractérisent le cadran "Est". Les contraintes financières semblent peu peser, les prestations familiales peu fondamentales pour son propre budget (les personnes de cette zone touchent moins souvent des prestations familiales que les personnes du cadran "Est"). Au voisinage du cadran "Sud-Sud Est", on peut remarquer aussi la projection de modalités exprimant une réalité similaire : *"Les dépenses de logement constituent une charge à laquelle on fait face sans gros problèmes", "Ne s'impose aucune restriction régulière sur certains postes de son budget".*

Comme pour le cadran "Est", on peut penser qu'ici les contraintes - ou paradoxalement l'absence de contraintes - conditionnent fortement les opinions sur la redistribution sociale. Pour ces populations ne connaissant pas de difficultés financières, la redistribution sociale est précisément l'expression de la solidarité, mais elle doit, si possible, s'exprimer par des moyens autres que les seules aides

financières, qui, elles, présentent le risque de déresponsabiliser ceux qui en sont bénéficiaires.

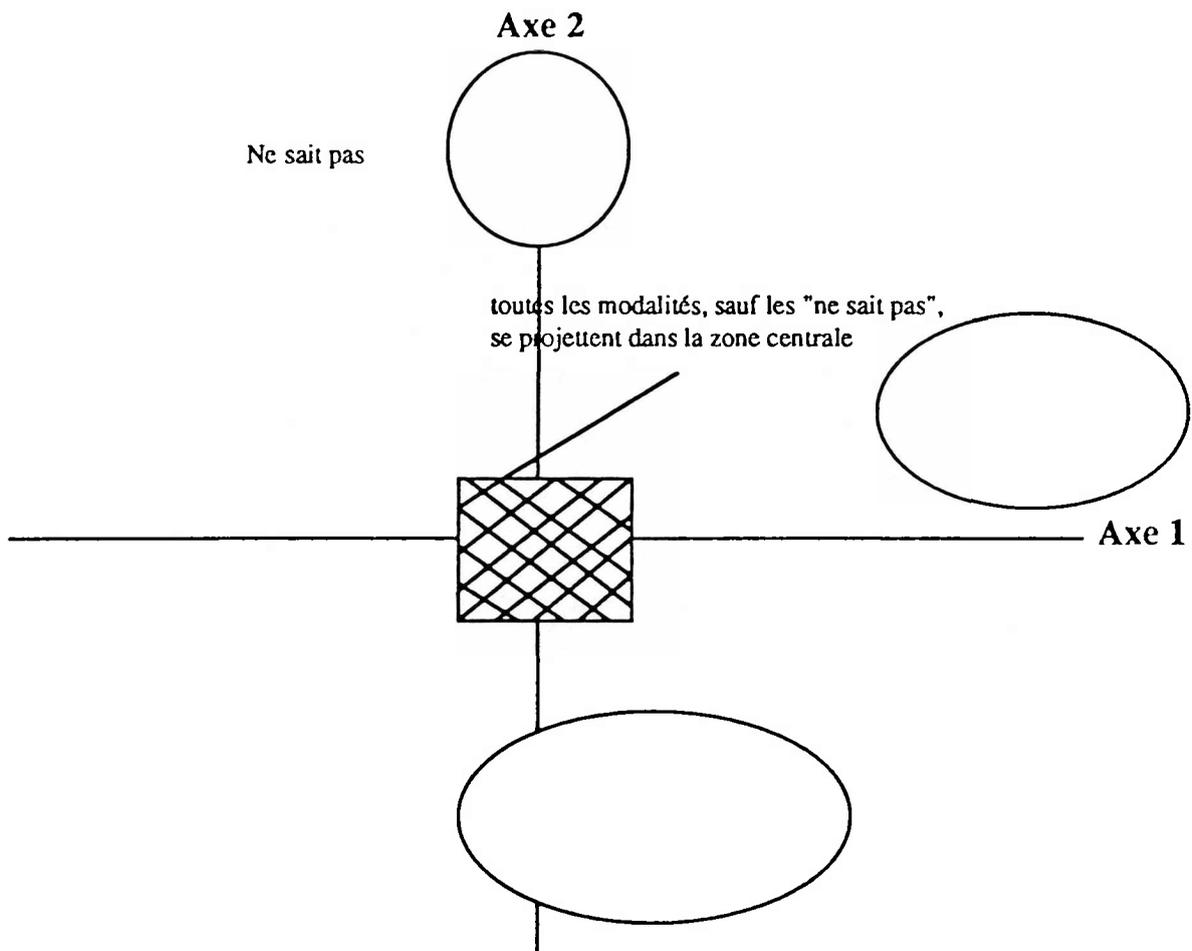
Enfin, si le cadran "Nord Ouest" se caractérise encore par des modalités "Ne sait pas" pour les questions concernant le budget familial, il n'existe pas de modalité caractéristique du cadran "Nord" en matière de restrictions et de contraintes budgétaires familiales.

#### **1.4 - Il n'apparaît pas de liens entre les opinions sur le mariage, la famille et le travail féminin et les positions sur la politique familiale**

Contrairement à ce qu'on a pu observer jusqu'à présent, les modalités des questions d'opinion concernant le mariage, la famille ou le travail féminin se projettent toutes au centre du plan factoriel, dans la zone hachurée sur le graphique 5, à l'exception des modalités "ne sait pas". Comme les différentes zones de ce plan sont déterminées par les réponses des 4000 enquêtés aux questions sur les prestations familiales, cela signifie que **les clivages correspondant aux questions d'opinion sur le mariage, la famille et le travail des femmes sont distincts de ceux relatifs aux attitudes sur la politique familiale.**

On peut ainsi supposer que les différentes opinions sur les prestations familiales sont également représentées chez les partisans du mariage indissoluble et chez ceux qui estiment que le mariage peut être dissout par simple accord des parties. De même, les opinions sur la politique familiale ne semblent pas fondamentalement varier selon que les répondants sont favorables ou opposés au travail féminin (1). Il existe donc, ici, apparemment des domaines distincts en matière d'opinion, ce qui révèle que les attitudes sur certains thèmes peuvent fort bien être indépendantes de celles relatives à d'autres domaines a priori fort proches.

-----  
(1) - On trouvera en annexe le libellé précis de toutes les questions évoquées dans ce rapport.

**Graphique 5****Opinions sur le mariage, la famille et le travail féminin**

A titre d'exemple, le tableau suivant présente le croisement des opinions sur le mariage avec celles sur la suffisance ou l'insuffisance des prestations familiales.

**Tableau C2**  
**Sentiment sur les prestations familiales**  
**et opinions sur le mariage**  
**(1989-1990)**

	Les prestations familiales sont globalement :		Ne sait pas	Ensemble
	suffisantes	insuffisantes		
. Le mariage est une union indissoluble	25,2	70,5	4,3	100,0
. Le mariage est une union qui peut être dissoute dans des cas très graves	26,3	70,7	3,0	100,0
. Le mariage est une union qui peut être dissoute par simple accord des deux parties	26,8	71,0	2,2	100,0
. Ensemble	26,1	70,6	3,3	100,0

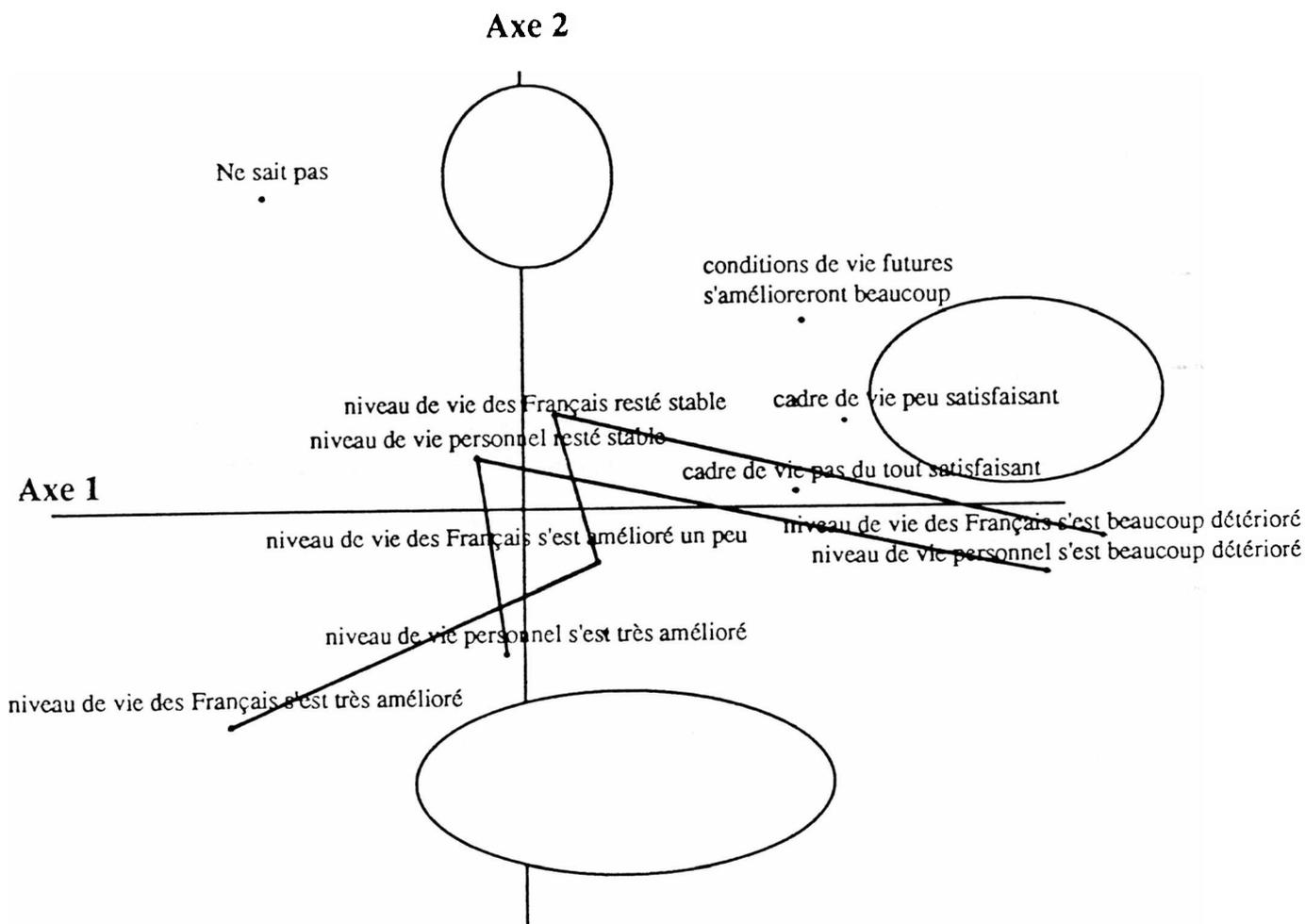
On remarque que les proportions des enquêtés estimant que les prestations familiales représentent une aide globalement suffisante sont remarquablement identiques quelle que soit leur opinion sur le mariage : il y a bien indépendance entre opinion sur le mariage et attitude sur les prestations familiales.

### **1.5 - Les opinions sur le cadre et les conditions de vie semblent liées, dans une faible mesure, à celles sur la politique familiale**

L'opinion sur le cadre de vie, celles sur l'évolution des conditions et du niveau de vie apparaissent, a contrario, corrélées avec l'opinion sur les prestations familiales, mais moins distinctement que ne l'étaient les contraintes financières quotidiennes. Ainsi quelques modalités, peu nombreuses, se projettent dans les cadrans "Est" et "Sud-Sud Est", tandis que le cadran "Nord" reste vierge de toute modalité sur le cadre et les conditions de vie (graphique 6).

### Graphique 6

#### Cadre et conditions de vie



Dans le cadran "Est", on relève un mécontentement certain à l'égard des conditions de l'existence quotidienne. Y figure notamment la projection des variables :

- *"Le nombre de pièces du logement n'est pas suffisant" ;*
- *"Le cadre de vie quotidien est peu satisfaisant" ou "pas du tout satisfaisant".*

Dans le cadran "Sud-Sud Est", on retrouve un sentiment de satisfaction, s'opposant encore une fois aux opinions généralement exprimées par les personnes du cadran "Est" :

- *"Le niveau de vie personnel s'est beaucoup amélioré depuis dix ans";*
- *"Le niveau de vie des Français s'est beaucoup amélioré depuis dix ans".*

Ainsi, dans le cadran "Sud, Sud Est", figurent la satisfaction et l'optimisme ; dans le cadran Est, l'insatisfaction et l'insuffisance de son cadre de vie.

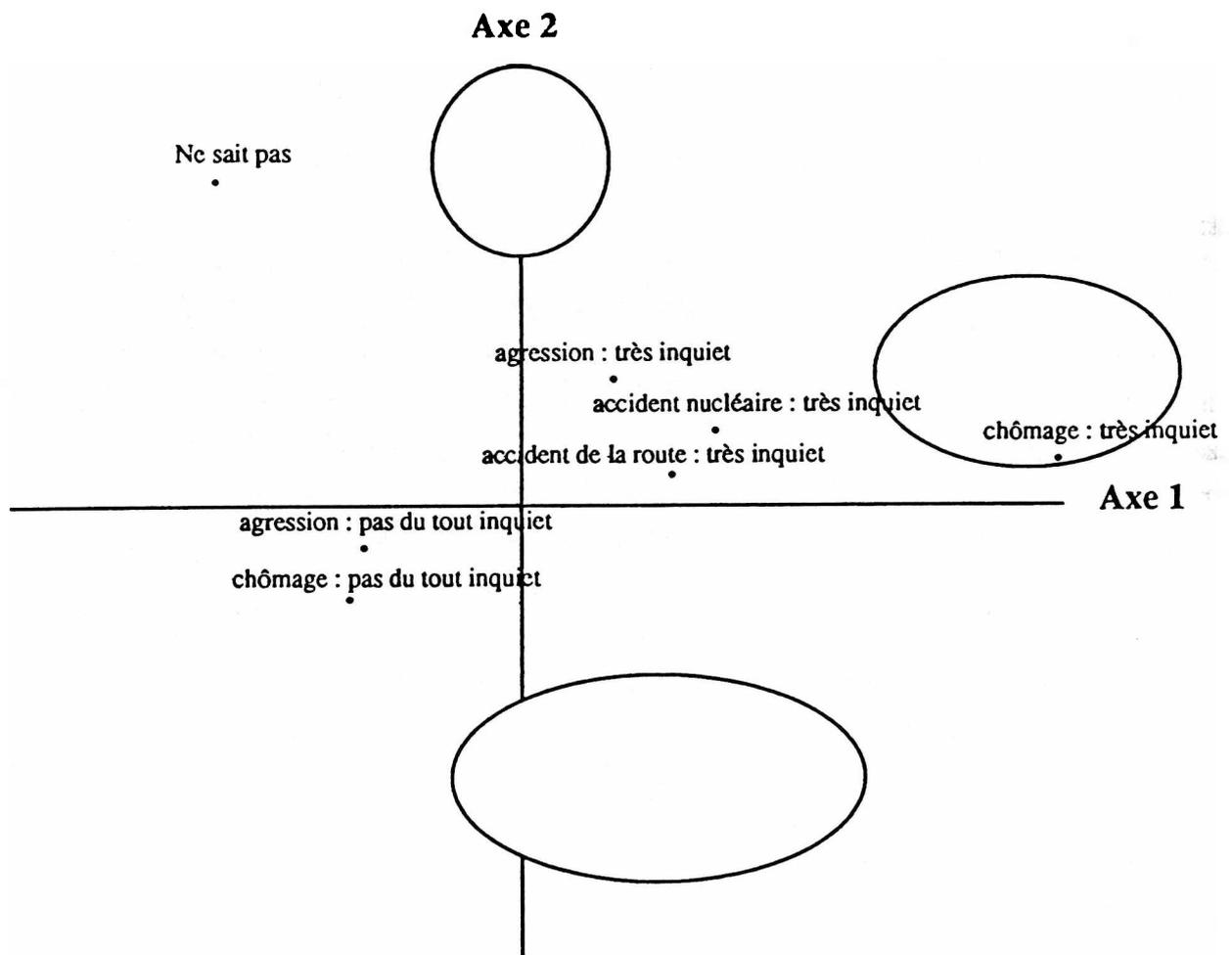
#### **1.6 - Inquiétudes et opinions sur la politique familiale n'apparaissent pas liées entre elles**

Les variables illustratives mesurant les inquiétudes de la population se projettent apparemment comme celles concernant la famille, le mariage et le travail des femmes: pratiquement toutes les modalités des variables considérées (inquiétudes face à l'éventualité d'une maladie grave, d'une agression dans la rue, d'un accident de la route, du chômage, d'une guerre ou d'un accident de centrale nucléaire) se projettent au centre du graphique, à l'exclusion de la modalité : *"Très inquiet de l'éventualité du chômage"*, qui, elle, se projette très directement dans le cadran "Est". L'espace des opinions sur les prestations familiales est donc relativement indépendant de celui relatif aux inquiétudes.

Le phénomène est cependant moins prononcé que dans le cas des opinions sur la famille et le travail féminin. En effet, un certain nombre de modalités exprimant l'inquiétude se projettent, sinon dans le cadran "Est", au moins à sa proximité : *"Très ou assez inquiet de l'éventualité d'une agression dans la rue"*, *"Très ou assez inquiet de l'éventualité d'un accident de centrale nucléaire"*. Ces modalités restent cependant relativement éloignées de celle sur l'inquiétude vis-à-vis du chômage, citée plus haut, qui, elle, se projette directement dans la zone définie par le cadran "Est" (graphique 7).

### Graphique 7

### Inquiétudes



Autrement dit, les groupes de population qui se projettent dans le cadran Est auront un profil plus marqué, en ce qui concerne les inquiétudes, que les autres classes. Mais comme il n'apparaît véritablement qu'une seule modalité qui soit réellement associable à un cadran de l'espace des opinions sur les prestations familiales, on peut dire que ce ne sont pas les inquiétudes ressenties - au moins celles figurant dans l'enquête - qui structurent l'espace des attitudes sur la politique familiale. La crainte du chômage est plus ici le révélateur de la crainte d'une dégradation supplémentaire des conditions de vie pour des groupes fortement demandeurs d'une augmentation des prestations familiales.

### **1.7 - Les attitudes sur les prestations familiales n'apparaissent pas indépendantes de celles exprimées sur les divers thèmes de société**

Les projections des modalités correspondant aux différentes opinions sur les thèmes de société abordés dans l'enquête (la justice fonctionne-t-elle bien, souhaite-t-on une transformation de la société, la diffusion de l'informatique est-elle une chose regrettable, les découvertes scientifiques améliorent-elles la vie, etc... ?) apparaissent relativement bien caractéristiques des cadrans de l'espace des opinions sur les prestations familiales. Encore convient-il de distinguer les modalités qui se projettent à l'intérieur même d'un cadran, et donc celles qui sont directement caractéristiques des populations de ce cadran, des modalités se projetant à son voisinage proche qui sont sans doute moins spécifiques des groupes d'individus composant chaque cadran.

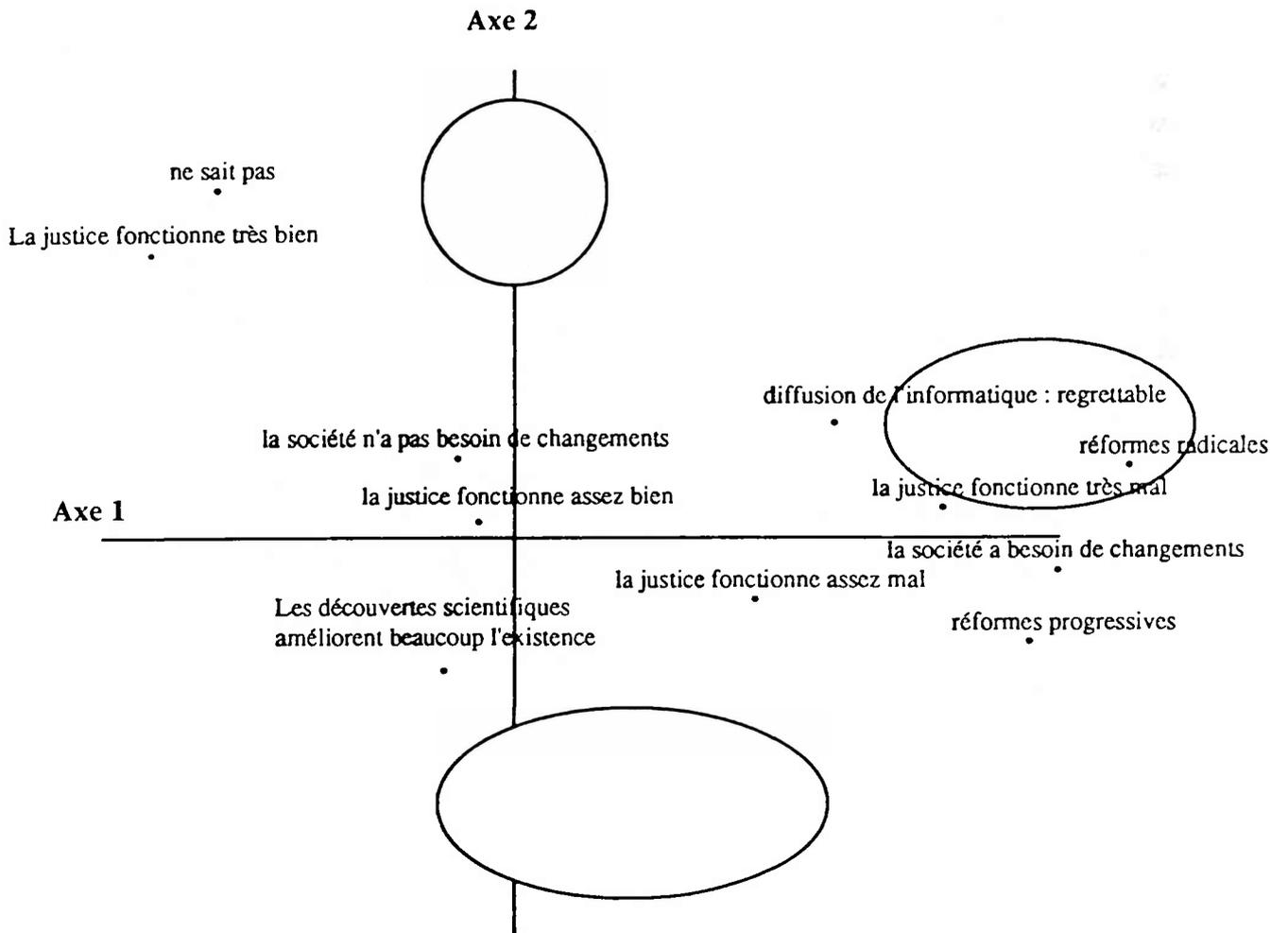
Le graphique 8 met ainsi en évidence que les populations de trois cadrans sur quatre prennent directement position sur les divers thèmes de société abordés.

- Certaines modalités se projettent directement à l'intérieur du cadran "Est" :

- *"Les découvertes scientifiques n'améliorent pas du tout la vie";*
- *"La diffusion de l'informatique est une chose regrettable";*
- *"La justice fonctionne très mal";*
- *"Il faut des réformes radicales pour transformer la société";*
- *"Les découvertes scientifiques améliorent un peu la vie".*

### Graphique 8

#### Thèmes de société



Indéniablement, les personnes appartenant à ce cadran expriment un fort mécontentement à l'égard du fonctionnement de la société, et une grande défiance face à la justice ou au progrès technique. Leur insatisfaction générale les rend, pourrait-on dire, "dubitatifs" sur la société dans son ensemble. En particulier, on peut penser que ces populations sont en partie constituées de personnes très défavorisées, ou qui se jugent comme telles, c'est-à-dire comme des exclus de la société contemporaine. Nous y reviendrons.

- Quelques modalités se projettent non directement, mais au voisinage du cadran "Sud-Sud Est" :

- *"La société a besoin de se transformer"*;
- *"Les découvertes scientifiques améliorent beaucoup la vie"*;
- *"La justice fonctionne assez mal"*;
- *"Il faut des réformes progressives pour transformer la société"*.

On exprime ici aussi le besoin de transformation de la société, mais les suffrages vont à des transformations plus modérées. Et l'on est confiant vis-à-vis des découvertes scientifiques. Les populations qui correspondent à ce cadran ne sont donc pas, à proprement parler, des individus "immobilistes" (puisqu'ils réclament des changements dans la société), mais des personnes favorables à des évolutions modérées. Certaines caractéristiques supplémentaires viennent affiner leur profil : plus aisées que la moyenne, sans contraintes financières particulières, ayant les inquiétudes et les opinions sur la famille de la moyenne des Français, ces personnes se veulent solidaires avec les plus défavorisés par le biais de leur participation active à la redistribution sociale. Leur volonté de transformations progressives à apporter à la société s'inscrit certainement dans cet esprit de lutte contre les inégalités. Mais il ne faut pas oublier que pour ces enquêtés, la solidarité et la lutte contre les inégalités sociales ne doit pas s'accompagner d'une déresponsabilisation systématique des plus défavorisés : c'est la raison pour laquelle ils préconisent plutôt des aides sous forme non financière.

- Enfin, au sein même du cadran "Nord Ouest", en plus des réponses du type "Ne sait pas", habituelles dans cette zone de l'espace, on remarque la projection de la modalité "La justice fonctionne très bien". Rappelons que les seules modalités socio-démographiques caractéristiques de cette zone sont le statut matrimonial (veufs et veuves) et l'âge (plus de 65 ans). On sait que les personnes âgées, en particulier celles

qui ont perdu leur conjoint, ont tendance à favoriser "l'ordre existant" davantage que le reste de la population.

Remarquons par ailleurs qu'aucune modalité ne permet de caractériser spécifiquement le cadran "Nord", qui apparaît ici comme particulièrement atypique. Rappelons qu'il s'agit là de la zone où l'on privilégie plutôt le nombre d'enfants comme critère de distribution des prestations familiales.

### 1.8 - Des pratiques culturelles et associatives très discriminantes

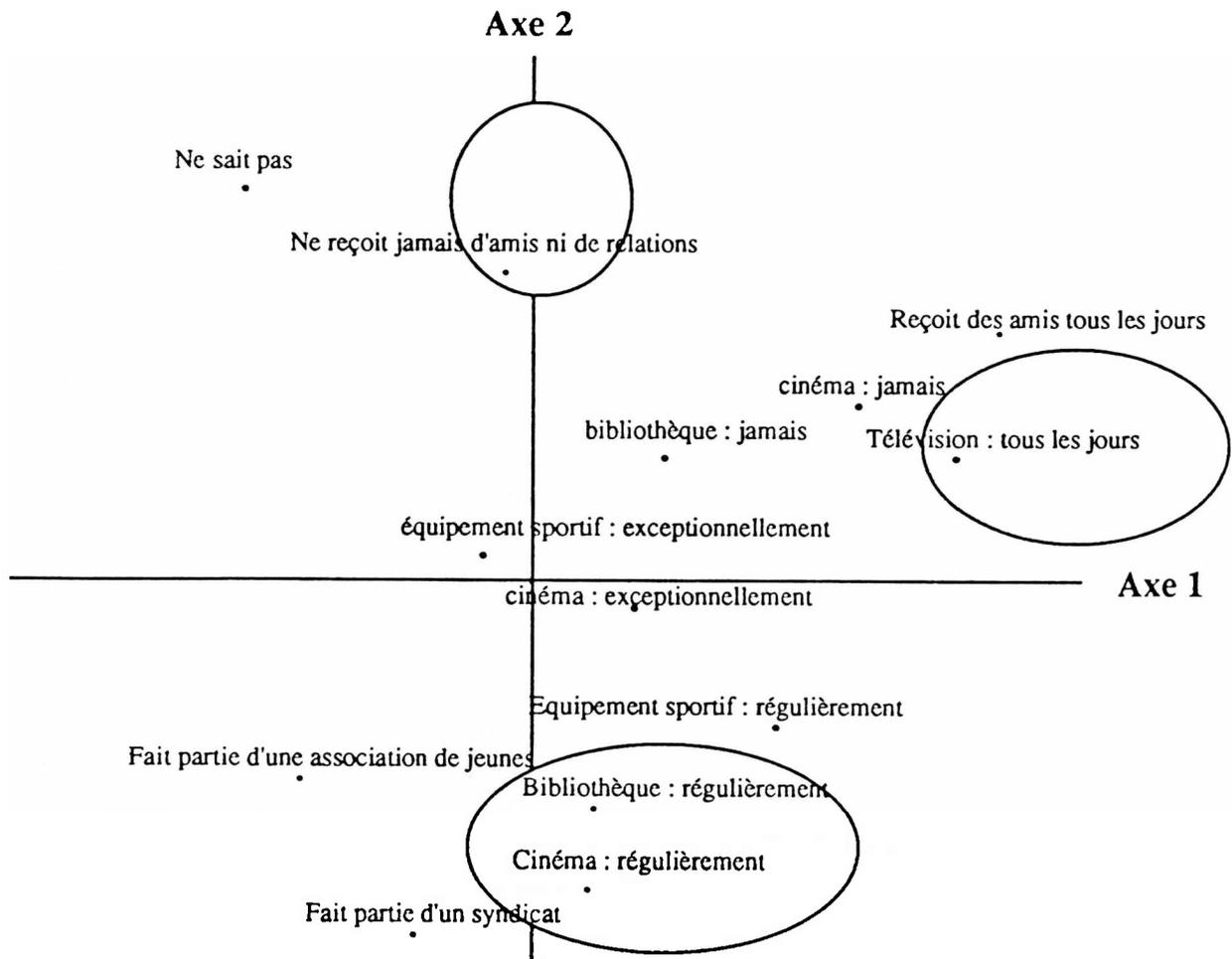
On peut analyser, sur le graphe 9, les correspondances entre les pratiques culturelles, associatives ou sociales, et les cadrans du premier plan factoriel : les pratiques culturelles et associatives définissent elles-mêmes des zones d'intensité ou de fréquence distinctes (zone de fortes pratiques culturelles et associatives, zone de faibles pratiques, zone de pratiques nulles) qui épousent les contours des cadrans initialement définis.

Ainsi, au cadran "Est" correspond l'absence de pratiques culturelles et associatives, à l'exception de l'audition quotidienne de la télévision, mais aussi, étonnamment, de la réception d'amis à domicile:

- "Ne fréquente jamais de cinéma";
- "Ne fréquente jamais d'équipement sportif";
- "Ne fréquente jamais de bibliothèque";
- "Ne fait partie d'aucune association culturelle ou de loisirs";
- "Ne fréquente jamais de lieu de culte";
- "Ne fait partie d'aucune association sportive";
- "Ne fait pas partie d'un syndicat";
- "Ne fait partie d'aucune association confessionnelle";
- "Regarde la télévision tous les jours";
- "Reçoit des amis, des relations tous les jours";
- "Reçoit des amis, des relations une fois par semaine".

**Graphique 9**

**Pratiques culturelles et associatives**



Les groupes de cette zone de l'espace ne prisent donc pas les sorties culturelles ou les adhésions aux associations, ils pratiquent le loisir et la sociabilité à domicile : télévision, amis. La déclaration de cette forme de sociabilité permet de relativiser ce qu'on aurait pu imaginer à la vision des autres variables illustratives : il ne s'agit pas ici d'individus en marge de la société. Au vu de leurs réponses au questionnaire, ils semblent bénéficier d'un cercle familial ou amical qui leur permet de ne pas être considérés comme isolés.

**Le cadran "Sud-Sud Est", au contraire, est celui des fortes pratiques culturelles et associatives :**

- *"Adhère à un parti politique";*
- *"Fait partie d'une association de jeunes, d'étudiants";*
- *"Fait partie d'une association culturelle, de loisirs";*
- *"Fait partie d'une association de parents d'élèves";*
- *"Fréquente régulièrement un équipement sportif";*
- *"Fréquente régulièrement une bibliothèque";*
- *"Fait partie d'un syndicat".*

Il ne semble y avoir aucun lien entre les fortes pratiques culturelles et associatives de cette population et leur sociabilité : ses membres ne reçoivent pas particulièrement plus souvent que les autres des amis ou des relations à domicile. En tout état de cause, il n'y a pas, comme pour le cadran "Est", pratique d'un type de loisirs au détriment d'un autre. On retrouve par ailleurs ici le lien, bien connu en sciences sociales, entre diplômés d'une part et pratiques culturelles d'autre part.

**Le cadran "Nord" se caractérise par l'absence d'une certaine forme de "sociabilité" : on ne reçoit jamais d'amis ou de relations chez soi. Par ailleurs, le cadran "Nord" est très éloigné des pratiques culturelles ou associatives intenses. Il s'agit donc d'une zone de l'espace peuplée de personnes qui sortent peu, qui n'ont guère de loisirs, et qui ne reçoivent pas chez eux. Ce sont plutôt eux les "isolés" de la population, au contraire des personnes du cadran "Est", qui bénéficient, ou du moins disent bénéficier, d'un cercle d'amis.**

Enfin, le cadran "Nord Ouest" fait apparaître une seule modalité de pratique collective, la modalité "Fréquente régulièrement un lieu de culte". Il apparaît donc ici, sans doute du fait de l'âge, un lien entre absence d'opinions en général (ce cadran est celui des "Ne sait pas") et fréquentation régulière d'un lieu de culte, c'est-à-dire le degré de pratique religieuse. L'étude détaillée des populations de "sans opinion" permettra de confirmer ce lien.

o  
o o

Ainsi voit-on, au terme de cette description de l'espace des opinions sur les prestations familiales, apparaître **quatre grandes catégories de Français**, correspondant aux quatre cadrans que nous avons précédemment définis (graphique 1). Leur description permet déjà de faire ressortir, à grands traits, les principales attitudes de la population vis-à-vis de la politique familiale :

**\* Les membres du cadran "Est" sont insatisfaits des prestations familiales en vigueur actuellement.** Ils réclament une augmentation financière de ces prestations, et la prise en charge par la collectivité des équipements collectifs et services existants. Il s'agit ici d'allocataires de prestations familiales, aux revenus relativement faibles, souffrant de nombreuses contraintes financières (déclarées) : ceux-ci disent s'imposer régulièrement des restrictions dans leur vie quotidienne. On trouve là des insatisfaits de la société telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, qui réclament des changements radicaux. D'ailleurs, ils n'ont guère confiance dans la science, ni dans la justice. Les pratiques culturelles y sont inexistantes, à l'exception de l'audition quotidienne de la télévision, mais ces personnes déclarent recevoir fréquemment des amis à leur domicile. Cette sociabilité déclarée incite à éviter d'utiliser à leur égard le mot "exclusion". Ils expriment plutôt un malaise, qu'ils partagent probablement avec leurs proches.

**\* Les personnes composant le cadran "Sud-Sud Est" expriment leur solidarité à l'égard des plus défavorisés.** Eux-mêmes relativement privilégiés, du point de vue des revenus comme de celui des diplômes, les membres de ces groupes se prononcent en faveur de la redistribution sociale, via les prestations familiales. Ils ne souhaitent pas pour autant que cette redistribution ait des effets néfastes; ils craignent notamment une "déresponsabilisation" des populations aidées. Pour l'éviter, ils croient plutôt à la nécessité d'augmenter les aides en nature plutôt que les prestations en espèces. En

plus de leurs revenus et diplômes plus élevés que la moyenne, ces personnes se caractérisent par de fortes pratiques culturelles et associatives, par une relative satisfaction, aussi bien à l'égard de l'évolution des conditions de vie, qu'à propos du fonctionnement de la société. Elles réclament cependant, elles aussi, des changements de la société, à condition qu'ils soient progressifs. On peut bien entendu mettre ces opinions en rapport avec la volonté de solidarité et de redistribution sociale exprimées par ces individus.

**\* Le cadran "Nord" est moins bien défini que les deux zones précédentes :** il se distingue surtout des autres par des attitudes spécifiques caractérisées par des variables actives de notre analyse, non par des modalités descriptives particulières. Ainsi, il regroupe ceux qui mettent en avant l'aspect d'aide aux familles nombreuses dans les prestations familiales, beaucoup plus que l'aspect de redistribution sociale. La caractérisation de ces personnes à l'aide des variables illustratives est d'ailleurs malaisée : celles-ci apparaissent avant tout comme ayant peu de relations sociales, ne recevant guère à leur domicile et n'ayant pas vraiment de pratiques culturelles ou associatives.

**\* Enfin, le cadre "Nord Ouest" est composé par les personnes sans avis à l'ensemble des questions sur les prestations familiales, sans avis aussi sur une grande part des questions dites illustratives.** Ces personnes ne savent pas vraiment que penser de la politique familiale. Elles sont plus âgées que la moyenne de la population, regroupent un fort contingent de veuves, et se distinguent avant tout par des pratiques religieuses régulières.

Ainsi, l'ensemble de ces remarques, qui vont être affinées par la description détaillée de chacun des différents groupes de population composant ces zones de l'espace, met déjà en évidence que les opinions sur les prestations familiales ne sont pas tant liées aux attitudes sur des sujets a priori proches, tels que la famille, le mariage, le travail féminin. Elles ne sont pas non plus fondamentalement liées à des inquiétudes objectives particulières (peur de l'agression, d'un accident, etc...). **Elles semblent plutôt être partie prenante d'un ensemble d'attitudes sur la société dans son ensemble. Dans ce cadre, les opinions sur les prestations familiales ne seraient qu'un élément supplémentaire du jugement global que chacun porte sur la société et sur son fonctionnement.**

## 2 - Une typologie de la population française (1989-1990)

A la suite de l'analyse des correspondances multiples ayant permis de construire l'espace des opinions sur les prestations familiales (section 1 précédente), plusieurs classifications des 4000 individus enquêtés ont été réalisées en utilisant les treize mêmes variables actives. La classification ("classification ascendante hiérarchique") la plus pertinente obtenue comporte huit classes (cf. encadré sur le choix du nombre de classes), dont la projection, dans l'espace des opinions sur les prestations familiales, figure au graphique 10.

On remarque que certaines classes se projettent très directement dans un même cadran du premier plan factoriel ou dans leur voisinage proche. Ces classes présentent donc des points communs, qui expliquent que des groupes, a priori distincts, puissent se rapprocher ainsi. Les différentes classes obtenues sont cependant différentes les unes des autres : nous allons successivement analyser ce qui permet de les distinguer.

Remarquons néanmoins que les cadrans "Est" d'une part, et "Sud, Sud-Est" d'autre part, regroupent chacun trois classes distinctes. Le cadran "Nord" ne comporte, lui, qu'une classe, comme le cadran "Nord-Ouest".

La classification réalisée permet donc, d'ores et déjà, de situer le poids relatif des différents groupes de Français évoqués à la section précédente :

- . le cadran "Est", caractérisé par une demande d'accroissement des prestations familiales et le souhait d'une accentuation de la redistribution, regroupe 42% de la population (tableau C3).
- . Le cadran "Sud, Sud-Est", favorable à une redistribution collective "vigilante", comprend 33% des individus.
- . Le groupe du cadran "Nord", celui qui considère que la priorité en matière de politique familiale devrait concerner l'aide aux familles nombreuses, représente 12,5% des Français.
- . Enfin, les "sans opinion" constituent un gros dixième de la population (12%).

La description de chacun des groupes donne une image typée de la façon dont les Français se positionnent aujourd'hui sur la politique familiale, ce qu'ils en attendent et la façon dont ils la voient.

### Graphique 10

Projection, dans l'espace des opinions sur les prestations familiales, des centres de gravité des huit classes obtenues

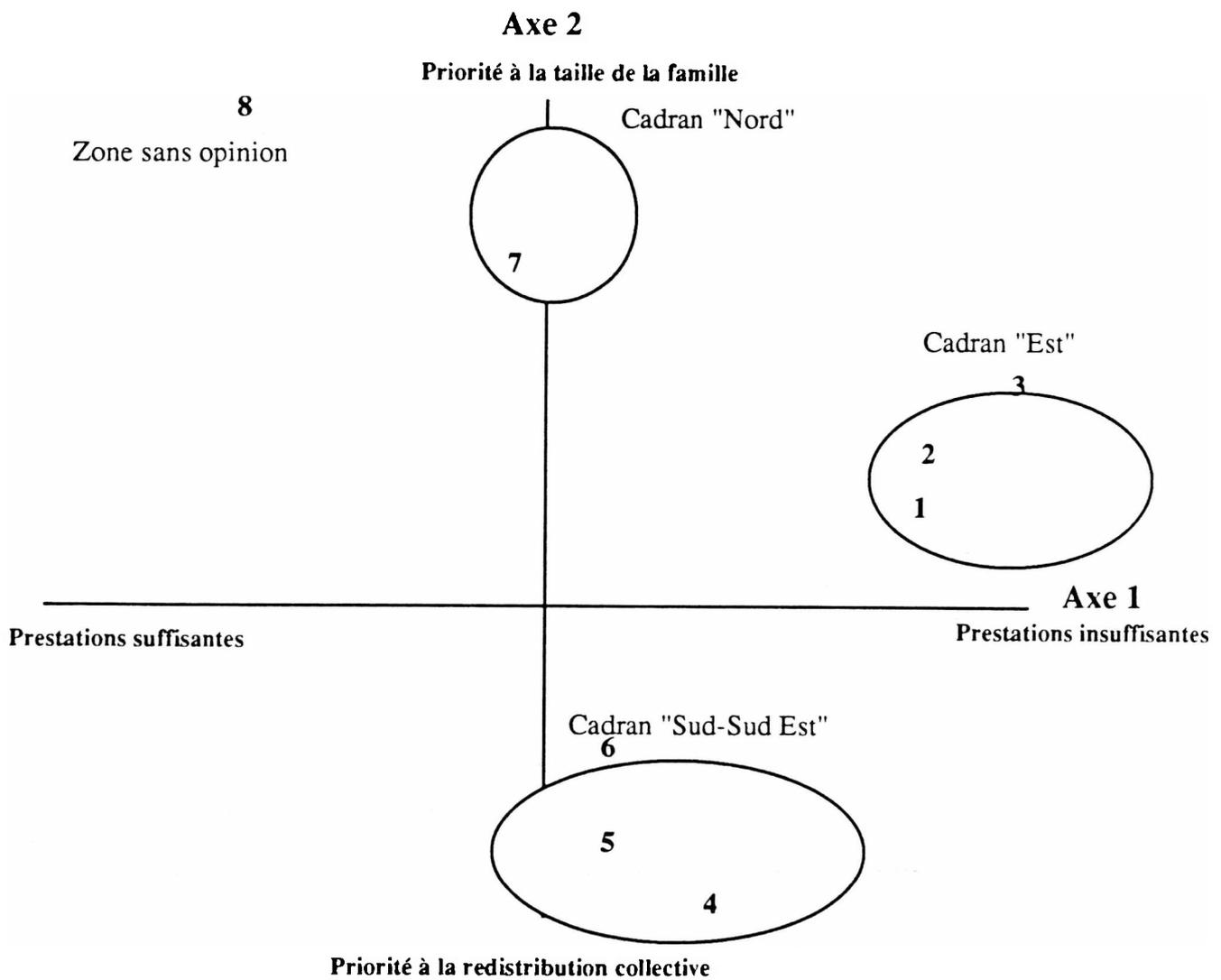


Tableau C3

**Les Français et les prestations familiales :  
une typologie en huit groupes  
(1989 - 1990)**

(Pourcentage de la population française)

<b>I - Le cadran "Est" : accentuer la redistribution sociale et augmenter les prestations en espèces .....</b>	<b>42,0</b>
<u>Classe 1</u> : supprimer les allocations familiales aux plus hauts revenus	14,9
<u>Classe 2</u> : les partisans de l'accroissement de l'aide financière aux familles	18,6
<u>Classe 3</u> : pour une plus grande prise en charge par la collectivité ....	8,5
<b>II - Le cadran "Sud-Sud Est" : oui à la redistribution sociale, mais attention aux effets pervers</b>	<b>33,5</b>
<u>Classe 4</u> : favoriser la redistribution en nature par le biais des services	10,7
<u>Classe 5</u> : pour un accroissement des équipements collectifs .....	13,4
<u>Classe 6</u> : pour une redistribution contrôlée .....	9,4
<b>III - Le cadran "Nord" : priorité à l'enfant et aux familles nombreuses</b>	<b>12,5</b>
<u>Classe 7</u> : les enfants avant tout .....	12,5
<b>IV - Le cadran "Nord-Ouest" : des personnes isolées sans opinion ....</b>	<b>12,0</b>
<u>Classe 8</u> : n'ont pas d'avis sur la politique familiale .....	12,0
<b>Ensemble .....</b>	<b>100,0</b>

### Le choix du nombre de classes

*La réalisation d'une typologie nécessite toujours de fournir une réponse à la question suivante: comment choisir entre un nombre élevé de classes, qui permet d'obtenir des groupes très bien profilés et dont les membres sont très voisins, ou au contraire, un nombre réduit, qui permet une présentation plus synthétique de l'ensemble de l'information disponible. N'oublions pas que nous sommes en présence de 4000 individus et de 85 variables actives ou illustratives, soit plus de 350 modalités : au total, nous traitons dans cette typologie près de 350.000 données.*

*Pour pouvoir en mémoriser les caractéristiques, il faut donc chercher à obtenir une typologie assez synthétique, sans laquelle il serait humainement impossible de se représenter l'ensemble des informations présentées : c'est pourquoi nous avons décidé, a priori, de nous limiter à un nombre maximum de 10 classes.*

*Le choix du nombre final de classes dépend alors, une fois admise cette borne supérieure, de l'éventuelle perte d'homogénéité des groupes à chaque réduction du nombre total de classes : par exemple, nous avons réalisé une première typologie en 7 classes. Or, une d'entre elles est apparue fortement hétérogène : elle agrégeait des individus en réalité fort différents. L'arbre d'agrégation des classes, issu de la procédure de typologie, montrait que cette classe composite était la première à se scinder lors du passage à 8 classes. Ainsi, avec 8 classes, nous obtenions les 6 classes déjà homogènes de la typologie en 7 classes, plus deux classes issues de la scission de la classe hétérogène de la typologie en 7. La typologie obtenue présentait alors 8 classes homogènes, le gain réalisé en passant de 7 à 8 classes étant non négligeable.*

*Poussant cette logique jusqu'au bout, il nous restait à tenter de réaliser une typologie en 9 classes : celle-ci se distinguait, certes, de celle en 8 classes par la scission d'une des 8 anciennes classes en 2 groupes distincts. Mais cette classe était, avant scission, aussi homogène que les 2 obtenues après scission. Nous ne gagnions donc rien dans le passage à 9 classes. C'est la raison pour laquelle nous avons limité notre analyse à la partition en 8 classes, qui répond au mieux aux deux objectifs fixés : disposer d'une typologie synthétique et de groupes suffisamment homogènes.*

## **I - Les classes du cadran "Est" : accentuer la redistribution sociale et augmenter les prestations en espèces**

Les classes concernées par le cadran "Est" sont les classes 1, 2 et 3. Chacune d'entre elles correspond à un degré différent d'engagement en faveur d'une augmentation financière des prestations familiales, ou d'une amélioration de la redistribution sociale.

### **A - La classe 1 : "Supprimer les allocations familiales aux plus hauts revenus" (14,9% de la population) (1)**

*. Profil général de la classe (réponses fournies aux 13 variables actives sur les prestations familiales)*

La classe 1 est une classe typique du cadran "Est" : elle se révèle particulièrement demandeuse d'accroissement des prestations familiales, et surtout de redistribution sociale, via ces prestations. Ainsi, tous les membres de cette classe déclarent qu'il faut **"supprimer les allocations familiales à partir d'un certain revenu"**. Par ailleurs, la proportion de ceux qui réclament une augmentation de l'aide en argent pour accroître l'efficacité des prestations aux familles est majoritaire : 54% sont de cet avis, contre 44% dans la population totale. La classe 1 est donc plutôt composée de personnes favorables à une augmentation de l'aide en espèces aux familles, plutôt qu'à un accroissement des aides en nature (équipements collectifs, services). Dans le même esprit, 75% des membres de la classe (contre 71% de la population totale) estiment que **"les prestations destinées aux familles constituent une aide globalement insuffisante"**.

Ces revendications financières et redistributrices s'accompagnent d'une volonté d'aide aux plus démunis. Ainsi, 65% estiment que **"la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre"** plutôt que **"cela les déresponsabilise"**. Le choix de cette modalité met en évidence la relation qui domine dans le groupe, entre l'aide collective des Administrations et la responsabilité individuelle : ici, l'accent est plutôt mis sur une prise en charge, par les pouvoirs publics, des plus démunis. Il reste que la proportion d'individus en faveur de cette prise en charge reste proche ici de la proportion de ceux qui, dans la population totale, ont une position identique (61%).

-----

(1) - 595 individus dans notre échantillon.

Les deux tiers des membres de la classe (contre 61% de la population totale) considèrent aussi que **"les prestations familiales ne sont pas assez élevées pour permettre de lutter contre la baisse de la natalité"**. Ce qui révèle encore une fois la sensibilité de ce groupe à un relèvement du montant des prestations.

A l'inverse, pour toutes les autres questions concernant les prestations familiales, la classe 1 a un comportement largement comparable à la population dans son ensemble: **"L'âge limite du droit aux allocations familiales devrait être le même pour tous les enfants"** (40%, contre 37%), **"En cas d'augmentation des allocations familiales, il faudrait plutôt aider davantage les familles qui ont le moins de revenus"** (84%, contre 82%), **"Le système de prestations familiales devrait être moins complexe"** (55%, contre 53%), ou encore **"Le système des prestations familiales doit lutter contre la pauvreté"** (77%, contre 74%).

La classe 1 se distingue donc principalement du reste de la population par ses prises de position en faveur d'une **augmentation en espèces des prestations familiales**, et de la **suppression de ces mêmes prestations pour les familles disposant des plus hauts revenus**. Ces opinions s'associent à un jugement positif à l'égard de la prise en charge des plus démunis par la collectivité. Notons, d'ailleurs, que 36% (contre 34% dans la population totale) des membres de la classe 1 touchent des prestations familiales. L'ensemble des opinions qui les caractérisent ne concerne donc pas uniquement leur situation d'allocataires de prestations, puisqu'on a pu relever des prises de positions uniformes très majoritaires dans la classe, avec même une unanimité sur la suppression des allocations familiales pour les plus hauts revenus. Il apparaît ainsi que, dans le cas de la classe 1, les opinions sur les prestations familiales ne sont pas systématiquement conditionnées par la situation propre de l'enquêté vis-à-vis du système d'aide à la famille.

#### *. Caractéristiques socio-démographiques*

La classe 1 ne diffère que légèrement de l'ensemble de la population. Aussi n'insisterons-nous pas sur ses caractéristiques socio-démographiques. Tout au plus peut-on relever davantage d'employés et d'ouvriers (36%) qu'il n'y en a dans l'ensemble de la population (31%).

*. Une situation contraignante, un mécontentement affirmé face aux conditions d'existence.*

Les questions concernant le budget familial et les contraintes que les enquêtés rencontrent dans leur vie quotidienne (cf. libellé exact en annexe) révèlent dans ce groupe des individus subissant des restrictions certaines, s'imposant en tout état de cause ces contraintes plus fréquemment que l'ensemble des enquêtés. Ainsi, 64% des membres de la classe 1 déclarent s'imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de leur budget, contre 58% dans la population totale.

Par ailleurs, les opinions des membres de la classe concernant la famille et le mariage sont comparables aux opinions moyennes, avec une attirance plus marquée pour le cadre familial. Le travail des femmes suscite notamment des réactions un peu moins favorables ici que dans l'ensemble de la population. Ainsi, on y estime plus souvent que la femme ne devrait jamais travailler lorsqu'elle a des enfants en bas âge (36%, contre 31%), ou encore qu'elle ne devrait jamais travailler (5%). On relève, dans l'ensemble, des prises de positions légèrement plus traditionalistes, à propos du travail féminin et de la famille, que celles de la population totale, alors que le mariage semble perçu par la classe 1 de la même manière que par l'ensemble des Français.

Mais c'est peut-être par leur relatif pessimisme et par le regard critique qu'ils portent sur la société et son fonctionnement que les membres de la classe 1 se différencient le plus. Pour 30% d'entre eux (contre 25% en moyenne), leurs conditions de vie vont se détériorer dans les cinq prochaines années. Quant au niveau de vie des années passées, il est plutôt jugé négativement : pour 42% d'entre eux (contre 37%), leur niveau de vie personnel s'est détérioré au cours des dix dernières années. Et cette impression de dégradation du niveau de vie leur apparaît relativement plus s'appliquer à eux-mêmes qu'à l'ensemble de la population. D'ailleurs, les membres de la classe se déclarent plutôt inquiets sur tous les thèmes abordés dans l'enquête (accident, agression, guerre, etc...), et ce dans une proportion légèrement supérieure à la moyenne nationale.

Enfin, les quatre cinquièmes des membres de la classe estiment que la société a besoin de se transformer profondément (80%, contre 77% de la population totale). Les réformes à engager doivent être, pour eux, plutôt progressives (50% de la classe, comme dans la population totale), et, mais aussi, radicales pour 29% (25% dans l'ensemble de la population).

Globalement, les autres jugements formulés dans ce groupe sur les divers thèmes abordés par l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" sont assez proches de ceux de la moyenne de la population ; en revanche, le fonctionnement de la justice est jugé insatisfaisant : 74% du groupe jugent qu'elle fonctionne assez ou très mal, contre 69% dans la population totale.

. *Les pratiques culturelles et associatives*

Ces pratiques sont ici assez faibles, et en tout état de cause, plus faibles que celles de la population totale, sauf à propos de l'usage de la télévision, que les membres de la classe sont 81% à regarder tous les jours (74% dans la population totale). Presque les trois quarts (72%) d'entre eux ne fréquentent jamais de bibliothèque, 55% (contre 48%) ne se rendent jamais au cinéma. Les deux tiers ne fréquentent jamais d'équipement sportif (67%, contre 61%).

Enfin, la fréquence de réception à domicile d'amis ou de relations est identique à celle qu'on observe sur la population totale.

Ainsi, les caractéristiques de la classe 1 en font une classe du cadran "Est", c'est-à-dire dont les opinions dominantes sont favorables à une augmentation en espèces de l'aide aux plus défavorisés, via les prestations familiales. Elle se distingue par sa volonté de supprimer ces prestations aux personnes disposant de hauts revenus. Mais la population de la classe 1 ressemble fortement, par ses caractéristiques socio-démographiques, à la population totale.

### Principales caractéristiques de la classe 1

- "Il faut supprimer les allocations familiales à partir d'un certain revenu" : 100% (19%)
- "Pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, il faut augmenter l'aide en argent" :  
54% (44%)
- "La prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur permet  
de vivre" : 65% (61%)
- "L'aide destinée aux familles est globalement insuffisante" : 75% (71%)
- "S'impose régulièrement des restrictions" : 64% (58%)
- "Estiment que leurs conditions de vie vont se détériorer dans les 5 années à venir" :  
30% (25%)
- "La société française a besoin de se transformer profondément" : 80% (77%)
- "Il faut des changements radicaux pour transformer la société" : 29% (25%)
- "Regarde la télévision tous les jours" : 81% (74%)
- "Ne va jamais au cinéma" : 55% (48%)
- "Ouvriers" : 19% (17%)
- "Employés" : 17% (14%)
- "Aucun diplôme de l'enseignement général ou seulement le CEP" : 27% (25%)

Lecture : 100% des membres de la classe 1 estiment "qu'il faut supprimer les allocations familiales à partir d'un certain revenu", alors que la proportion de personnes de cet avis dans la population totale n'est que de 19%.

## **B - La classe 2 : "Les partisans de l'accroissement de l'aide financière aux familles" (18,6% de la population française) (1)**

### *. Profil général de la classe*

La classe 2 manifeste son appartenance au cadran "Est" par des revendications financières : la modalité **"Pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, il est préférable d'augmenter l'aide en argent"** recueille les suffrages de 100% des membres de cette classe, contre 44% dans l'ensemble de la population. Dans la même proportion (100%), ceux-ci estiment que **"les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu (c'est-à-dire diminuées progressivement quand le revenu augmente)"**. Enfin, pour 88% d'entre eux (contre 71% de la population totale), **"les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes"**.

Les positions de la classe 2 sont donc clairement affichées : davantage d'argent (et non pas davantage d'équipements ou de services), mais aussi une répartition plus favorable aux bas revenus.

On relève d'ailleurs également qu'une majorité des membres de la classe (66%, contre 45%) sont partisans d'une variation du coût d'accès aux équipements et services selon le revenu. La nuance par rapport à la classe 1 est remarquable : au lieu de réclamer la suppression des allocations familiales au-delà d'un certain seuil de revenus, ainsi que la prise en charge du coût d'accès aux services et équipements existants par la collectivité (donc implicitement par les personnes disposant de hauts revenus), on préfère ici se prononcer pour une répartition en fonction du revenu, à la fois des allocations familiales et du coût d'accès aux équipements. **L'expression de la volonté de redistribution est donc plus nuancée dans la classe 2 que dans la classe 1, tout en correspondant aux mêmes revendications : plus d'aides pour les plus pauvres; moins d'allocations pour les plus aisés.**

-----  
(1) - 743 individus dans notre échantillon

Notons encore quelques modalités dominantes dans la classe 2, représentatives des groupes du cadran "Est" : "En cas de chômage prolongé, on s'adresserait plutôt aux bureaux d'aide sociale ou aux assistants sociaux" (54%, contre 44% de la population totale); "la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre" (68%, contre 61%); "En cas d'augmentation des allocations familiales, il vaudrait mieux aider davantage les familles qui ont le moins de revenus" (87%, contre 82%). Cette dernière modalité met en exergue une caractéristique propre aux classes du cadran "Est" : la composante "revenu" leur paraît beaucoup plus importante que la composante "taille de la famille" dans l'attribution des allocations familiales.

#### *. Caractéristiques socio-démographiques*

La classe 2 comporte une proportion de femmes légèrement supérieure à la moyenne (55%, contre 53%). Les classes d'âge les plus jeunes sont également sur-représentées : les personnes de moins de 24 ans constituent 16% de la classe (contre 14%), et celles de 25 à 34 ans : 30% (contre 23%). Près de la moitié de la classe a donc moins de 35 ans.

La catégorie sociale la plus représentée dans la classe 2 est celle des ouvriers : 22%, contre 17% dans la population totale. Dans l'ensemble, les actifs représentent 50% de cette classe, pour 49% en moyenne.

Enfin, le niveau moyen de diplôme semble légèrement inférieur à celui de l'ensemble de la population : 27% (contre 25%) n'ont aucun diplôme de l'enseignement général ou disposent seulement du CEP.

Si la répartition entre les différents statuts matrimoniaux est identique à celle que connaît la population totale, les membres de la classe 2 touchent des prestations familiales dans une proportion nettement supérieure à la moyenne : 43%, contre 34%; ils ont donc souvent des enfants encore au domicile. Ils disposent aussi de revenus relativement faibles : 28% d'entre eux (contre 24% de la population totale) touchent moins de 8000 F de revenus mensuels. Le fait de bénéficier de prestations familiales relativement plus souvent qu'en moyenne, ainsi que de disposer de revenus plus faibles, permettent sans doute d'expliquer partiellement les opinions de la classe en matière de redistribution sociale et de politique familiale.

Enfin, les membres de la classe 2 habitent plus souvent dans de petites agglomérations qu'en moyenne : 48% (contre 43%) résident dans des communes de moins de 20 000 habitants.

*. Des opinions et attitudes caractéristiques, traduisant des difficultés financières certaines*

Les membres de la classe 2 déclarent souffrir de nombreuses contraintes financières. Ils s'imposent, en effet, régulièrement des restrictions (65%, pour 58% dans la population totale). Celles-ci sont plus fréquentes que pour l'ensemble de la population sur tous les postes proposés (alimentation, logement, soins de beauté, dépenses pour les enfants, voiture,...), sauf deux : les dépenses pour le tabac et les boissons, les soins médicaux. 58% des membres de la classe 2 déclarent, en effet, ne pas s'imposer de restrictions dans ce dernier domaine, contre 52% en moyenne.

Rappelons, par ailleurs, que 43% des membres du groupe sont allocataires de prestations familiales. Plus de la moitié de ces prestataires déclarent d'ailleurs qu'il leur serait très difficile, ou impossible, de boucler leur budget sans ces allocations (la proportion au sein de la population totale n'est que de 40%). En moyenne, la classe comporte donc des personnes peu à l'aise financièrement, ce qui influe certainement sur les opinions exprimées.

Les membres de la classe sont par ailleurs très favorables à la transformation de la société actuelle : 81% sont de cet avis, contre 77% dans la population totale. Ces transformations doivent plutôt prendre, pour eux, une forme progressive (56% contre 50%). La volonté de changements, si elle existe effectivement, est donc moins radicale que celle de la classe 1.

Du point de vue des attitudes vis-à-vis du mariage, de la famille, et du travail féminin, ainsi que vis-à-vis des craintes et inquiétudes, la classe 2 se comporte tout à fait comme l'ensemble de la population. Les opinions concernant les conditions et le cadre de vie sont en revanche différentes de celles qui se dégagent chez l'ensemble des Français : les individus de la classe sont plus optimistes lorsqu'ils envisagent l'avenir (42%, contre 35%, estiment que "**leurs conditions de vie dans les 5 prochaines années vont s'améliorer**"); tandis que leur vision du passé est légèrement plus pessimiste que celle de l'ensemble de la population. Rappelons ici qu'il s'agit d'une classe relativement jeune.

Enfin, les pratiques culturelles et associatives sont ici plus rares que dans l'ensemble de la population, mais les différences sont moins marquées qu'elles ne l'étaient dans le cas de la classe 1.

Ainsi, la classe 2, malgré certaines ressemblances avec la classe précédente, qui proviennent pour l'essentiel de l'appartenance à un même cadran de l'espace des opinions sur les prestations familiales, a des attitudes plus nuancées que cette dernière. Ces "nuances" concernent tout aussi bien les opinions sur les prestations familiales (plutôt distribuer des prestations en fonction du revenu que les supprimer purement et simplement aux détenteurs des plus hauts salaires), que la volonté de réforme de la société. Remarquons que le niveau moyen de revenu est plus faible dans la classe 2 que dans la classe 1 : si le lien entre revenu et opinion vis-à-vis des prestations familiales existe, il n'est pas aussi direct qu'on pourrait le croire ; les plus défavorisés ne sont pas les plus "radicalistes" en matière de redistribution.

Enfin, les membres de la classe 2 sont plus optimistes pour les conditions de vie à venir, que la moyenne des Français, qui l'est elle-même plus que les membres de la classe 1. Là encore, le lien entre revenu et vision de l'avenir est moins simple qu'on aurait pu le penser.

### Principales caractéristiques de la classe 2

"Pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, il faut plutôt augmenter l'aide en argent" :  
100 % (44 %)

"Les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente)" : 100 % (60 %)

"Le coût d'accès aux équipements et services devrait augmenter avec le revenu" : 66 % (45 %)

"Les prestations destinées aux familles constituent une aide globalement insuffisante" :  
88 % (71 %)

"En cas de chômage prolongé, recours aux bureaux d'aide sociale ou aux assistantes sociales" :  
54 % (44 %)

"S'impose régulièrement des restrictions" : 65 % (58 %)

"Estiment que leurs conditions de vie vont s'améliorer dans les 5 ans à venir" : 42 % (35 %)

"La société française a besoin de se transformer profondément" : 81 % (77 %)

"Ne va jamais dans une bibliothèque" : 74 % (70 %)

"Ouvriers" : 22 % (17 %)

"Employés" : 14 % (14 %)

"Aucun diplôme de l'enseignement général ou seulement le CEP" : 27 % (25 %)

"Moins de 35 ans" : 46 % (37 %)

*Lecture : 100% des membres de la classe 2 pensent que "les allocations familiales devraient plutôt être calculées en fonction du revenu", alors que la proportion, dans la population totale, de personnes du même avis n'est que de 60%.*

### C. - La Classe 3 : "Pour une plus grande prise en charge par la collectivité" (8,5% de la population française) (1)

#### . Profil général

Nous nous trouvons toujours en présence d'une classe du cadran "Est": les opinions exprimées sur les prestations familiales sont favorables à leur utilisation dans le but d'accroître la redistribution sociale. Ainsi, les membres de la classe 3 choisissent à 99% (22% pour ce qui concerne la population totale) la modalité: "**Le coût d'accès aux équipements et services existants devrait être pris en charge entièrement par la collectivité**". Une fois de plus, les revenus de la population de la classe montrent que cette modalité est choisie par les personnes disposant de faibles ressources, c'est-à-dire que le choix de cette modalité implique qu'on entende plutôt, ici, sous l'appellation "collectivité", ceux qui ont des hauts revenus, ou "ceux qui ont les moyens de financer" les équipements et services existants.

La classe 3 est également extrêmement favorable (94%, contre 60%) à un mode de calcul des allocations familiales tenant compte du revenu des bénéficiaires. Elle estime par ailleurs que "**les prestations destinées aux familles constituent une aide insuffisante**" (95%, contre 71%) et que "**pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, il faut une augmentation de l'aide en argent**" (76%, contre 44%).

Pas de doute non plus dans cette classe sur les effets de la prise en charge par la collectivité des familles aux revenus insuffisants : pour 77% de ses membres (contre 61%), "**cela leur permet de vivre**" plutôt que "**cela leur enlève tout sens des responsabilités**". Enfin, le recours majoritaire choisi en cas de chômage prolongé serait "**les bureaux d'aide sociale ou les assistantes sociales**" : 56% (contre 44%). Dans l'ensemble, on retrouve ici, de façon caractéristique, les modalités typiques du cadran "Est" de l'espace des opinions sur les prestations familiales.

-----  
(1) - 340 individus dans notre échantillon.

*. Caractéristiques socio-démographiques*

La classe 3 est plus jeune que la moyenne : 43 % de ses membres ont moins de 35 ans, contre 38 % des Français. Cette population, relativement jeune, est active dans la proportion de 50 %. Les catégories socio-professionnelles les plus représentées dans la classe sont celles des ouvriers (21 %, contre 17 % dans la population totale) et des employés (16 %, contre 14 %).

Le niveau moyen de diplôme est un peu plus faible que celui de l'ensemble des Français, car les "sans-diplômes" sont ici sur-représentés (29 %, contre 25 %). Les revenus des membres de la classe 3 sont aussi relativement faibles : 30 % d'entre eux disposent de 4000 à 8000 F par mois, alors que seulement 24 % des Français sont dans ce cas.

On peut encore noter une présence féminine légèrement plus importante dans la classe : 56 % de femmes, contre 53 % dans la population totale. Enfin, les membres du groupe vivent plutôt dans de grosses agglomérations : 32 % (contre 28 %) résident dans des villes de plus de 100 000 habitants, et 17 % (contre 14 %) dans des villes de 20 à 100 000 habitants.

La population de la classe 3 ressemble donc globalement à celle de la classe 2, à ceci près que la première est plus citadine.

*. Des restrictions sélectives et des opinions modérées*

Les membres de la classe 3 sont ceux qui disent s'imposer globalement le plus de restrictions : 70 % d'entre eux (la proportion dans l'ensemble de la population n'est que de 58 %, elle est de 64 % dans la classe 1 et de 65 % dans la classe 2) déclarent s'imposer régulièrement des restrictions. Pourtant, si l'on entre dans le détail, ces restrictions apparaissent moins fréquemment sur certains postes : plus de la moitié de la classe ne s'impose aucune restriction en matière de logement, de soins médicaux, d'alimentation, de tabac et de boissons, de dépenses pour les enfants, de voiture. Les restrictions de la classe semblent donc très concentrées sur quelques postes budgétaires particuliers : l'habillement (54 %, contre 41 %), ou les vacances et les loisirs (57 %, contre 46 %).

Ces restrictions sélectives ne semblent pas influencer particulièrement sur les opinions émises par les membres de la classe 3 sur des thèmes très divers. En effet, dans un bon nombre de domaines, ils partagent les avis de l'ensemble de la population. Ainsi ne sont-ils ni plus optimistes, ni plus pessimistes à propos de l'évolution passée du niveau de vie, ou de l'évolution future de leurs conditions de vie. Ils ne sont pas mécontents de leur cadre de vie, mais pas plus contents que la moyenne. Ils sont favorables à des transformations de la société française (80%, contre 77%), mais ne réclament pas massivement de réformes radicales (25%, même proportion qu'en moyenne).

Ils sont cependant plus mécontents que leurs concitoyens du fonctionnement de la justice : celle-ci fonctionne très mal pour 31% des membres de la classe, contre 27% de la population totale. Ils sont aussi un peu plus inquiets : 57% (contre 49%) se déclarent inquiets de l'éventualité d'un accident de centrale nucléaire, et 64% (contre 57%) prononcent le même jugement à propos du chômage.

Enfin, au contraire des classes 1 et 2, la classe 3 comporte des individus aux pratiques culturelles proches de la moyenne des Français, voire même un peu plus importantes : ainsi, 20% (contre 16%) déclarent fréquenter régulièrement un cinéma. Seule la pratique religieuse est moins répandue : 66% ne fréquentent jamais de lieu de culte, contre 61% de l'ensemble de la population totale.

Ainsi, au-delà des caractéristiques globale du cadran "Est", la classe 3 présente un profil particulier, qui la distingue de ses consocoeurs, les classes 1 et 2. C'est en effet la seule du groupe dans laquelle on s'impose des restrictions aussi sélectives, et où les pratiques culturelles sont comparables à celles du reste de la population. Au sein de ce cadran, composé de personnes aux faibles revenus, la classe 3 apparaît donc comme une classe se différenciant moins, par rapport à l'ensemble de la population, notamment du point de vue de ses opinions et de ses pratiques culturelles. La classe 3 est, en quelque sorte, la classe qui "relie" la population du cadran "Est" au reste des Français.

*En résumé, les trois classes du cadran "Est" qui, faut-il le rappeler constituent 42% de la population française, se définissent ainsi par rapport à la politique familiale :*

- *elles réclament toutes une augmentation de l'aide en espèces;*
- *la classe 1 désire qu'on améliore la redistribution verticale en supprimant toute forme de prestations familiales aux personnes ayant des hauts revenus;*
- *la classe 2 propose plutôt de moduler les prestations en fonction du revenu de chaque foyer, sans pour autant supprimer systématiquement ces prestations aux détenteurs des plus hauts revenus;*
- *la classe 3 réclame une prise en charge globale par la collectivité, c'est-à-dire par "ceux qui ont les moyens de payer". Il s'agit de la classe du cadran comportant le taux le plus élevé de personnes aux faibles ressources.*

<b>Principales caractéristiques de la classe 3</b>
"Le coût d'accès aux équipements et services existants devrait être pris en charge entièrement par la collectivité" : 99% (22%)
"Les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente)" : 94% (60%)
"Pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, il faut augmenter l'aide en argent" : 76% (44%)
"Les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes" : 95% (71%)
"La prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre" : 77% (61%)
"S'impose régulièrement des restrictions" : 70% (58%)
"Très ou assez inquiet de l'éventualité du chômage" : 64% (57%)
"Fréquente régulièrement un cinéma" : 20% (16%)
"Ne dispose d'aucun diplôme de l'enseignement général ou seulement du CEP" : 29% (25%)
"Ouvriers" : 21% (17%)

*Lecture : 94% des membres de la classe 3 pensent que "les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu", alors que la proportion, dans la population totale, de personnes du même avis n'est que de 60%.*

## II - Les classes du cadran "Sud-Sud Est" : oui à la redistribution sociale, mais attention aux effets pervers.

Les classes 4, 5 et 6 composent le cadran "Sud-Sud Est" : sans revenir sur l'ensemble des modalités qui définissent cette zone de l'espace des opinions sur les prestations familiales, rappelons qu'on exprime ici sa solidarité à l'égard des plus défavorisés. Cependant, en même temps qu'elles se prononcent en faveur de la redistribution sociale via les prestations familiales, les personnes de ce cadran expriment leurs craintes d'effets pervers, de "déresponsabilisation" des populations aidées. Aussi, en réponse, insistent-elles sur la nécessité d'augmenter les aides à la famille principalement sous une forme non financière.

### A - La classe 4 : "Favoriser la redistribution en nature par le biais des services" (10,7% de la population française) (1)

#### *. Profil général de la classe*

La classe 4 est la classe "modèle" du cadran "Sud-Sud Est". On retrouve en effet, dans son profil général, l'ensemble des modalités qui nous avaient permis de caractériser ce cadran. Ainsi, tous les membres de cette classe considèrent que **"pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, il faut plus de services"** (contre 20% dans la population totale); ils estiment aussi à 97% (contre 60% en moyenne) que **"les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente)"** ; enfin, ils préconisent que **"le coût d'accès aux équipements et services existants augmente avec le revenu"** (62%, contre 45%). On exprime donc bien dans cette classe sa volonté de maintenir, voire d'améliorer la redistribution sociale existante. Mais on exprime aussi ses préférences pour des aides accrues sous des formes non financières et le choix se porte plutôt sur les services que sur les équipements collectifs. Cette position est certainement à relier au sentiment qui y est présent que **"la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités"** (46%, contre 38%). La solidarité ne doit donc pas se traduire, pour les membres de cette classe, par une éventuelle déresponsabilisation : c'est probablement la raison pour laquelle on est très critique ici à l'égard de la redistribution sociale sous forme financière (2).

-----

(1) - 428 individus dans notre échantillon.

(2) - Rappelons que le libellé de la question sur la solution préférable pour améliorer l'efficacité de l'aide aux familles opposait trois possibilités : une augmentation de l'aide en argent, un accroissement des équipements collectifs, un accroissement des services (cf. libellés présentés dans l'encadré, section précédente). 100% des membres de la classe optent pour l'accroissement des services.

Entre ces deux tendances plus ou moins compatibles - solidarité et redistribution sociale d'un côté, ne pas déresponsabiliser de l'autre -, la classe 4 prend toutefois plutôt position en faveur de la redistribution sociale par l'intermédiaire des prestations familiales. En effet, dans le cas hypothétique où l'on augmenterait les allocations familiales, la population de la classe se prononce très largement en faveur d'un accroissement de l'aide aux familles ayant les revenus les plus faibles (88 %, contre 82 % de la population totale) plutôt qu'à celles ayant le plus d'enfants. De même, à la question : "le système des prestations familiales doit-il lutter contre la pauvreté ?", les membres de la classe 4 répondent positivement dans la proportion de 78 % (contre 74 % en moyenne) : c'est bien la composante "redistribution sociale" qui l'emporte.

Une autre variable active de l'étude nous fournit par ailleurs une indication indirecte sur les ressources des membres de la classe 4 : en cas de chômage prolongé, s'ils se trouvaient sans ressources, 43 % d'entre eux (contre 36 % dans la population totale) auraient recours à des parents ou des amis. Le réseau social de ces individus est donc plutôt formé de personnes suffisamment proches et aisées pour qu'ils puissent éventuellement y avoir recours en cas de besoin. Cela peut-il laisser penser que les membres de la classe 4 sont eux-mêmes mieux assurés financièrement que la moyenne de la population ? Nous verrons que c'est effectivement, en partie, le cas.

#### *. Caractéristiques socio-démographiques*

La plupart des caractéristiques socio-démographiques de la classe 4 sont comparables à celles de l'ensemble de la population : même répartition par âge, par statut matrimonial, par taille d'agglomération. Les différences principales concernent le revenu, on vient de l'évoquer, et le niveau de diplôme : 49 % des membres de la classe déclarent disposer de plus de 10 000 F par mois, contre 44 % de la population; 29 % ont au moins le bac, contre 23 % en moyenne. Mais ces différences restent finalement peu marquées.

La classe 4 est donc, du point de vue socio-démographique, une classe appartenant à la frange à peine supérieure des classes moyennes, sans caractéristique particulièrement remarquable par rapport aux autres classes de la typologie.

*. Satisfaction relative et absence de contraintes financières*

Un peu plus de la moitié (52%) des membres de la classe 4 déclarent s'imposer des contraintes budgétaires régulières : comparé aux 58% de l'ensemble de la population, ou aux 65 à 70% des personnes du cadran "Est" qui déclarent s'imposer des restrictions, on peut remarquer combien l'effet revenu est ici appréciable, même si le revenu moyen de la classe est à peine supérieur à celui de l'ensemble de la population.

Sans qu'il soit a priori possible de lier les opinions de la classe 4 à cette faible fréquence relative des restrictions subies, on doit constater que ses membres sont plutôt satisfaits de leurs conditions d'existence : assez optimistes concernant l'évolution passée, ils sont également satisfaits de leur cadre de vie, réclamant, certes, comme l'ensemble de la population, des changements dans la société, mais plutôt des changements progressifs (54%, contre 50%).

La classe 4 est plus "progressiste" que la moyenne, à l'avant-garde des considérations sur le mariage : pour 78% de ses membres (contre 72% de la population totale), le mariage peut être dissout par simple accord des parties ou en cas de problème grave. Ce progressisme tout relatif ne se retrouve pas à propos du travail des femmes : sur ce thème, la classe 4 porte des jugements proches de ceux de l'ensemble de la population.

*. Les pratiques culturelles et associatives*

Ces pratiques sont plus répandues dans la classe 4 que dans l'ensemble de la population. On y fréquente ainsi plus régulièrement un équipement sportif (28%, contre 22%), un cinéma (19%, contre 16%), une bibliothèque (19%, contre 16%) ; on y fait partie plus souvent d'une association culturelle ou de loisirs (22%, contre 17%). Il faut cependant constater que ces pratiques culturelles sont toujours le fait d'une minorité (entre un quart et un cinquième de la classe à chaque fois) : bien que plus active dans le domaine que la population française en général, la classe reste majoritairement sans grandes pratiques culturelles.

Ainsi, les caractéristiques de la classe 4 en font la classe typique du cadran "Sud-Sud Est", c'est-à-dire une classe dont les opinions dominantes sont favorables à la redistribution sociale, avec une relative méfiance vis-à-vis des éventuels effets "pervers" de cette redistribution. La population de la classe souffre de peu de restrictions régulières, et se déclare relativement satisfaite de ses conditions d'existence. Par ailleurs, elle appartient, par ses caractéristiques socio-démographiques, à la frange supérieure des classes moyennes.

<b>Principales caractéristiques de la classe 4</b>
"Pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, il faut un accroissement des services" : 100 % (20 %)
"Les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente)" : 97 % (60 %)
"Le coût d'accès aux équipements et services existants doit augmenter avec le revenu" : 62 % (45 %)
"La prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités" : 46 % (38 %)
"En cas de chômage prolongé, auraient recours à des parents ou à des amis" : 43 % (36 %)
"Si on augmentait les allocations familiales, il faudrait plutôt aider davantage les familles qui ont le moins de revenus" : 88 % (82 %)
"S'impose régulièrement des restrictions" : 51 % (58 %)
"Diplôme supérieur ou égal au baccalauréat" : 29 % (23 %)

*Lecture : 100% des membres de la classe 4 pensent que "pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, il faut un accroissement des services", alors que la proportion, dans la population totale, de personnes du même avis n'est que de 20%.*

## **B - La classe 5 : "Pour un accroissement des équipements collectifs" (13,4% de la population) (1)**

### *. Profil général de la classe*

La classe 5 est relativement comparable à la classe 4 du point de vue des variables actives. Ses membres ne souhaitent pas, en effet, pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, un accroissement des prestations en espèces, mais une augmentation de l'aide en nature. Leurs choix sont nets : pour la totalité d'entre eux, il faut **"un accroissement des équipements collectifs"** (100%, contre 26% dans l'ensemble de la population). De la même façon que pour la classe précédente, ils estiment aussi que **"les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu"** (100%, contre 60% en moyenne) et que **"le coût d'accès aux équipements et services existants devrait augmenter avec le revenu"** (59%, contre 45% en moyenne). Enfin, l'opinion selon laquelle **"la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités"** est celle de 49% des membres du groupe (contre 38% dans l'ensemble de la population).

Il n'y a donc pas là, en apparence, de modifications importantes par rapport à la classe 4 : même volonté de redistribution sociale, même méfiance vis-à-vis des conséquences éventuellement désincitatives de la redistribution en espèces. Un changement notable apparaît cependant : à la modalité préférée par la classe 4 (**"pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, il faut un accroissement des services"**), les membres de la classe 5 opposent la modalité: **"il faut un accroissement des équipements collectifs"**.

Ce choix est-il vraiment révélateur d'oppositions ou de distinctions réelles ? On peut bien sûr se le demander : les enquêtés ont-ils véritablement fait la différence, dans le questionnement et leurs réponses, entre une aide sous forme de **services** (nous précisons dans le questionnaire, entre parenthèses, à titre d'exemple : *"aides ménagères aux mères de famille"...*) et une aide sous forme **d'équipements collectifs** (nous indiquions entre parenthèses : *"équipements destinés à la garde des enfants, aux soins, aux vacances, ..."*) ?

-----  
(1) - 537 individus dans notre échantillon

Remarquons seulement que d'autres différences apparaissent, nous allons le voir, entre les classes 5 et 4, du point de vue des caractéristiques socio-démographiques de leurs membres. Celles-ci peuvent peut-être nous conduire à émettre l'hypothèse que les uns et les autres ont, certes, en commun de prôner un accroissement de l'aide en nature, mais que ceux appartenant à la classe 5 ont plutôt été attirés par l'aspect "collectif" de la proposition : *"il faut un accroissement des équipements collectifs"*. Pour eux, qui sont plus jeunes, davantage parisiens, plus actifs, plus souvent seuls, célibataires ou cohabitants, l'aspect "équipements collectifs" répond peut-être plus à une conception qu'ils peuvent avoir d'une aide en nature en quelque sorte "normative", parce que formatrice. De la même façon, on peut supposer que le choix d'équipements répond de leur part à la possibilité de permettre au plus grand nombre d'accéder à de telles prestations supposées plus "éducatives" et orientatrices.

#### *. Caractéristiques socio-démographiques*

Les caractéristiques socio-démographiques de la classe 5 sont, en effet, fort différentes de celles de l'ensemble de la population française : la classe est plus parisienne (22% des membres de la classe habitent Paris et sa région, contre 15% de la population totale), plus jeune (43% ont moins de 35 ans, contre 37% de la population totale) et plus diplômée (29% ont un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat, contre 23%). Il n'y a, par contre, pas de différences nettes en matière de revenus.

Les CSP les plus représentées dans la classe 5 sont celles des employés (15%, contre 14%), des membres des professions intermédiaires (14%, contre 10%), des cadres supérieurs (7%, contre 5%).

Enfin, la répartition par statut matrimonial est également différente de celle que l'on peut observer dans la population totale : 11% de cohabitants (9% dans la population totale), 20% de célibataires (18%), 7% de séparés ou divorcés (6%), et "seulement" 55% de personnes mariées (58%).

Il s'agit donc d'une classe qui se distingue principalement par la relative jeunesse de sa population et la sur-représentation des parisiens. Remarquons que c'est la première classe qui soit aussi distincte de l'ensemble de la population française sur le plan socio-démographique. Nous allons voir que les opinions de ses membres sont elles-mêmes différentes des opinions émises par l'ensemble des enquêtés.

*. Des opinions ultra-modernistes*

Sur des thèmes comme "la famille" ou "le travail des femmes", la classe 5 apparaît très "moderniste". Pour ses membres, plus souvent qu'en moyenne, la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu (43%, contre 32% dans la population totale), les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent (52%, contre 43%). Il en est de même à propos du mariage : il peut être "dissout par simple accord entre les deux parties" pour 43% d'entre eux (contre 37% en moyenne). La classe 5 est donc très particulière dans ce domaine : elle se distingue aussi bien de l'ensemble de la population que de chacune des autres classes, y compris celles du cadran "Sud, Sud-Est" dont elle fait pourtant partie. Il faut sans doute relier ces opinions particulières (1) aux deux caractéristiques socio-démographiques les plus originales du groupe : jeunesse et forte représentation parisienne.

Rappelons qu'au sujet des prestations familiales, la classe 5 a, dans l'ensemble, les mêmes opinions que la classe 4, sauf sur la question du type d'aide en nature à favoriser pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles. On peut donc observer ici une confirmation de ce qu'on avait constaté lors de l'analyse menée précédemment (cf. section 1 de ce chapitre) : les opinions sur la famille, le mariage et le travail des femmes sont relativement peu liées à celles sur les prestations familiales.

Enfin, on note que la classe 5 ne se distingue pas vraiment pour une bonne partie des autres thèmes abordés par l'enquête : on s'y impose moins de contraintes qu'en moyenne (46% ne s'imposent pas de restrictions budgétaires, contre 42%), on y est favorable à la transformation de la société (78%, contre 77%), transformation que l'on souhaite progressive (56%, contre 50%). Les opinions et attitudes de la classe 5 sur ces autres thèmes sont donc proches de celles de la classe 4.

-----  
 (1) - Ces opinions sont aussi à rapprocher de nos remarques précédentes sur le choix de favoriser les équipements collectifs, considérés certainement comme plus "modernistes" ou plus en phase avec le système de valeur du groupe.

*. Les pratiques culturelles et associatives*

Ces pratiques sont très répandues dans la classe en comparaison avec celles de l'ensemble de la population. La fréquentation régulière d'un équipement sportif est plus courante (28%, contre 22%), comme celle du cinéma (23%, contre 16%), ou d'une bibliothèque (21%, contre 16%) On y fait aussi plus souvent partie d'une association culturelle ou de loisirs (22%, contre 17%). Bien que ceci ne soit encore que le fait d'une forte minorité (environ un quart ou un cinquième du groupe à chaque fois), c'est dans cette classe que les pratiques culturelles et associatives sont les plus développées.

Cette classe pratique aussi une certaine forme de sociabilité : 31% reçoivent "une fois par semaine" des amis ou des relations à domicile (contre 26% en moyenne). Pratiques culturelles élevées et sociabilité développée : telles sont donc les caractéristiques les plus marquantes, en ce domaine, de la classe 5.

Ainsi, au contraire de la classe précédente, la classe 5 est, en quelque sorte, un groupe atypique du cadran "Sud, Sud-Est". Elle en fait partie certes, c'est-à-dire que les opinions dominantes, en matière de prestations familiales, sont favorables à la redistribution sociale, mais à une redistribution non "perverse", plutôt orientatrice. D'où le choix d'accroître les équipements collectifs plutôt que les services pour améliorer l'efficacité des aides à la famille. La classe 5 comprend en effet une population typée, quand on la compare à l'ensemble des Français : typée du fait de ses prises de position très modernistes au sujet de la famille, du mariage et du travail des femmes, mais caractéristique aussi par ses pratiques culturelles plus développées que celles des autres classes, comme par l'existence en son sein de davantage de jeunes et de parisiens. La classe 5 est ainsi, de ce point de vue, particulièrement homogène.

### Principales caractéristiques de la classe 5

"Pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles, il faut un accroissement des équipements collectifs" : 100% (26%)

"Les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente)" : 100% (60%)

"Le coût d'accès aux équipements et services existants devrait augmenter avec le revenu" : 59% (45%)

La prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités" : 49% (38%)

"En cas de chômage prolongé, auraient recours à des parents ou à des amis" : 44% (36%)

"La famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien" : 43% (32%)

"Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent" : 52% (43%)

"Le mariage est une union qui peut être dissoute sur simple accord des deux parties" : 43% (37%)

"Ne s'impose pas de restrictions régulières" : 46% (42%)

"Habite Paris ou son agglomération" : 22% (15%)

"Diplôme supérieur ou égal au baccalauréat" : 29% (23%)

Lecture : 100% des membres de la classe 5 pensent que "les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu", alors que la proportion, dans la population totale, de personnes du même avis n'est que de 60%.

## C - La classe 6 : "Pour une redistribution contrôlée" (9,4% de la population française) (1)

### . Profil général de la classe

La classe 6 présente un type de profil un peu différent de celui des deux précédentes classes du cadran "Sud, Sud-Est". Si la distinction entre les classes 4 et 5 se fait, en effet, essentiellement à partir d'éléments socio-démographiques et d'opinions sur le type d'aide en nature (services ou équipements collectifs) à favoriser pour améliorer l'efficacité de l'aide aux familles, la classe 6, elle, se caractérise par une attitude bien particulière : en cas de chômage prolongé, si ses membres se trouvaient sans ressources, c'est plutôt vers **"un syndicat, une association professionnelle ou un organisme d'entraide"** qu'ils se tourneraient (91 % des réponses, contre 10 % dans la population totale). C'est ce type de recours en cas de chômage prolongé qui fait de la classe 6 une classe atypique au sein du cadran "Sud, Sud-Est".

On peut s'interroger sur le sens et l'interprétation que l'on peut donner à ce choix. Peut-être n'est-il rien d'autre que le révélateur, pour les membres de la classe, du refus ou de l'impossibilité de recourir aux autres types de possibilités offertes en cas de chômage : d'un côté, refus de recourir à ce qui peut paraître relever de l'Etat-Providence ou d'une assistance qu'une partie des membres de la classe rejettent ou n'ont pas l'habitude de pratiquer (refus, donc, d'opter, en cas de chômage prolongé, au recours aux bureaux d'aide sociale, aux assistants sociaux, voire aux caisses d'allocations familiales) ; d'un autre côté, impossibilité matérielle, ou même refus personnel, de recourir aux parents ou aux amis en cas de chômage prolongé : impossibilité matérielle, car il s'agit d'une population relativement âgée, refus personnel car ce recours ne répond certainement pas ni à la culture, ni aux opinions d'une population relativement expérimentée, qui doit plutôt considérer avoir l'habitude et la capacité de "se débrouiller seule".

-----  
(1) - 376 individus dans notre échantillon.

Ce profil n'empêche pas qu'une bonne partie des modalités qui permettent de caractériser le cadran "Sud, Sud-Est" figurent ici : ainsi, 62 % des membres de la classe (contre 60 % en moyenne) estiment que **"les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente)"**. De même, on y estime aussi que **"la prise en charge des familles aux revenus insuffisants leur enlève tout sens des responsabilités"** (43 %, contre 38 %). La volonté de redistribution et la crainte d'une éventuelle déresponsabilisation des bénéficiaires des transferts sont donc à nouveau manifestées ici, bien que ces opinions soient un peu moins largement partagées qu'elles ne l'étaient dans les classes 4 et 5.

#### *. Caractéristiques socio-démographiques*

La population de la classe 6 est relativement âgée et aisée : 44 % de ses membres ont plus de 50 ans (40 % en moyenne), et 38 % (33 %) bénéficient de plus de 12 000 F par mois ; corrélativement, les bénéficiaires de bas revenus y sont moins nombreux que dans la population totale. Les personnes mariées représentent 63 % de la classe (58 % de la population totale). Mais la répartition par taille d'agglomération ne diffère pas ici de la répartition nationale.

Enfin, les CSP les plus représentées sont celles des retraités (23 %, contre 20 %), des ouvriers (18 %, contre 17 %) et des membres des professions intermédiaires (14 %, contre 10 %).

#### *. Peu de contraintes financières, mais un certain mécontentement*

Dans cette catégorie dans l'ensemble plus aisée que la moyenne de la population française, les contraintes budgétaires que l'on déclare subir sont plutôt moindres qu'ailleurs : 44 % des membres de la classe déclarent ne pas s'imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de leur budget ; mais l'écart est cependant, sur ce point, peu important par rapport à la moyenne nationale (42 %).

Plus nettes sont les différences relatives à l'expression d'un certain mécontentement. Celui-ci provient d'abord de la perception des années passées : pour 23 % (15 %) de la classe, le niveau de vie des Français s'est beaucoup détérioré depuis 10 ans ; pour 20 % (13 %), c'est leur propre niveau de vie qui va beaucoup moins bien.

On ne peut qu'être tenté d'établir un lien entre l'expression de ce mécontentement et la volonté de changements radicaux dans la société qui se dégage d'une forte minorité de la classe, puisqu'elle concerne un tiers de ses membres (contre 25 % en moyenne). Mais ce mécontentement n'apparaît pas vraiment sur les opinions concernant l'évolution future des conditions de vie, sur le fonctionnement de la justice ou sur les effets de la science : elles ne traduisent ni plus de satisfaction, ni plus d'insatisfaction que les opinions moyennes sur les mêmes thèmes. Il en est de même à propos de la famille, du mariage et du travail des femmes. Enfin, les membres de la classe 6 se déclarent légèrement plus inquiets en général que l'ensemble de la population sur les différents sujets de préoccupations abordés dans l'enquête.

*. Les pratiques culturelles et associatives*

Le comportement de la classe 6 dans la domaine culturel et associatif ne se distingue guère du comportement général : on ne fréquente jamais d'équipement sportif (63 %, contre 61 %), ni de cinéma (48 %, comme dans la population totale) ou de bibliothèque.

Quelques minorités toutefois ont des pratiques associatives particulières : 12 % de la population de la classe font ainsi partie d'un syndicat (7 %), tandis que 15 % (13 %) fréquentent régulièrement un lieu de culte. Mais dans l'ensemble, rien ne distingue vraiment la classe 6 des autres classes.

Ainsi, les modalités caractéristiques de la classe 6 esquissent un profil plutôt âgé, relativement aisé, pour une population qui fait partie du cadran "Sud, Sud-Est", c'est-à-dire favorable à la redistribution sociale et méfiante à l'égard de ses éventuels effets pervers. Elle se distingue toutefois par sa volonté, presque unanime, de recours à des syndicats, des organisations professionnelles ou des organismes d'entr'aide en cas de chômage prolongé. Ne faut-il pas voir là le sentiment des membres de cette classe de devoir se "débrouiller" plutôt par leurs propres moyens en cas de problèmes financiers, sans recourir, ni à leur propre famille, ni aux assistants sociaux ?

Sur les thèmes autres que les prestations familiales, on ne retrouve pas, dans cette classe, d'opinions très particulières, comme c'était le cas pour la classe 5, mais un

ensemble d'opinions comparables aux attitudes du reste de la population. Un sentiment de dégradation du niveau de vie personnel et même du niveau de vie général de la population se manifeste cependant plus souvent, de même qu'une volonté de transformation profonde de la société par des changements radicaux.

*Les trois classes du cadran "Sud-Sud Est" se distinguent donc entre elles à la fois par des opinions particulières sur la politique familiale et par des caractéristiques socio-démographiques propres :*

- *la classe 4 veut améliorer l'aide aux familles par le biais des services; sa population correspond à la frange supérieure des classes moyennes;*
- *la classe 5 déclare sa préférence pour une aide accrue sous forme d'équipements collectifs; ses membres sont plus jeunes et plus parisiens que la moyenne, et expriment des opinions très modernistes sur la famille. Leurs pratiques culturelles et associatives sont elles-mêmes plus développées.*
- *la classe 6 est plus âgée, peut-être plus contestatrice. Elle constitue probablement un regroupement hétérogène de groupes plus ou moins critiques à l'égard d'une redistribution, qu'ils acceptent dans son principe, mais qui ne ferait peut-être pas assez place - tout au moins peut-on le supposer - à l'effort individuel.*

### Principales caractéristiques de la classe 6

"En cas de chômage prolongé, auraient recours à un syndicat, une association professionnelle ou à un organisme d'entraide" : 91 % (10 %)

"Les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente)" : 62 % (60 %)

La prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités" : 43 % (38 %)

"S'impose régulièrement des restrictions" : 55 % (58 %)

"Revenu mensuel supérieur ou égal à 12.000 F" : 38 % (33 %)

"Age supérieur à 50 ans" : 44 % (40 %)

"Retraité" : 23 % (20 %)

"Marié" : 63 % (58 %)

*Lecture : 91% des membres de la classe 6 auraient recours à un syndicat, une association professionnelle ou un organisme d'entraide si, en cas de chômage prolongé, ils se trouvaient sans ressources, alors que la proportion, dans la population totale, de personnes du même avis n'est que de 10%.*

### III - Le Cadran "Nord" : priorité à l'enfant et aux familles nombreuses

Une seule classe figure dans le cadran "Nord" : la classe 7. On donne ici la priorité, dans l'attribution des prestations familiales, à l'enfant et aux familles nombreuses, et non aux ménages du bas de l'échelle des revenus. De fait, il n'est plus vraiment question ici de redistribution sociale: c'est la taille de la famille qui doit primer dans le calcul des prestations familiales. On y privilégie donc le nombre d'enfants et l'égalité de traitement plutôt que des distinctions tenant compte des ressources des familles.

**La classe 7 : "les enfants avant tout" (12,5% de la population française) (1)**

#### *. Profil général de la classe*

Comme on a déjà pu le préciser, le cadran "Nord" comprend des personnes qui, à la redistribution verticale, préfèrent une redistribution horizontale. Ainsi, les membres de la classe estiment, dans la proportion de 100% (contre 16% dans la population totale), que la répartition actuelle des allocations familiales est bien telle qu'elle est. Le libellé de la question était d'ailleurs très explicite sur le système de répartition actuel ; on y expliquait : *"Actuellement, les allocations familiales sont les mêmes pour tous quel que soit le revenu"*. Or, tous les membres de la classe ont choisi la modalité de réponse : **"c'est bien ainsi"**. C'est cette même notion **d'égalité de traitement** qui l'emporte aussi dans le choix, par 57% des membres du groupe (contre 32% en moyenne), de la modalité: **"le coût d'accès aux équipements et aux services existants devrait être le même pour tous"**. Autre choix du même ordre : **"l'âge limite du droit aux allocations familiales doit être le même pour tous les enfants"** est une modalité acceptée par 46% du groupe, contre 37% en moyenne.

-----

(1) - 500 individus dans notre échantillon.

Cette réticence à tenir compte, dans l'attribution des prestations, de différenciations liées au revenu ne fait pas purement et simplement rejeter, par les membres de la classe, la redistribution sociale, mais ils sont relativement moins nombreux à l'accepter que dans l'ensemble de la population. Ainsi, 40% d'entre eux (contre 26% en moyenne), estiment que **"le système des prestations familiales ne doit pas avoir pour objectif de lutter contre la pauvreté"**. De même, une forte minorité (28%, contre 17%) insiste particulièrement sur le nombre d'enfants : **"Si l'on augmentait les allocations familiales, il vaudrait mieux aider davantage les familles qui ont le plus d'enfants"**.

Deux attitudes complémentaires permettent d'autre part de fournir des éléments significatifs sur les caractéristiques des individus du groupe :

- . 51% d'entre eux (contre 42% en moyenne) pensent que le nombre d'enfants idéal pour une famille en général est de *"trois ou plus"*. Remarquons aussi que 41% (contre 34%) de cette population bénéficient de prestations familiales.
- . En cas de chômage prolongé, 45% des membres de la classe déclarent que s'ils se trouvaient sans ressources, ils auraient recours à des parents ou des amis (36% en moyenne). On verra que, comme pour les classes 4 ou 5, ce type de recours est caractéristique de personnes qui disposent de revenus plus élevés que la moyenne.

A quels critères répond cette valorisation de la taille de la famille au détriment de la redistribution sociale ? On peut, en tout état de cause, se poser la question . S'agit-il ici d'une volonté manifeste de mieux affirmer l'aspect "nataliste" des prestations familiales, ou plus simplement de l'affirmation d'une prise de conscience aiguë des dépenses qu'occasionne un nombre élevé d'enfants ? Il est difficile de trancher entre ces deux notions qui cohabitent certainement dans le groupe : 50% des membres de la classe estiment, en effet, que **"les prestations familiales n'ont aucune influence dans la lutte contre la baisse de la natalité"**, la proportion dans l'ensemble de la population étant de 46%. A l'inverse, 30% estiment que **"ces prestations permettent de lutter contre la baisse de la natalité"** (30% aussi dans la population totale). On ne considère donc pas particulièrement, même dans cette classe, que les prestations familiales ont une véritable influence nataliste. On peut plutôt considérer que, globalement, c'est l'aspect de prise en compte des dépenses occasionnées par un nombre important d'enfants qui l'emporte. D'autant plus qu'on exprime un doute vis-à-vis de la redistribution verticale des revenus et de la lutte contre la pauvreté : 44% des membres de la classe (contre 38% en moyenne) considèrent que **"la prise en charge**

par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités".

*. Caractéristiques socio-démographiques*

Dans cette classe, 43 % bénéficient de revenus supérieurs à 12 000 F par mois, contre 33 % de la population totale. La classe 7 est donc plus aisée financièrement que la population française dans son ensemble. Mais, on y est aussi plus favorisé culturellement : 27 % (contre 23 % en moyenne) disposent d'un diplôme universitaire ou du baccalauréat.

D'autres caractéristiques distinctives permettent de qualifier la classe :

. elle est plus citadine que la population d'ensemble : 34 % (contre 28 %) habitent dans des agglomérations de 100.000 habitants et plus (hors agglomération parisienne).

. On y trouve plus de cadres, de commerçants-chefs d'entreprise et moins d'ouvriers et de retraités qu'en moyenne.

. Enfin, les individus mariés constituent les deux tiers de la classe (66 %, contre 58 % en moyenne). En revanche, la répartition par âge et sexe est la même que celle de la population totale.

*. Une relative absence de restrictions*

La classe 7 est la seule classe de la typologie à ne s'imposer majoritairement aucune restriction régulière : c'est en effet ce que déclarent 51 % des membres du groupe (contre 42 % en moyenne). La classe 7 est, rappelons-le, la classe la plus aisée de toutes celles de notre typologie.

*. Un certain attachement à quelques valeurs traditionnelles*

Si l'on exprime dans cette classe, un peu plus souvent qu'en moyenne, certaines valeurs traditionnelles, celles-ci restent le fait d'une minorité : 31 % estiment que le

mariage est une union indissoluble (contre 24% en moyenne) et 21% considèrent que la société française n'a pas besoin de se transformer (16%). Mais, pour l'ensemble des autres thèmes abordés par l'enquête, la classe 7 ne diffère fondamentalement pas du reste de la population : les opinions majoritaires sont les mêmes, et dans des proportions similaires.

Il en va de même pour les pratiques culturelles et associatives, mais pas pour les pratiques religieuses. Ainsi, 18% des membres de la classe fréquentent régulièrement un lieu de culte (13% de la population totale), et 16% se qualifient comme des catholiques pratiquant régulièrement leur religion (12% de l'ensemble des enquêtés se définissent ainsi). Il existe ici apparemment un lien entre cette pratique religieuse plus affirmée et la mise en avant de la taille de la famille, plutôt que de la redistribution sociale, dans les attentes vis-à-vis des prestations familiales.

Ainsi, la redistribution verticale intéresse relativement peu la classe 7, qui d'ailleurs s'en méfie plutôt, craignant une certaine déresponsabilisation de ses bénéficiaires. A l'opposé, elle met l'accent sur l'importance que doit avoir le nombre d'enfants dans l'attribution des prestations familiales. On peut penser que ce choix provient pour partie de la diffusion des pratiques religieuses, diffusion certes minoritaire, mais plus importante que dans le reste de la population, et pour partie du fait que les membres de la classe 7 bénéficient à la fois de hauts revenus et, dans une proportion supérieure à la moyenne, de prestations familiales : plutôt que de valoriser la redistribution sociale, ils préfèrent prôner, en matière d'aides familiales, l'égalité pour tous les enfants quelles que soient les ressources de leur famille.

### Principales caractéristiques de la classe 7

"Les allocations familiales sont les mêmes pour tous quel que soit le revenu : c'est bien ainsi" :  
100% (16%)

"Le système des prestations familiales ne doit pas avoir comme objectif de lutter contre la  
pauvreté" : 40% (21%)

"Le coût d'accès aux équipements et services existants devrait être le même pour tous" :  
57% (32%)

La prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des  
responsabilités" : 44% (38%)

"En cas de chômage prolongé, auraient recours à des parents ou à des amis" : 45% (36%)

"Si l'on augmentait les allocations familiales, il faudrait plutôt aider davantage les familles qui  
ont le plus d'enfants" : 28% (17%)

"Ne s'impose pas de restrictions régulières" : 51% (42%)

"Revenu supérieur à 12.000 F par mois" : 43% (33%)

*Lecture : 100% des membres de la classe 7 pensent que "c'est bien que les allocations familiales soient les mêmes pour tous, quel que soit le revenu", alors que la proportion, dans la population totale, de personnes du même avis n'est que de 16%.*

#### **IV - Le Cadran "Nord Ouest" : des personnes isolées sans opinion**

Comme on l'a déjà vu, ce cadran est composé de personnes sans opinion - ou n'ayant pas exprimé d'opinion - sur les questions concernant les prestations familiales. Mais on remarquera aussi que ces mêmes individus sont également en général sans opinion sur une bonne partie des thèmes abordés dans l'enquête. Les caractéristiques socio-démographiques de cette population sont les caractéristiques habituelles des groupes sans opinions : on y relève une sur-représentation des veufs(ves), des personnes seules et, en général, des personnes âgées.

#### **La classe 8 : "n'ont pas d'avis sur la politique familiale" (12,2% de la population française) (1)**

##### *. Profil général de la classe*

Le profil de la classe se définit, soit principalement par l'absence générale d'opinion sur les prestations familiales, soit par le choix de modalités ne remettant pas en cause l'existant ("c'est bien ainsi", "c'est suffisant"). Ainsi, 77% des membres du groupe n'ont pas d'avis sur les moyens d'accroître l'efficacité de l'aide aux familles, plus de la moitié n'expriment guère d'avis sur la répartition des allocations familiales et quant à la question de savoir si les prestations familiales constituent une aide globalement suffisante ou insuffisante, 41% la trouvent suffisante et 11% n'expriment aucun avis.

Certes, si ces personnes n'ont guère d'opinion sur les prestations familiales, c'est en partie parce que 79% d'entre elles ne sont pas allocataires de telles prestations. Mais il faut bien constater que ces personnes n'ont pas non plus exprimé d'avis sur bien des autres thèmes de l'enquête ou, là encore, pas d'avis "compromettant", passant pour une remise en cause de "l'ordre" existant.

Remarquons simplement deux attitudes "en pointe", traduisant un certain traditionalisme : pour 31% des membres du groupe (contre 24% en moyenne), le mariage est une union indissoluble et pour 72% d'entre eux, la famille est le seul endroit où l'on se sent bien et détendu (67% en moyenne).

-----  
(1) 487 individus dans notre échantillon.

*. Caractéristiques socio-démographiques*

Un tiers de la classe a plus de 65 ans (alors que 18% seulement de la population totale ont cet âge), 19% sont des veufs(ves) (contre 9% de la population totale), 16% disposent de moins de 4000 F de revenus par mois (9% dans la population totale) (1). Une autre catégorie matrimoniale est sur-représentée, celle de célibataire : 21% (18%).

La classe 8 est par ailleurs une classe dans laquelle les personnes ne disposant strictement d'aucun diplôme de formation générale sont particulièrement nombreuses (33% contre 25%). Les inactifs y sont fortement représentés (52%, contre 42% en moyenne), et notamment les retraités (28% contre 20%). Enfin, on note une sur-représentation d'habitants de petites communes rurales : 33% des membres de la classe 8 résident dans des communes de moins de 2000 habitants, contre 27% en moyenne dans la population française.

*. L'église ou la télévision*

La classe 8 comporte 18% de catholiques pratiquants réguliers (12%). Par ailleurs, 78% des membres de la classe (74%) déclarent regarder la télévision tous les jours : ces deux activités sont les seules que ces enquêtés disent plus souvent pratiquer.

Ainsi, la classe 8 ne présente pas vraiment d'opinion particulière, comme si ses membres, soit n'avaient pas véritablement d'opinions, soit préféreraient par pudeur, par crainte ou ignorance, ne pas les exprimer. La classe se caractérise par contre à la fois socio-démographiquement (elle est plus âgée, moins aisée, moins diplômée, plus rurale que la moyenne), et par une pratique religieuse un peu plus intense que celle de l'ensemble de la population.

-----  
 (1) Mais il y a aussi, sur le montant des revenus, 21% de non-réponses dans cette classe, contre 11% en moyenne.

## V - Conclusion du chapitre

Les treize questions sur les prestations familiales que nous avons choisies comme variables actives de notre analyse permettent de répondre à une bonne partie des questions que nous nous étions posées avant d'aborder ce travail : qu'attendent les Français du système d'aide à la famille ? Comment le voient-ils ?

Il apparaît effectivement que les prestations familiales ne sont pas du tout perçues de la même manière par les différents groupes de la population : ceux qui attendent plus d'argent s'opposent à ceux qui considèrent que cette aide est globalement suffisante; aux partisans de la redistribution verticale, visant à corriger les inégalités de revenus, s'opposent également ceux qui considèrent que le système devrait davantage favoriser les grandes familles sans tenir compte des ressources.

Mais le plus frappant est que **les groupes de population pour lesquels les prestations familiales doivent jouer un rôle significatif de redistribution sociale sont largement majoritaires (75 % de la population).**

Certes, au sein de ces groupes, on trouve aussi bien des personnes aisées que des individus aux faibles ressources, des familles ayant plusieurs enfants que des ménages sans enfant.

Mais les uns se distinguent des autres par un type d'attente différent vis-à-vis des prestations familiales : les plus aisés, favorables aussi à la solidarité, préconisent plutôt d'axer l'effort sur les **aides en nature** (services et équipements collectifs); les groupes aux ressources plus modestes attendent que les prestations familiales jouent un rôle de redistribution **monétaire** des revenus.

A l'autre extrémité de l'échelle des opinions sur les prestations, certains groupes, dont il faut bien constater qu'ils sont plus rares - ils ne représentent que 12% de la population -, considèrent qu'il faut valoriser avant tout l'aspect "taille de la famille" dans l'attribution des prestations familiales. Pour ces groupes, on peut penser qu'il s'agit plutôt d'une volonté de soutien face aux dépenses occasionnées par un nombre important d'enfants que d'une valorisation de l'aspect d'aide à la natalité.

L'analyse menée a permis par ailleurs de mettre en évidence la faiblesse du lien qui semble exister entre les opinions sur les prestations familiales et celles concernant des thèmes apparemment très proches tels que la famille, le mariage, mais aussi les inquiétudes, le cadre de vie et même l'essentiel des caractéristiques socio-économiques de la population. Ainsi, tout se passe comme si les opinions sur la famille, le mariage, voire le nombre d'enfants, ne correspondaient pas vraiment à des types particuliers d'opinions sur les prestations familiales. Il ressort en effet plutôt que **les opinions sur ces prestations semblent directement faire partie d'un ensemble de jugements que chacun porte sur la société dans son ensemble**, sur son fonctionnement et sur son efficacité à répondre au besoin de solidarité qui paraît, au moins dans les réponses fournies, dominer dans une majorité de la population, peut-être pour des raisons différentes selon les catégories sociales.

En tout état de cause, force est de constater - ce constat répond peut-être à un certain aspect moralisateur du questionnement, mais il semble bien réel - qu'une forte majorité de Français considère que les prestations familiales doivent avoir pour objectif de lutter contre la pauvreté. Cette opinion est certainement à relier au désir dominant de la population que les prestations familiales jouent un rôle de redistribution sociale. N'est-il pas révélateur, dans ce contexte, de relever que les prestations familiales ne sont plus aujourd'hui vraiment perçues par la majorité des Français, d'abord comme un élément particulier de l'aide aux familles ayant des enfants, mais beaucoup plus comme un des instruments d'une vaste politique de redistribution sociale ?

## **CONCLUSION GENERALE**

## CONCLUSION GENERALE

Analyser la façon dont la population française voit aujourd'hui les prestations familiales, ce qu'elle en attend et la manière dont elle les "comprend" ne saurait se réaliser par une approche unique. D'autres investigations, effectuées à partir de méthodes et de matériaux différents, devraient apporter, par ailleurs, des éclairages complémentaires sur un sujet très large, les politiques de la famille, dont on sait qu'il constitue un ensemble aux objectifs multiples et enchevêtrés et dont on voit bien qu'il occupe une place centrale dans le débat social.

Il reste que les données mobilisées ici, collectées grâce à l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", apportent quelques enseignements intéressants sur la façon dont se structurent aujourd'hui les opinions des Français en matière de politique familiale. Trois thèmes ont été successivement abordés :

- **Le nombre idéal d'enfants.**
- **L'âge limite du droit aux allocations familiales.**
- **Les perceptions et les attentes vis-à-vis des prestations familiales.**

### **Le nombre d'enfants considéré comme idéal : un bon indicateur de la descendance finale.**

Connaître les aspirations des Français en matière de fécondité est évidemment d'un intérêt considérable. D'abord, parce que nombre d'enjeux économiques et politiques importants dépendent en partie de la fécondité. D'autre part, parce que cela pose la question de la nature et du niveau de ce qu'on peut appeler les incitations financières à la natalité.

Une question posée depuis 1978 dans l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" (*Quel est le nombre d'enfants que vous considérez actuellement comme idéal pour une famille en général ?*) permet d'apporter un éclairage intéressant sur ce point. Cette question se réfère, certes, tout autant à la norme, l'aspect collectif de la

natalité, qu'aux aspirations personnelles de chacun en matière de fécondité. Or l'exploitation des réponses fournies à cette question depuis treize ans montre que "le nombre idéal d'enfants" constitue un bon indicateur de la descendance finale, calculé globalement pour l'ensemble de la population : en effet, on constate que ce nombre est un indicateur subjectif de descendance finale idéale qui évolue parallèlement à la descendance finale **réelle**. Même si au niveau individuel, il ne s'agit sans doute pas d'un prédicteur du nombre d'enfants qu'aura précisément tel ou tel Français, c'est en revanche, pour une classe d'âge donnée, un indice qui évolue de façon très cohérente avec la fécondité réelle.

Cet indicateur s'avère d'ailleurs particulièrement révélateur lorsqu'on se restreint à la sous-population des personnes mariées ou cohabitantes, c'est-à-dire aux individus dont on peut supposer qu'ils ont un projet familial qui n'est pas lié aux aléas d'une hypothétique rencontre.

L'analyse menée montre en particulier :

- \* Une **forte stabilité** de cet indicateur depuis 1978. Cette constatation confirme l'idée que la fécondité s'est stabilisée ces dernières années à un niveau supérieur à celui de l'indice conjoncturel de fécondité.
- \* Cette stabilité apparaît également **pour chacune des différentes générations** que l'on est en mesure d'observer depuis treize ans, c'est-à-dire depuis que nous posons la question aux Français.
- \* L'augmentation légère ou la stabilité de cet indicateur entre 1980 et 1990 pour les personnes de moins de 45 ans laisse penser que **l'indice conjoncturel de fécondité pourrait remonter dans les prochaines années**, même s'il convient en la matière de rester d'une extrême prudence.
- \* Enfin, on remarque que le **niveau de revenus**, c'est-à-dire les facteurs économiques, semblent peu jouer dans l'expression du nombre idéal d'enfants. Le niveau de formation initiale (diplômes possédés) et la profession semblent, au contraire, exercer un rôle important dans l'élaboration du projet familial. On note également que dans les catégories culturellement ou socialement favorisées, le nombre idéal d'enfants, déjà plus élevé qu'en moyenne, semble être en légère augmentation ces dernières années.

## **L'âge limite du droit aux allocations familiales.**

*Comment réagissent les Français à la notion d'âge limite du droit aux allocations familiales ? Pour eux, la durée de versement des allocations doit-elle varier selon la situation propre de l'enfant ou être identique pour tous ? Quel est l'âge limite auquel songent les Français ?*

L'analyse des réponses à ces interrogations se situe, il faut le souligner, dans un contexte où les Français apparaissent plutôt dubitatifs sur le rôle d'incitation à la natalité des prestations familiales. Dans ce cadre, les prestations leur paraissent plutôt constituer une aide à l'entretien des familles - surtout celles qui ont les enfants les plus âgés - plutôt qu'à leur constitution. De fait, on relève que plus des deux tiers de la population (67% en 1990) considèrent que l'âge limite du droit aux allocations familiales doit dépendre de la situation de l'enfant.

Ainsi découvre-t-on l'existence d'une forme de *consensus* recouvrant pratiquement toutes les catégories sociales pour reconnaître que certaines situations - études principalement, mais aussi chômage - doivent donner droit à des allocations familiales jusqu'à un âge relativement avancé (21 ans environ). Autrement dit, il semble faire partie des attentes de la population que la possibilité, pour un enfant, de faire des études soit soutenue par les allocations familiales. De la même façon, pour les Français, ces allocations doivent aussi contribuer à aider les familles comportant un enfant d'âge adulte au chômage. C'est à la fois reconnaître la difficulté de la situation de chômage et souligner que les familles ont un rôle à jouer dans l'aide et l'entretien des jeunes sans emploi, mais c'est aussi reconnaître la nécessité d'une solidarité envers ces familles. Ces sentiments semblent d'autant plus ancrés dans la population française qu'ils s'expriment de manière très stable depuis 1987, première année où ces questions ont été posées.

Il reste, qu'au-delà de ce consensus relatif, deux éléments complémentaires méritent d'être soulignés :

**\* Les Français dans leur majorité attendent une durée de versement un peu plus longue quand l'enfant est étudiant (21 ans et demi en moyenne) que quand il est au chômage (21 ans). Par contre, quand l'enfant exerce une activité professionnelle, la durée proposée est plus faible (18 ans et demi). Elle est d'ailleurs, dans ce dernier cas, la**

même que celle proposée par les tenants d'un âge limite identique pour tous les enfants.

- \* Que l'enfant soit chômeur ou étudiant, l'âge limite souhaité pour ouvrir droit aux allocations familiales varie assez sensiblement selon le niveau de diplôme possédé, voire selon les catégories socio-professionnelles. Les diplômés, notamment, estiment que les enfants étudiants doivent bénéficier des allocations jusqu'à un âge plus élevé (un peu plus de 22 ans) que ne le considèrent les non-diplômés. **La hiérarchie qui apparaît dans les réponses semble, en quelque sorte, traduire une norme sociale, comme si les durées proposées étaient révélatrices de l'intérêt que chaque groupe social porte au fait, pour un enfant, de suivre des études.** Là encore, les facteurs culturels (niveau de diplôme notamment) apparaissent plus discriminants que les critères économiques (niveau de revenus) ou démographiques (âge, nombre d'enfants).

### **Une typologie des opinions sur les prestations familiales.**

Enfin, répondre aux deux questions de fond que nous nous posions : *Qu'entendent les Français par "prestations familiales" ? Qu'en attendent-ils ?* nécessitait d'apporter un éclairage général à quelques-unes des interrogations actuelles du débat social, même si celles-ci ne prétendent pas, à elles seules, couvrir tout le champ des interrogations possibles : Y a-t-il, pour la population, ou pour certains groupes sociaux, un lien entre prestations familiales et lutte contre la pauvreté ? Les prestations ont-elles, dans l'esprit des Français, un effet sur la natalité ? Les prestations familiales sont-elles perçues uniquement comme une aide contribuant à couvrir les charges occasionnées par les enfants, ou ont-elles un rôle à jouer dans la redistribution collective des plus hauts vers les plus bas revenus ?

Certes, une bonne partie des réponses à ces questions figure ponctuellement dans l'enquête "Aspirations". Mais notre objectif n'était pas d'étudier une à une les opinions des Français sur chacun de ces thèmes. Il était plutôt de les aborder **de manière synthétique**. Il était aussi de relier ces opinions sur les prestations à un ensemble d'attitudes concernant des domaines fort divers : les conditions de vie, les inquiétudes, les opinions sur la société, les pratiques culturelles, etc...

Dans ce contexte, l'ensemble des données des deux dernières années de l'enquête (1989-1990) a été mobilisé de façon à décrire, dans le détail, les différentes zones de l'espace des opinions des Français sur les prestations familiales. La classification réalisée montre ainsi que **les prestations ne sont pas du tout perçues de la même manière par les différents groupes de la population.**

Deux grands axes structurent l'espace des opinions sur les aides relatives à la famille : un axe de considérations financières traduisant des attitudes de satisfaction-insatisfaction, un axe de redistribution opposant les partisans du critère "ressources" aux défenseurs de l'aide privilégiant le nombre d'enfants. Ainsi :

- \* D'un côté, les Français qui attendent plus d'argent, ceux qui estiment que les prestations familiales sont insuffisantes, s'opposent à ceux qui considèrent que cette aide est globalement suffisante.
- \* Sur le second axe, aux partisans de la redistribution verticale, qui pensent que les prestations familiales doivent avoir pour effet de corriger les inégalités de revenus, s'opposent les Français qui mettent plutôt en valeur, dans les caractéristiques donnant lieu à l'attribution de ces prestations, le nombre d'enfants du ménage, autrement dit ceux qui considèrent que le système devrait davantage favoriser les grandes familles. Les premiers souhaitent plutôt des différenciations tenant compte des ressources des familles; les seconds privilégient plutôt le nombre d'enfants et l'égalité de traitement.

Mais le plus frappant de l'analyse typologique menée est que **les groupes de population pour lesquels les prestations familiales doivent jouer un rôle significatif de redistribution sociale sont largement majoritaires : ils représentent 75% des Français.**

Certes, au sein de ces groupes, on trouve aussi bien des personnes aisées que des individus aux faibles ressources, des familles ayant plusieurs enfants que des ménages sans enfants. Mais les uns se distinguent des autres par un type d'attente différent vis-à-vis des prestations familiales : les plus aisés, favorables aussi à la solidarité, préconisent plutôt d'axer l'effort sur **les aides en nature** (services et équipements collectifs) ; les groupes aux ressources plus modestes attendent que les prestations familiales jouent un rôle de redistribution **monétaire** des revenus.

A l'autre extrémité de l'échelle des opinions sur les prestations, certains groupes, dont il faut bien constater qu'ils sont plus rares - ils ne représentent que 12% de la population -, considèrent qu'il faut valoriser avant tout l'aspect "taille de la famille" dans l'attribution des prestations familiales. Pour ces groupes, on peut penser qu'il s'agit plutôt d'une volonté de soutien face aux dépenses occasionnées par un nombre important d'enfants que d'une valorisation de l'aspect d'aide à la natalité.

Ainsi apparaît-il finalement quatre grandes catégories de Français, de taille très inégale :

**\* Les insatisfaits des prestations familiales en vigueur (42% de la population au total): ils réclament une augmentation financière de ces prestations et une accentuation de la redistribution sociale.** Il s'agit ici d'allocataires de prestations familiales, aux revenus relativement faibles, déclarant s'imposer régulièrement des restrictions dans leur vie quotidienne. On trouve là des insatisfaits de la société telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, qui réclament des changements radicaux. Leurs pratiques culturelles sont faibles, à l'exception de l'audition quotidienne de la télévision.

Si l'ensemble de ces individus réclament tous une augmentation de l'aide en espèces, les uns ont des positions plus tranchées ou plus nuancées que les autres en matière de redistribution. Un premier groupe (15%), qui comprend les plus radicaux, désire qu'on améliore la redistribution verticale en supprimant toute forme de prestations familiales aux personnes ayant de hauts revenus. Un deuxième groupe (19%), plus nuancé, propose plutôt de moduler les prestations en fonction du revenu de chaque foyer, sans pour autant les supprimer systématiquement aux plus aisés. Enfin, un troisième groupe (8% de la population française), celui des plus défavorisés, réclame une prise en charge globale par la collectivité, c'est-à-dire par "ceux qui ont les moyens de payer".

**\* Les partisans de la solidarité à l'égard des plus défavorisés, favorables à une redistribution collective "vigilante" (34% de la population).** Relativement privilégiés, du point de vue des revenus comme de celui des diplômés, les membres de ce groupe se prononcent aussi en faveur de la redistribution sociale via les prestations familiales. Mais ils ne souhaitent pas pour autant que cette redistribution ait des effets néfastes ; ils craignent notamment une "déresponsabilisation" des populations aidées. Pour l'éviter, ils croient plutôt à la nécessité d'augmenter les aides en nature.

Un premier groupe (11%) propose, pour ce faire, de favoriser la redistribution **par le biais des services** ; sa population correspond à la frange supérieure des classes moyennes. Un deuxième groupe (13%) déclare sa préférence pour une aide sous forme **d'équipements collectifs** ; ses membres sont plutôt jeunes, parisiens et expriment des opinions très modernistes sur la famille. Enfin, un troisième groupe (9%), plus âgé, émet des opinions un peu plus contestatrices ; il est favorable à une redistribution "contrôlée", redistribution qu'on accepte dans son principe, mais dont on craint qu'elle ne fasse peut-être pas assez place à un véritable effort individuel.

L'ensemble de cette population se caractérise par de fortes pratiques culturelles et associatives, par une relative satisfaction, aussi bien à l'égard de l'évolution des conditions de vie qu'à propos du fonctionnement de la société.

\* **Ceux qui considèrent que la priorité en matière de politique familiale devrait concerner l'aide aux familles nombreuses (12% de la population).** Ce groupe met l'accent sur l'importance que doit avoir le nombre d'enfants dans l'attribution des prestations familiales. Sa caractérisation socio-démographique est malaisée. Tout au plus y remarque-t-on des pratiques culturelles peu développées. En tout état de cause, la diffusion des pratiques religieuses, tout en restant minoritaire, y est plus importante que dans le reste de la population. Est-ce parce que les membres du groupe bénéficient à la fois de hauts revenus et, dans une proportion supérieure à la moyenne, de prestations familiales ? Toujours est-il que, plutôt que de valoriser la redistribution sociale, ils préfèrent prôner, en matière d'aides familiales, l'égalité pour tous les enfants quelles que soient les ressources de leur famille.

\* **Enfin, les "sans opinions" (12% de la population)** n'expriment guère d'avis sur l'ensemble des questions sur les prestations familiales ; ils en émettent peu également sur une bonne partie des thèmes de société sur lesquels ils ont été interrogés, comme s'ils préféreraient par pudeur, crainte ou ignorance, ne pas exprimer leur opinion. On y relève une sur-représentation de veufs (veuves), de personnes seules ou âgées, de ruraux et une pratique religieuse un peu plus intense que celle de l'ensemble de la population.

Mais au-delà de cette description révélatrice des attentes actuelles des Français, le travail réalisé permet de prendre la mesure de la faiblesse du lien qui semble exister entre les opinions sur les prestations familiales et celles concernant des thèmes apparemment très proches tels que la famille, le mariage, mais aussi les inquiétudes,

le cadre de vie, voire l'essentiel des caractéristiques socio-économiques de la population. Ainsi, tout se passe comme si les attitudes sur la famille, le mariage, le nombre d'enfants ne correspondaient pas vraiment à des types particuliers d'opinions sur les prestations familiales. **Les opinions sur ces prestations sembleraient, en effet, plutôt être partie prenante d'un ensemble d'attitudes générales sur la société dans son ensemble.** Dans ce contexte, les prestations familiales ne seraient qu'un élément supplémentaire du jugement global que chacun porte sur la société, sur son fonctionnement et sur son efficacité à répondre au besoin de solidarité qui paraît, au moins dans les réponses fournies, dominer dans une majorité de la population, peut-être pour des raisons différentes selon les catégories sociales.

En tout état de cause, force est de constater -ce constat répond peut-être à un certain aspect moralisateur du questionnement, mais il semble bien réel- qu'une forte majorité de Français considère que les prestations familiales doivent avoir pour objectif de lutter contre la pauvreté. Cette opinion est certainement à relier au désir dominant de la population que les prestations jouent un rôle de redistribution sociale. N'est-il pas ainsi révélateur de noter que les prestations familiales ne sont plus aujourd'hui vraiment perçues par la majorité des Français, d'abord comme un élément particulier de l'aide aux familles ayant des enfants, mais beaucoup plus comme un des instruments d'une vaste politique de redistribution sociale ?

N'est-il pas, dans ces conditions, relativement justifié de se demander si les prestations familiales correspondent encore aujourd'hui, dans l'esprit des Français, à ce pourquoi elles avaient été conçues ?

**ANNEXES**

## Annexe au chapitre II

### Quelques tableaux complémentaires concernant les partisans d'un âge limite variable selon la situation de l'enfant

**Age jusqu'auquel un enfant chômeur  
doit donner droit aux allocations familiales.**

(en nombre d'années)

Age de l'enquêté	1987	1988	1989	1990
24 ans et moins	21,4	21,2	21,7	21,2
25 à 34 ans	20,6	20,5	21,1	20,8
35 à 49 ans	21,3	21,3	21,2	21,0
50 à 64 ans	20,7	20,6	21,3	21,1
65 ans et plus	20,2	20,5	20,9	20,8

**Age jusqu'auquel un enfant exerçant une activité professionnelle  
doit donner droit aux allocations familiales**

(en nombre d'années)

Age de l'enquêté	1987	1988	1989	1990
24 ans et moins	18,6	18,6	19,0	19,0
25 à 34 ans	18,3	18,2	18,3	18,9
35 à 49 ans	18,3	18,6	18,7	18,6
50 à 64 ans	18,1	18,0	18,3	18,5
65 ans et plus	18,0	18,1	18,7	18,3

## Annexe au Chapitre III

### Liste de l'ensemble des questions utilisées dans le Chapitre

#### 1 - Variables actives

Avec laquelle de ces deux propositions, êtes-vous le plus en accord ?

1. Il faudrait plutôt permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant bien plus d'équipements pour la garde de leurs(s) enfant(s)
2. Il faudrait plutôt inciter, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler

Vous savez que les familles qui ont des enfants touchent des prestations (les prestations familiales) destinées à les aider. Pensez-vous que cette aide est globalement ?

1. Suffisante
2. Insuffisante

Parmi les solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour accroître l'efficacité de cette aide ?

1. Une augmentation de l'aide en argent
2. Un accroissement des équipements collectifs (équipements destinés à la garde des enfants, aux soins, aux vacances, ...)
3. Un accroissement des services (aides ménagères aux mères de famille, ...)
4. Ne sait pas

Le coût d'accès aux équipements et aux services existants devrait-il ?

1. Etre pris en charge entièrement par la collectivité
2. Etre le même pour tous
3. Augmenter avec le revenu

Actuellement, les allocations familiales sont les mêmes pour tous quel que soit le revenu. Trouvez-vous ?

1. Que c'est bien ainsi
2. Qu'elles devraient être supprimées à partir d'un certain revenu
3. Qu'elles devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente)
4. Ne sait pas

Selon vous, le système des prestations familiales doit-il avoir comme objectif de lutter contre la pauvreté ?

1. Oui
2. Non

**Actuellement, un certain nombre de prestations familiales augmentent avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le second. Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?**

1. Il est bon de favoriser surtout les familles nombreuses
2. Tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations

**Selon vous, l'âge limite du droit aux allocations familiales pour un enfant doit-il ?**

1. Etre le même pour tous les enfants
2. Dépendre de la situation de l'enfant (études, chômage, activité professionnelle)

**Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?**

1. C'est une bonne chose qu'il y ait un grand nombre de prestations familiales pour répondre au mieux à chaque situation particulière
2. Le système des prestations familiales devrait être moins complexe

**Si l'on augmentait les allocations familiales, laquelle de ces deux possibilités vous semblerait la meilleure ?**

1. Aider davantage les familles qui ont le plus d'enfants
2. Aider davantage les familles qui ont le moins de revenus

**De quelle opinion vous sentez-vous le plus proche ? Faire prendre en charge par la collectivité les familles aux ressources insuffisantes :**

1. Cela leur permet de vivre
2. Cela leur enlève tout sens des responsabilités

Enfin, la question suivante :

**Pensez-vous qu'en France, les prestations familiales permettent de lutter contre la baisse de la natalité ?**

1. Oui
2. Non, car les prestations n'ont aucune influence sur le fait de faire des enfants
3. Non, car les prestations ne sont pas assez élevées pour permettre de lutter contre la baisse de la natalité

a été construite à partir de deux questions de l'enquête :

**Pensez-vous qu'en France, les prestations familiales permettent de lutter contre la baisse de la natalité ?**

1. Oui
2. Non

**(Si la réponse est non) selon vous, est-ce plutôt parce que :**

1. Les prestations n'ont aucune influence sur le fait de faire des enfants
3. Les prestations ne sont pas assez élevés pour permettre de lutter contre la baisse de la natalité

**Si vous, et votre famille, par suite d'un chômage prolongé, vous vous trouvez sans ressources, à qui vous adresseriez-vous en premier lieu pour tenter de résoudre ces difficultés ? Vous adresseriez-vous ?**

1. A des parents, à des amis
2. A un syndicat, une association professionnelle, à un organisme d'entr'aide
3. Aux Caisses d'Allocations Familiales
4. Au bureau d'aide sociale, à la mairie, aux assistants sociaux
5. Autre

## **2 - Variables illustratives socio-démographiques**

**Sexe**

1. Homme
2. Femme

**Etes-vous actuellement ?**

1. Célibataire
2. Marié(e)
3. Vivant maritalement
4. Séparé(e), divorcé(e)
5. Veuf(ve)

**Avez-vous eu des enfants ?**

1. Oui
2. Non

**Quel est le diplôme d'enseignement général le plus élevé que vous avez obtenu ?**

1. Aucun
2. Certificat d'études primaires, diplôme de fin d'études obligatoires
3. B E P C, brevet élémentaire, B E P S
4. Baccalauréat première ou deuxième partie, brevet supérieur
5. Diplôme universitaire ou grande école
6. Autre, précisez

**Quel est le diplôme de formation professionnelle ou technique le plus élevé que vous avez obtenu ?**

1. Aucun
2. Examen de fin d'apprentissage
3. Certificat d'aptitude professionnelle (C A P)
4. Certificat de formation professionnelle des adultes (C F P A)
5. Brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise
6. Brevet d'enseignement commercial (BEC), industriel (BEI), social (BES), hôtelier (BEH), agricole (BEA)
7. Diplôme d'élève breveté des ENP ou d'un lycée technique, brevet de technicien
8. B T S, D U T, D E S T, (y compris formation para-médicale)
9. Autre, précisez

**Quelle est votre religion**

1. Catholique pratiquant régulier
2. Catholique pratiquant occasionnel
3. Catholique non pratiquant
4. Musulmane
5. Juive
6. Protestante
7. Autre, précisez
8. Sans religion

**3 - Cadre et conditions de vie**

**Combien de pièces d'habitation compte le logement ? (Sans compter la cuisine, les WC, la salle d'eau, les couloirs et hall)**

**Cela vous semble-t-il suffisant pour une famille comme la vôtre ?**

1. Oui
2. Non

**Occupez-vous ce logement, vous ou votre foyer, en tant que ?**

1. Accédant à la propriété
2. Propriétaire
3. Locataire ou sous-locataire
4. Logé gratuitement
5. Autre, précisez

**Que pensez-vous de votre cadre de vie quotidien, c'est-à-dire ce qui entoure le logement où vous vivez ; dans l'ensemble, en êtes-vous ?**

1. Très satisfait
2. Satisfait
3. Peu satisfait
4. Pas satisfait du tout

**Avez-vous été au chômage ou sans travail à un moment donné pendant les douze derniers mois (arrêt de travail dû à la maladie, la maternité ou à un accident exclu) ?**

1. Oui
2. Non

Nous allons maintenant vous demander ce que vous pensez de l'évolution du niveau de vie des Français depuis une dizaine d'années.

En ce qui concerne

Diriez-vous que depuis une dizaine d'années, ça va ?

	Beaucoup mieux	Un peu mieux	C'est pareil	Un peu moins bien	Beaucoup moins bien	N S P
<u>Votre</u> niveau de vie	1	2	3	4	5	6
<u>Le niveau de vie de l'ensemble</u> des Français	1	2	3	4	5	6

Pensez-vous que vos conditions de vie vont s'améliorer ou se détériorer au cours des cinq prochaines années ?

1. Vont s'améliorer beaucoup
2. Vont s'améliorer un petit peu
3. Vont rester semblable
4. Vont se détériorer un petit peu
5. Vont se détériorer beaucoup
6. N S P

#### 4 - Inquiétudes

On éprouve parfois de l'inquiétude, pour soi-même ou pour des proches, pouvez-vous me dire si les risques suivants vous inquiètent :

	Beaucoup	Assez	Un peu	Pas du tout
. Maladie grave .....	1	2	3	4
. Agression dans la rue .....	1	2	3	4
. Accident de la route .....	1	2	3	4
. Chômage .....	1	2	3	4
. Guerre .....	1	2	3	4
. Accident de centrale nucléaire .....	1	2	3	4

## 5 - Thèmes de société

**Etant donné ce que vous connaissez de la justice, comment pensez-vous qu'elle fonctionne en France en 1990 ?**

1. Très bien
2. Assez bien
3. Assez mal
4. Très mal
5. Ne sait pas.
6. Ne veut pas répondre

**Estimez-vous que la société française a besoin de se transformer profondément ?**

1. Oui
2. Non
3. Ne sait pas

**Pour que la société change comme vous le souhaitez, êtes-vous pour des réformes progressives ou des changements radicaux ?**

1. Réformes progressives
2. Changements radicaux
3. Ne sait pas

**Dans quelle mesure les découvertes scientifiques et leur utilisation vous paraissent elles conduire à une amélioration de votre vie quotidienne ?**

1. Un peu
2. Beaucoup
3. Pas du tout

**Au cours des années à venir, la diffusion de l'informatique va modifier certains aspects des conditions de vie. Considérez-vous cette évolution comme :**

1. Une chose souhaitable
2. Une chose peu souhaitable, mais inévitable
3. Une chose regrettable et dangereuse

## 6 - Pratiques culturelles

**Vous arrive-t-il d'inviter ou de recevoir, chez vous, des amis, des relations ?**

1. Tous les jours ou presque
2. En moyenne, une fois par semaine
3. En moyenne, une fois par mois
4. Plus rarement
5. Jamais

**Faites-vous partie, ou participez-vous aux activités d'une association (ou d'un groupe) ?**

- . Sportive
- . Culturelle, de loisirs
- . Confessionnelle
- . De jeunes, d'étudiants
- . Syndicale
- . De défense de la nature, de l'environnement
- . De parents d'élèves
- . De consommateurs
- . Parti politique
- . Autre, précisez

**Fréquentez-vous ?**

- . Un équipement sportif (stade, piscine...) ...
- . Une bibliothèque .....
- . Un lieu de culte .....
- . Un cinéma .....

	Régulièrement	Exceptionnellement	Jamais
. Un équipement sportif (stade, piscine...) ...	1	2	3
. Une bibliothèque .....	1	2	3
. Un lieu de culte .....	1	2	3
. Un cinéma .....	1	2	3

**Regardez-vous la télévision ?**

1. Tous les jours
2. Assez souvent
3. Pas très souvent
4. Jamais

## **7 - Budget - restrictions**

**Les dépenses de logement représentent-elles pour votre budget personnel (ou celui de votre foyer) ?**

1. Une charge négligeable
2. Une charge que vous pouvez supporter sans difficulté
3. Une lourde charge
4. Une très lourde charge
5. Une charge à laquelle vous ne pouvez faire face
6. Ne sait pas

**Etes-vous, vous ou votre foyer, bénéficiaire d'une allocation-logement ou de l'aide personnalisée au logement (APL) ?**

1. Oui
2. Non

**Vous, ou votre foyer, touchez-vous des prestations familiales ?**

1. Oui
2. Non

**Si vous étiez subitement privé(e) de ces prestations, est-ce que vous pourriez boucler votre budget ?**

1. Sans difficulté
2. Un peu difficilement
3. Très difficilement
4. Ce serait impossible

**Est-ce que vous (ou votre foyer) êtes obligé de vous imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de votre budget ?**

1. Oui
2. Non

**Sur lesquels particulièrement ?**

- . Soins médicaux
- . Voiture
- . Achat d'équipement ménager
- . Alimentation
- . Soins de beauté
- . Vacances et loisirs
- . Habillement
- . Logement
- . Dépenses pour les enfants
- . Tabac, boisson

**En ce qui vous concerne, est-ce que vos revenus actuels vous permettraient d'élever un enfant de plus ?**

1. Sans difficulté
2. En vous imposant des restrictions
3. Cela vous paraît impossible

## **8 - Famille**

**Etes-vous d'accord avec l'idée suivante : *"la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu"?***

1. Oui
2. Non

**Parmi ces opinions, quelle est celle qui se rapproche le plus de la vôtre ? Le mariage est ?**

1. Une union indissoluble
2. Une union qui peut être dissoute dans des cas très graves
3. Une union qui peut être dissoute par simple accord des deux parties
4. Ne sait pas

**Pour quelle raison principale, à votre avis, un couple se marie-t-il le plus souvent ?**

1. C'est plus facile de vivre ensemble quand on est marié
2. Se marier correspond à un engagement profond
3. C'est l'intérêt de l'enfant
4. La pression des familles va dans ce sens

**Selon vous, pourquoi principalement un homme et une femme vivent ensemble sans être mariés ?**

1. Pour essayer de vivre ensemble avant le mariage
2. Pour des raisons financières
3. Pour s'épargner des formalités administratives
4. Pour pouvoir se séparer simplement
5. Par refus de l'institution du mariage
6. Pour que chacun conserve sa liberté

**Des opinions diverses peuvent être exprimées à propos du travail des femmes. Quel est le point de vue qui semble correspondre le mieux au vôtre ?**

1. Elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge
2. Elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire
3. Elles devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent
4. Elles devraient toujours travailler
5. Elles ne devraient jamais travailler
6. Ne sait pas

**Est-ce qu'à votre avis, avoir un enfant pénalise la carrière professionnelle des femmes ?**

1. Oui
2. Non

# COLLECTION DES RaPPORTS

## Récemment parus :

Les Français face aux politiques de l'emploi et d'indemnisation du chômage : insatisfaction et forte demande de "social" - Phase XII, Automne 1989 (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par Catherine Duflos, N° 96, Mars 1991.

Premiers résultats de la Phase XIII, Automne 1990 (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par l'équipe Aspirations, N° 97, Mars 1991.

Panel RMI-CREDOC, points de départ : présentation des résultats de la première vague d'enquête auprès d'un échantillon représentatif des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion, par Patricia Croutte, Anastassios Iliakopoulos, Michel Legros, N° 98, Avril 1991.

Les ports de la galère : recension des études et des recherches réalisées entre 1975 et 1990 sur le thème de l'insertion des jeunes en difficulté pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, par Christine Le Clainche, Michel Legros, N° 99, Avril 1991.

Pour une meilleure compréhension de la cohérence des statistiques sur l'automobile, par Didier Le Ménec, Jean-Loup Madre, N° 100, Avril 1991.

Président : Bernard SCHAEFER    Directeur : Robert ROCHEFORT  
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

# CREDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie